

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 juin 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 juin 2012

Publié le 22 juin 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Dominique GRIMPRET	M. Franck MELOTTE
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Alain MILLOT	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE
M. Georges MAGLICA	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Gilles MATHEY	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Patrick BAUDEMONT	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Hélène ROY
Mme Geneviève BILLAUT	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Murat BAYAM	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Rémi DELATTE	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
M. Philippe BELLEVILLE	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : ENVIRONNEMENT

Collecte, tri, traitement - Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le décret du 11 mai 2000, a précisé le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui doit être présenté à l'assemblée délibérante lors de l'examen du compte administratif et ce au plus tard le 30 juin de chaque année.

L'objectif de ce rapport est de faciliter à la fois le débat au sein de l'assemblée délibérante et de favoriser l'information des usagers.

En conformité avec l'article 5211-39 du CGCT, ce rapport sera intégré dans le rapport annuel d'activité de notre organisme.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2011.



RAPPORT ANNUEL 2011

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets



SOMMAIRE

Présentation générale

I – Le territoire

II – Présentation du service public d'élimination des déchets

- 1 - Organigramme du Pôle Environnement - Déchets
- 2 - Schéma d'organisation du service d'élimination des déchets

III – Les événements marquants

- Des tonnages en baisse
- Les travaux du tram
- Les ambassadeurs du tri
- L'acquisition de bennes hybrides
- Le renouvellement des nouveaux marchés de collecte
- Le tri des bois et des plastiques
- Optimisation de la chaîne de tri du Centre de Tri

Indicateurs techniques

I – Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV

- 1 - Présentation générale du service (hors déchetteries)
 - A - Organisation de la pré-collecte
 - B - Organisation de la collecte
- 2 - Les différents flux collectés en 2011
 - A - Les ordures ménagères
 - B - Les emballages ménagers recyclables
 - C - Les cartons commerciaux
 - D - Le verre ménager
 - E - Les objets encombrants
 - F - Les déchets verts
- 3 - Les autres actions d'amélioration du service
 - A - Les actions de communication
 - B - Les ambassadeurs du tri
 - C - Mission de coordination entre le service de collecte des déchets et la mission GUSP
 - D - La démarche de prévention des déchets

II – Les Déchetteries

- 1 – Les déchetteries des particuliers
 - A – Les équipements
 - B – Les résultats d'exploitation
 - C – Les déchets acceptés et les filières de traitement
- 2 – Le déchetterie des professionnels

III – Le traitement

- 1 – L'usine d'incinération des ordures ménagères
 - A – La population concernée
 - B – Présentation de l'usine
 - C – Les tonnages réceptionnés
 - D – Bilan annuel de l'usine d'incinération des déchets
 - E – Surveillance des rejets
 - F – Surveillance de l'impact sur l'environnement
- 2 – Le groupe Turbo-alternateur : GTA
- 3 – La chaîne de traitement DASRI
- 4 – Le Centre de tri
 - A – Présentation générale
 - B – Suivi des tonnages entrants
 - C – Evolution du gisement entrant
 - D – Analyse du fonctionnement du centre de tri
 - E – Valorisation et bilan environnemental
- 5 – Le Centre d'enfouissement technique des déchets inertes

Indicateurs financiers

I – Les modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

II – Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets

- 1 – La collecte et le tri
- 2 – Les déchetteries
- 3 – L'UIOM
- 4 – La TEOM
- 5 – Les budgets annexes
 - A – Le CET et les DASRI
 - B – le GTA

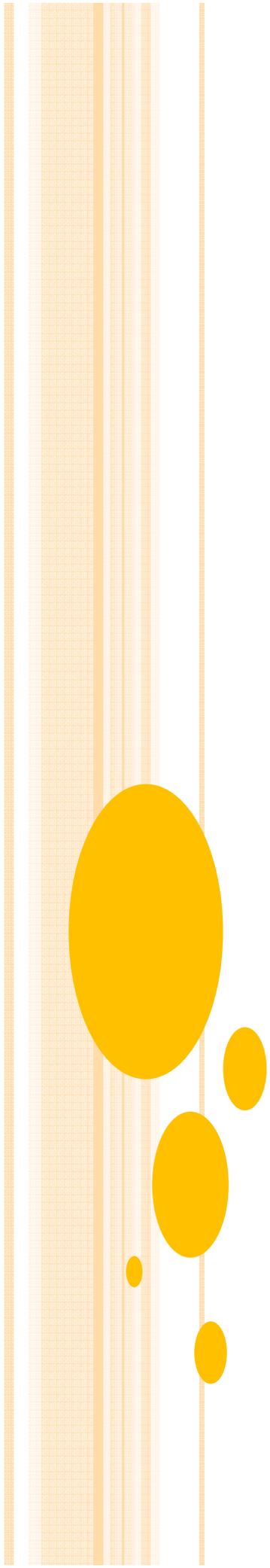
III – Les autres indicateurs financiers

- 1 – Les redevances
 - A – La redevance spéciale gros producteurs
 - B – La redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts
- 2 – Les tarifs d'accès
 - A – L'usine
 - B – Le centre d'enfouissement technique
 - C – L'unité DASRI

Annexes

- Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures ménagères, Déchets recyclables et Verre
- Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur les collectivités clientes : Ordures ménagères

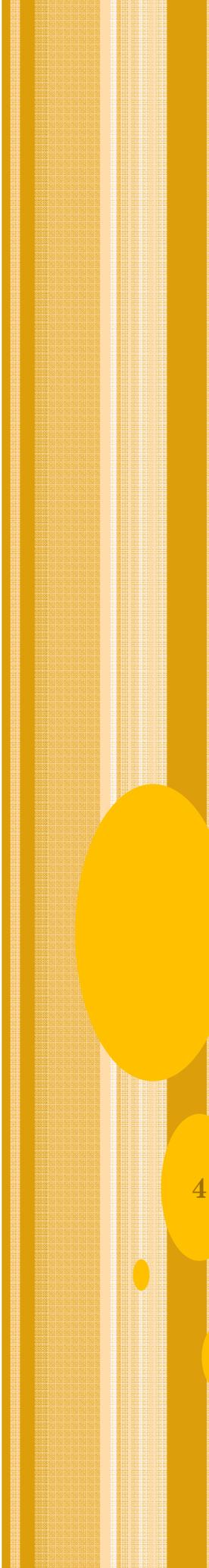




Conformément à l'article L.2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Il est présenté au Conseil de communauté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public.

Il est ensuite transmis aux communes membres avant le 30 septembre pour présentation à leur conseil municipal et il est mis à la disposition du public.



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

4

I – Le territoire

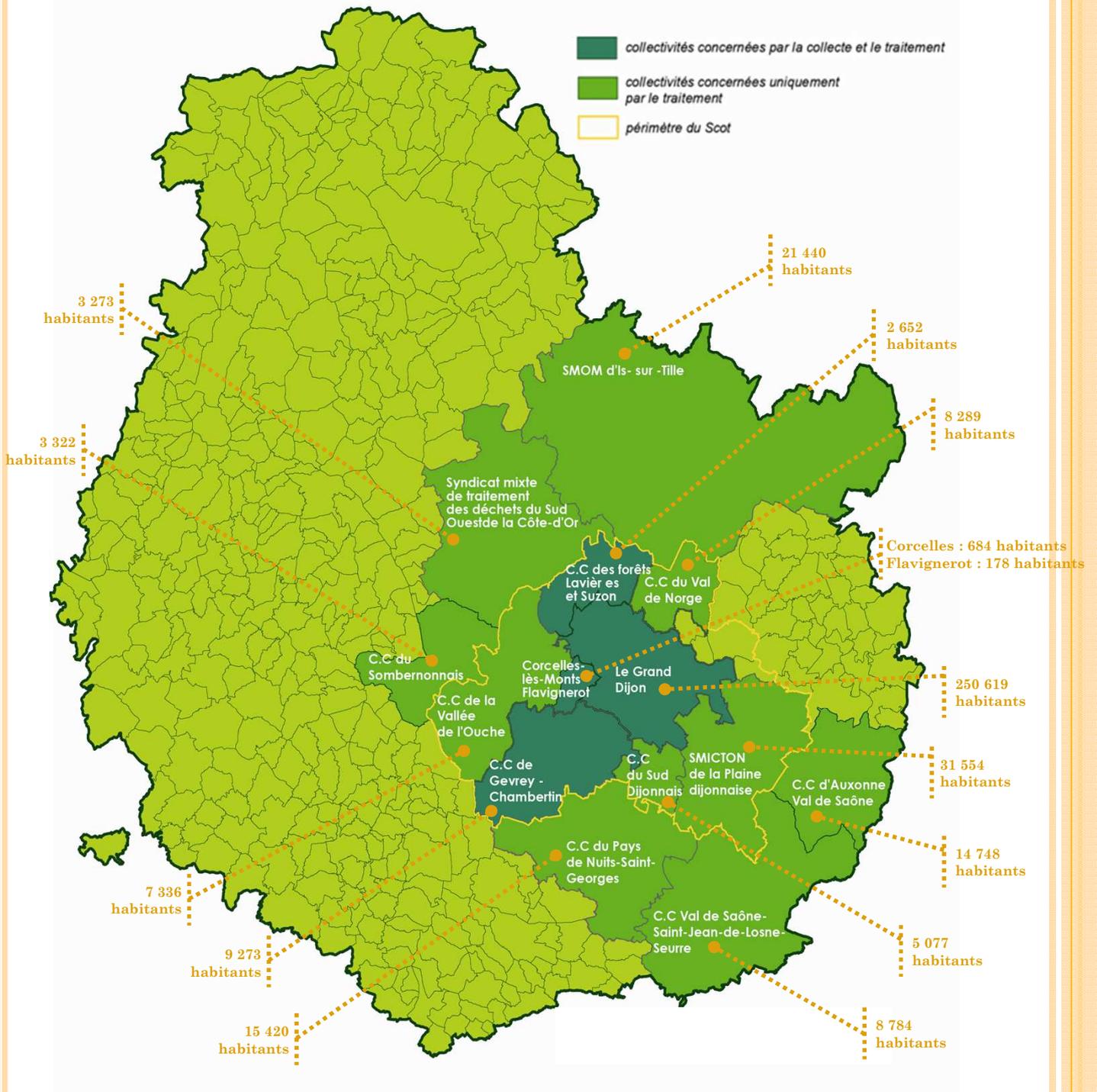
II – Présentation du service public
d'élimination des déchets

III – Les évènements marquants de
2011



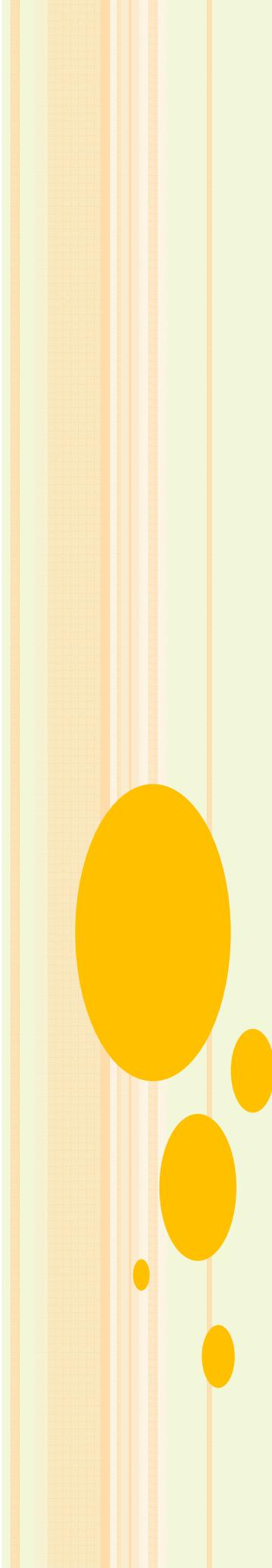
I – LE TERRITOIRE

Collectivités clientes des services de collecte et/ou de traitement du Grand Dijon



Selon l'article L.2224-13 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent l'élimination des déchets des ménages. Les 22 communes membres ont transféré à la Communauté de l'agglomération dijonnaise (GRAND DIJON) l'ensemble de leur compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages.

Par ailleurs, d'autres collectivités ont confié au Grand Dijon, soit par marché, soit par convention, la collecte et/ou le traitement de leurs déchets ménagers ou assimilés.



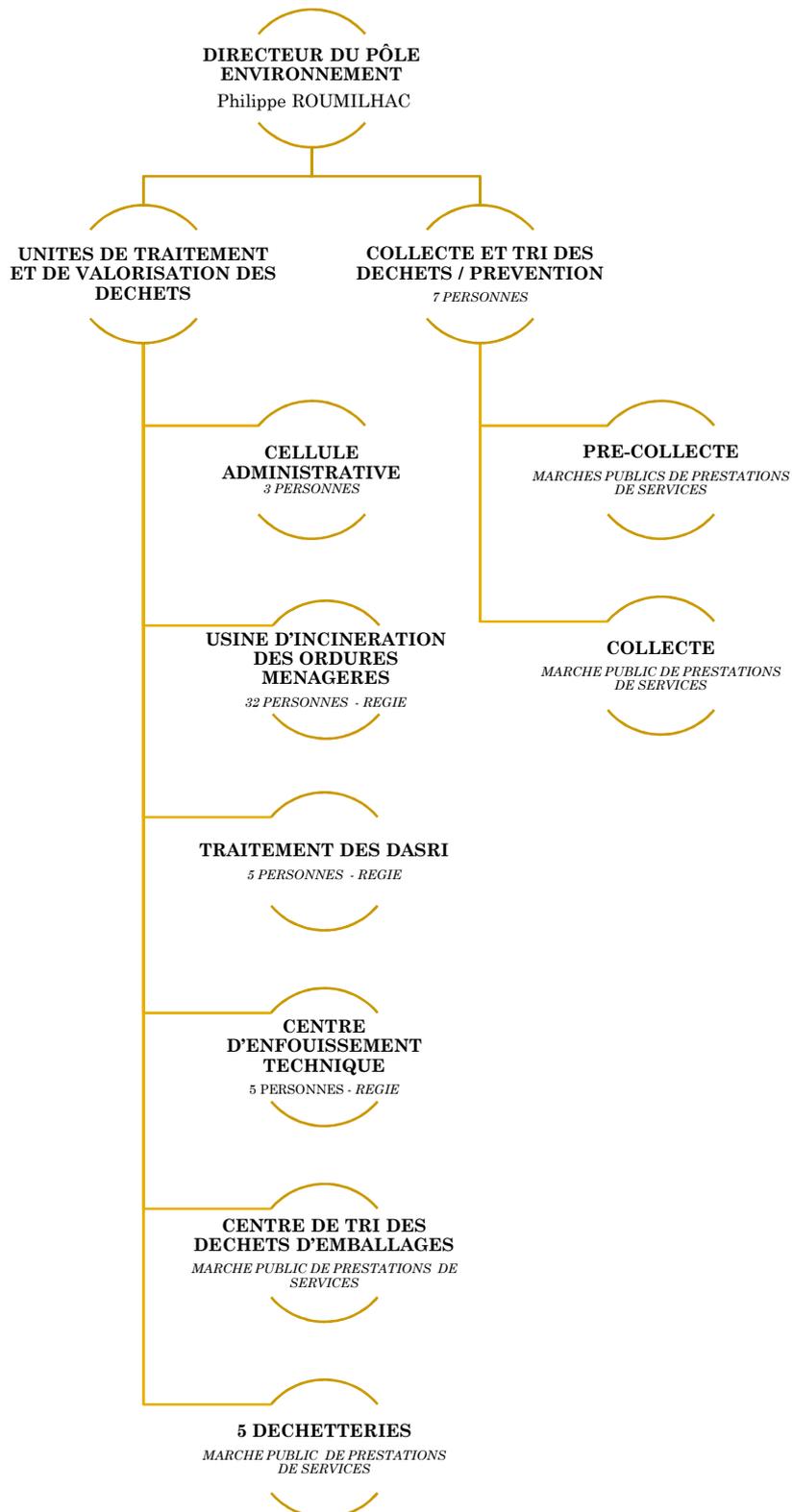
II – PRÉSENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

1 - Organigramme du Pôle
Environnement - Déchets

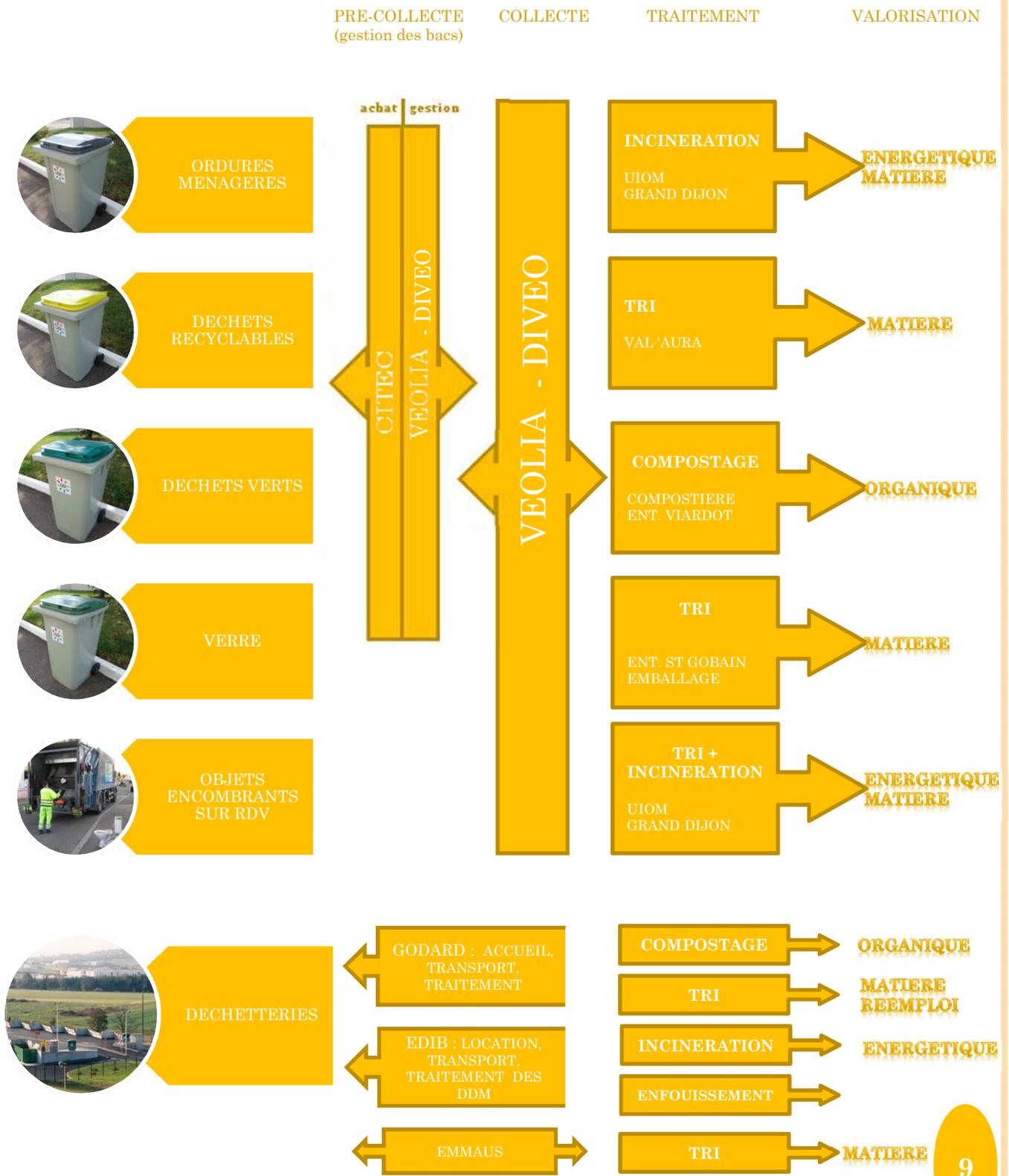
2 - Schéma d'organisation du service
d'élimination des déchets

1 - Organigramme du pôle Environnement - Déchets

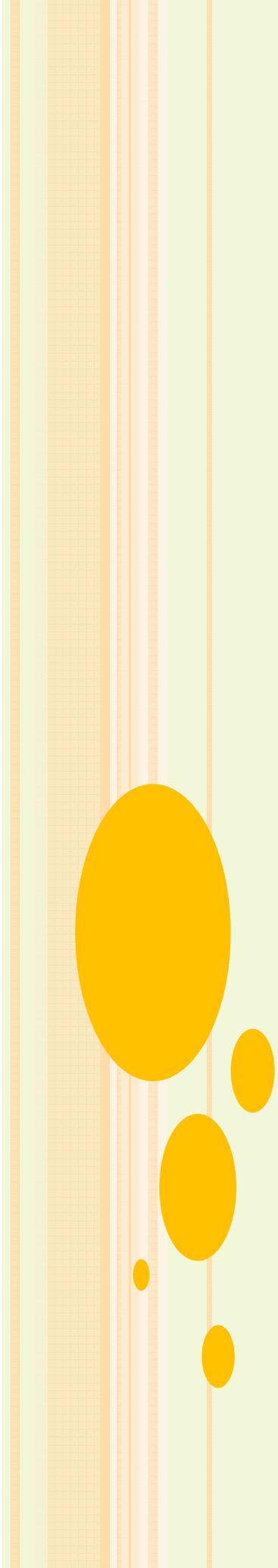
La mise en œuvre de cette compétence est exercée par les services du Grand Dijon rattachés au **PÔLE ENVIRONNEMENT**



2 - Schéma d'organisation du service d'élimination des déchets



La liste des produits acceptés dans les déchetteries ainsi que leurs filières de traitement est détaillée page 47 .



III- LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2011

- **Des tonnages en baisse**
- **Les travaux du tram**
- **Les ambassadeurs du tri**
- **L'acquisition de bennes hybrides**
- **Le renouvellement des marchés de collecte**
- **Le tri des bois et des plastiques**
- **Optimisation de la chaîne de tri du Centre de Tri**

o Des tonnages collectés en légère baisse

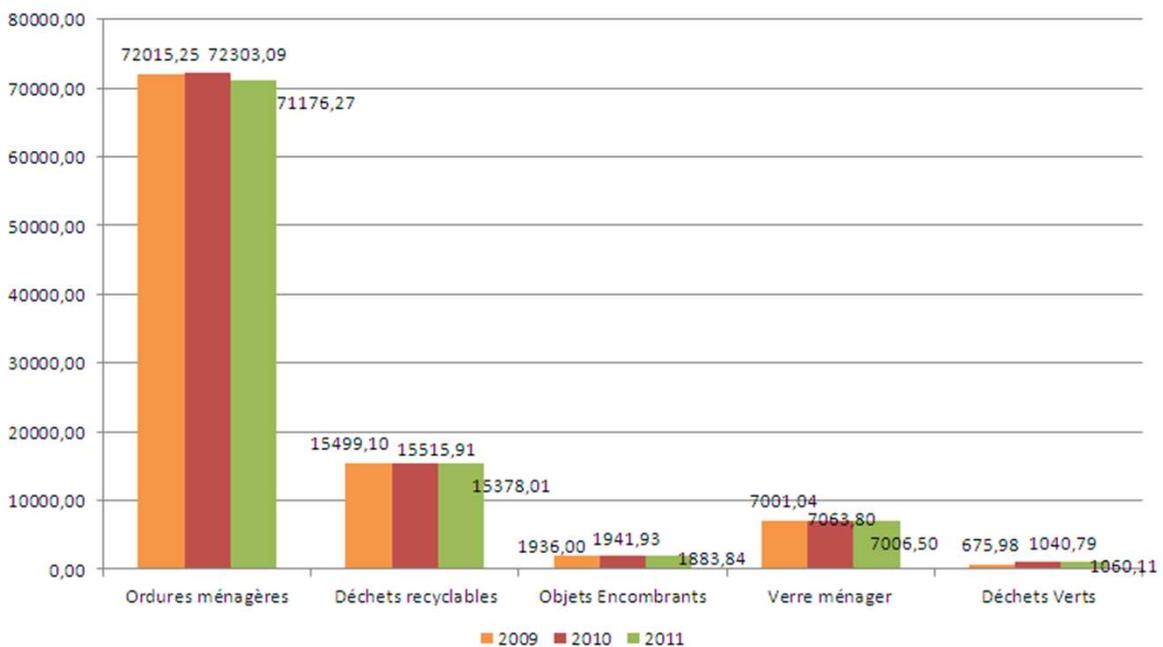
Les tonnages collectés sur le Grand Dijon et les collectivités clientes en Ordures Ménagères avoisinent les **71 200 tonnes pour 2011** contre près de 72 300 tonnes en 2010.

Les tonnages de déchets recyclables (éléments collectés dans les bacs jaunes ainsi que les cartons de zones et du centre-ville de Dijon) sont en baisse avec un total annuel de **15 400 tonnes**.

Le service dédié aux encombrants a permis de collecter près **1 890 tonnes** et le verre collecté sur l'agglomération, tant en postes fixes qu'en porte à porte correspond à **7 000 tonnes**, comme l'année précédente.

Seul service ayant augmenté en tonnage et en nombre de conventions : le service de collecte des déchets verts en porte à porte, qui a vu la mise en place de près de 455 bacs supplémentaires pour un tonnage collecté de **1 060 tonnes**.

Evolution des tonnages de 2009 à 2011



o Les travaux du tram : comment la collecte doit s'adapter au quotidien



Dans le cadre des travaux du tramway début 2010, certaines rues et certains secteurs se sont retrouvés difficilement accessibles, voire fermés à la circulation, rendant le ramassage des ordures impossible.

Afin de répondre au service public dans les conditions habituelles, des adaptations en matière de tournées ont été mises en place : réorganisation de certaines tournées dans certains secteurs, adaptation des gabarits des véhicules en fonction des travaux engagés le long du tracé du tramway, changements d'horaires...).

A certains endroits, des encoches à déchets matérialisées par un décroché le long du barrièrage du tramway et comprenant des bacs gris et des bacs jaunes, ont été proposées aux habitants qui ne peuvent pas présenter directement leurs bacs sur le trottoir.

Ces bacs ont en général été collectés tôt le matin afin que les artères impactées par les travaux ne soient pas engorgées par les camions au moment de la collecte. Ces adaptations quasi quotidiennes, ont été réalisées en concertation avec les services concernés de l'agglomération dijonnaise et de la ville de Dijon et ce par le biais d'outils de communication adaptés.

o Attribution d'un marché pour l'acquisition de nouvelles bennes à ordures ménagères hybrides

Le Grand Dijon a acquis une benne d'occasion de 20 m³ ainsi que 4 bennes neuves d'une contenance d'environ 17 à 20 m³ avec lève conteneur et système de compactage électrique. La livraison des bennes s'est faite début 2012.

o Les ambassadeurs du tri

Apprendre aux habitants à trier ou à mieux trier, intervenir sur cette thématique auprès des jeunes dans les écoles... voilà quelques-unes des missions essentielles des 7 ambassadeurs du tri du Grand Dijon et de leur responsable.

Véritables communicants de proximité, chargés de promouvoir, principalement par oral, la collecte sélective et le tri des emballages ménagers auprès des habitants, les ambassadeurs du tri font du porte à porte et organisent des animations afin d'aboutir à un enjeu de taille : trier plus, trier mieux et maîtriser les coûts.

En 2011, de nombreuses animations ont été assurées par ces médiateurs du tri lors de différentes manifestations telles que : la semaine du développement durable dans les centres commerciaux, les journées du développement durable à Saint-Apollinaire et à Longvic, les opérations en pied de résidences appartenant à des bailleurs dans différents quartiers, lors de journées thématiques sur l'Environnement...

Grâce à leurs interventions, ils ont notamment constaté une évolution positive des taux de refus par secteur et ont reçu un accueil globalement bon de la population sur leur démarche... Néanmoins, trop de déchets recyclables restent encore présentés en sacs. Des réflexions ont également été menées pour améliorer la communication sur le tri : renforcement de la communication sur les PAV, création d'un support pour les refus de collecte...



- **01/01/2011 : début des nouveaux marchés**

L'année 2011 marque le début des nouveaux marchés de la collecte des déchets de l'agglomération et des collectivités clientes, l'exploitation du centre de tri communautaire et la fourniture et la reprise de bacs à déchets pour une période de 5 ans : de 2011 à 2015.

Après l'analyse des offres et des candidatures en 2010, les entreprises VEOLIA Propreté, VAL'Aura et Citec Environnement ont été retenues pour réaliser ces prestations. Cette remise en concurrence des entreprises du secteur permet à l'agglomération de réaliser des économies sur le montant global du service.

La passation entre les anciens et nouveaux prestataires s'est faite sans aucune difficulté.

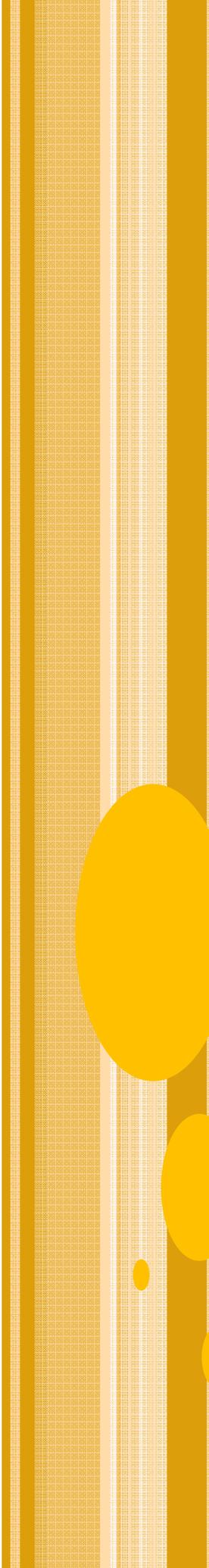
- **Tri des « bois et plastiques » dans les déchetteries : un essai transformé !**

Initié en 2009, le partenariat entre le Grand Dijon et Emmaüs, pour le tri des bois et plastiques et l'implantation de bornes « déchets à ressourcer » a été renouvelé et amélioré en 2011. Dans les déchetteries de Dijon et Chenôve, les habitants peuvent dorénavant trier le bois et le plastique séparément. Ce sont plus de 4 350 tonnes de matières (bois et plastiques) et d'objets divers et variés qui ont été valorisés.

- **Optimisation de la chaîne de tri du Centre de Tri**

Le suivi du centre de tri a permis de mettre en avant une performance de captation des JRM et des EMR pouvant être optimisée. Des travaux ont été réalisés en ce sens, nécessitant un arrêt de chaîne du 24 octobre au 3 décembre 2011.



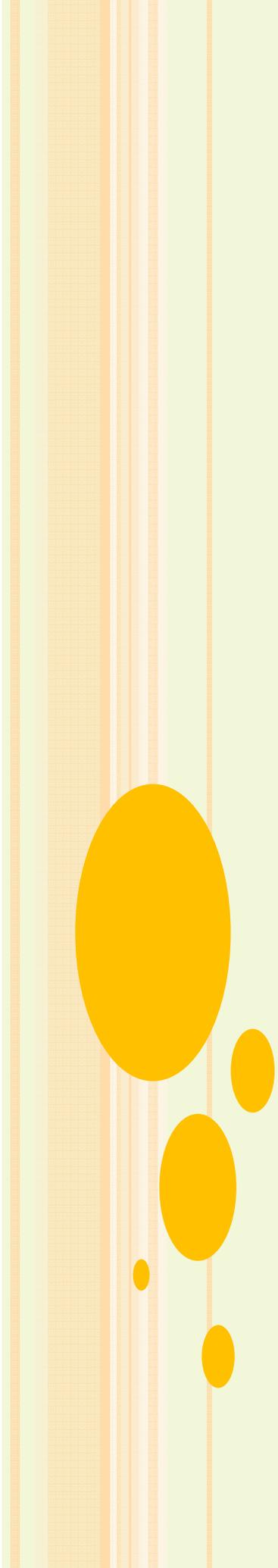


INDICATEURS TECHNIQUES

I – Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV

II – Les Déchetteries

III – Le traitement

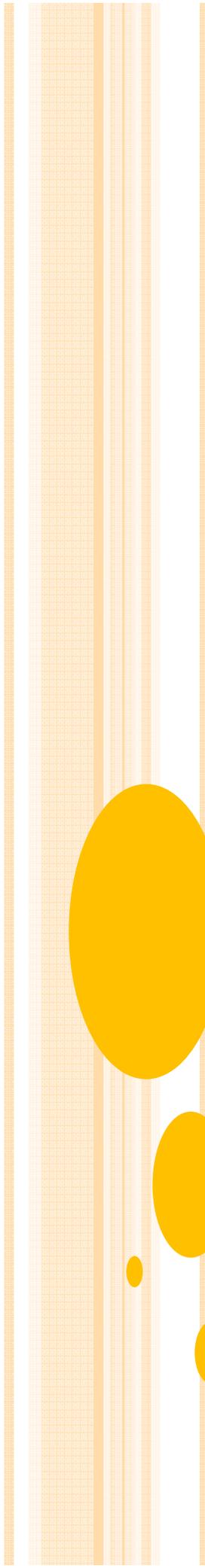


I - COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN PAP ET EN PAV

**1 - Présentation générale du
service (hors déchetteries)**

**2 - Les différents flux collectés en
2011**

**3 - Les autres actions
d'amélioration du service**



1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE (HORS DÉCHETTERIES)

A - Organisation de la pré-collecte

B - Organisation de la collecte

Dans le cadre du marché de collecte des déchets, plusieurs types de déchets sont collectés en porte à porte, conformément au règlement communautaire en vigueur : les ordures ménagères et assimilés, les déchets recyclables, le verre ménager, les objets encombrants, les déchets d'espaces verts, les cartons des commerçants et industriels.

La fourniture des bacs est assurée par l'entreprise Citec Environnement, titulaire du lot pré-collecte et ce, uniquement sur le périmètre du Grand Dijon.

La collecte des déchets ainsi que la gestion et la maintenance des bacs sont assurées par VEOLIA – Divéo depuis le 1er janvier 2011 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Parallèlement, le Grand Dijon assure, pour le compte de collectivités clientes, des prestations de collecte formalisées par des marchés ou des conventions.

Globalement, les tonnages collectés entre 2010 et 2011 sont en légère baisse. Seuls les déchets verts, collectés en porte à porte, ont subi une légère augmentation sur 2011.

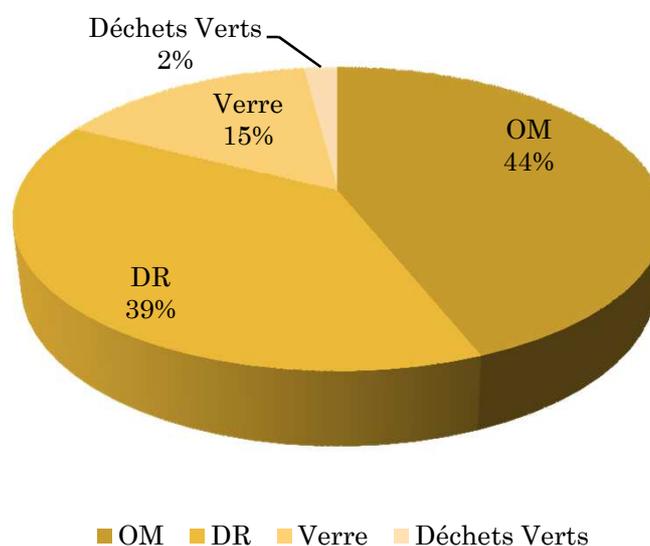
Tonnages	Total	Grand Dijon	Collectivités Clientes
Ordures ménagères et déchets assimilés	71 176,27	68 156,64	3 019,63
<i>dont porte à porte</i>	-	59 816,16	-
<i>dont points d'apport volontaire</i>	-	2 059,90	-
<i>dont marchés</i>	-	1 309,18	-
<i>dont zones</i>	-	4 971,40	-
Déchets recyclables (emballages + cartons)	15 378,01	15 378,01	-
<i>dont emballages recyclables</i>	-	14 359,09	-
<i>dont cartons zones</i>	-	793,17	-
<i>dont cartons centre ville</i>	-	225,75	-
Objets encombrants	1 883,84	1 766,39	117,45
Verre	7 006,50	7 006,50	-
<i>dont Porte à Porte</i>	-	4 029,30	-
<i>dont postes fixes</i>	-	2 977,20	-
Déchets verts	1 060,11	1 060,11	-
Total	96 504,73	93 367,65	3 137,08

A - Organisation de la pré-collecte



Le schéma ci-dessus, représente le nombre de bacs implantés sur l'agglomération dijonnaise. En 2011, le parc de bacs en place sur le territoire s'élève à **138 190** unités. Il augmente de 1,37 % par rapport à 2010.

Répartition du nombre de bacs de collecte implantés sur l'agglomération dijonnaise



Le nombre d'interventions de maintenance réalisées par Veolia suite à des demandes d'habitants est le suivant :

- 1402 changements de bacs complets ;
- 2598 remplacements de couvercles ;
- 571 interventions liées à des réparations de roues, bondes, stickers...

Les habitants pouvant demander des ajustements de volumes de leurs bacs, Veolia a procédé à la livraison de **3367 bacs**, ainsi qu'au retrait de **2757 bacs**.

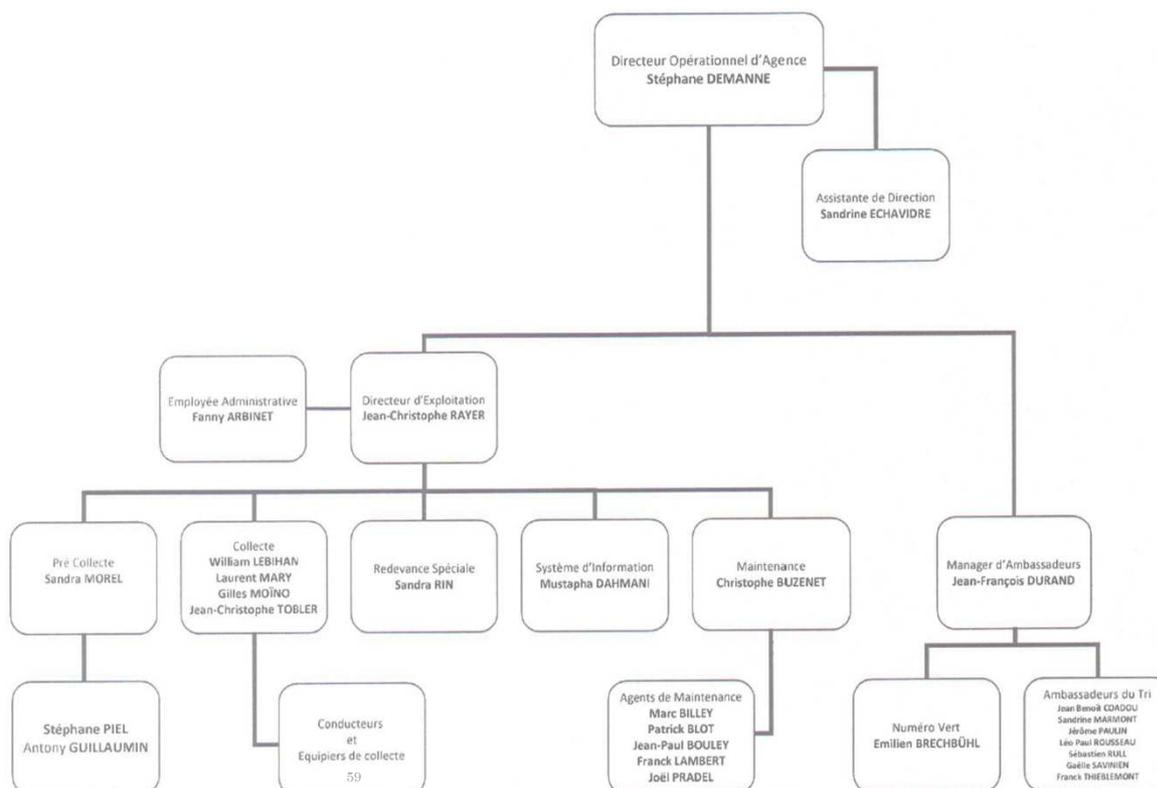
Deux opérations de désinfection ont eu lieu en mai et en octobre 2011, dans l'hyper centre-ville de Dijon. Au total, 1 707 bacs ont été désinfectés.



B – L'organisation de la collecte

Les moyens humains

Les effectifs de la Société Veolia pour l'année 2011 ont été les suivants :



Le matériel au 31/12/2011

Le Grand Dijon est propriétaire des locaux et du parc de véhicules mis à disposition du prestataire de collecte, soit **44 véhicules** :

- 39 bennes à ordures ménagères dont 13 bennes au Gaz Naturel de Ville (GNV) et 26 bennes au gasoil,
- 2 bennes renforcées pour les objets encombrants,
- 3 camions équipés d'une grue pour la collecte des colonnes de surface et des points d'apport volontaire enterrés.

En 2011, **816 016 kilomètres** ont été parcourus par l'ensemble des véhicules de collecte, soit une consommation totale de **514 209 litres de gasoil** et de **252 537 m³ de GNV**.

Le kilométrage global parcouru est en augmentation en 2011 du fait notamment de l'accroissement du nombre de conventions déchets verts et donc de bacs à collecter (+ 47 274 km).

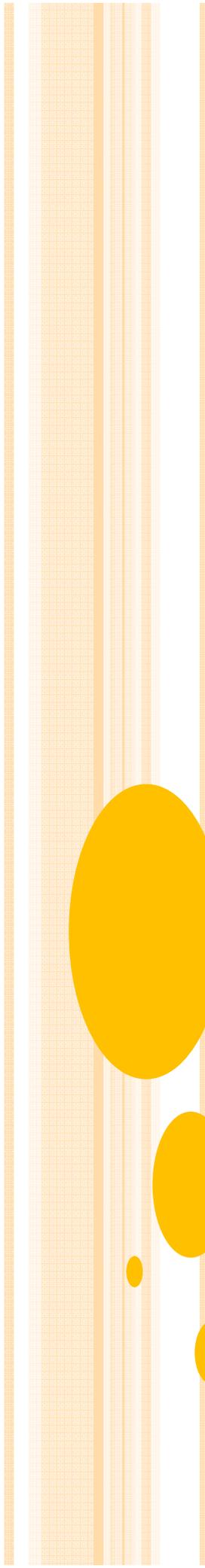
C'est le collecteur qui procède à l'entretien et aux réparations courantes sur les camions mis à sa disposition.



Les principaux problèmes rencontrés lors de la collecte par la Société Veolia sont les suivants :

- une mauvaise présentation des déchets à la collecte,
- des erreurs « de présentation des bacs au ramassage »,
- des erreurs de tri,
- des bacs non sortis à la collecte,
- des déchets non conformes (déchets verts, autres...).





2 - LES DIFFÉRENTS FLUX COLLECTÉS EN 2011

A - Les ordures ménagères

**B - Les emballages ménagers
recyclables**

C - Les cartons commerciaux

D - Le verre ménager

E - Les objets encombrants

F - Les déchets verts

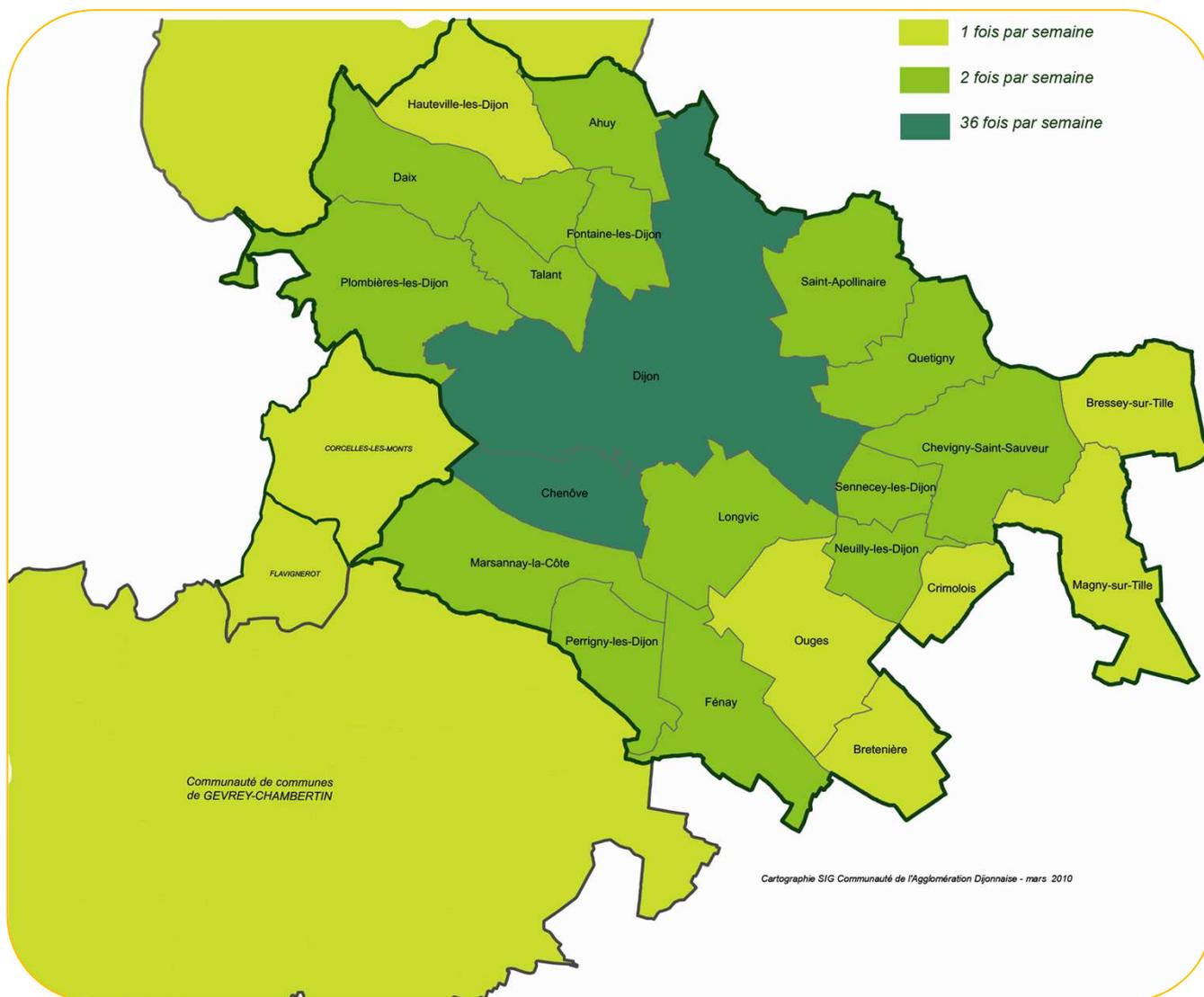
A - Les ordures ménagères

La population desservie et la fréquence des collectes :

Sur les 22 communes de l'agglomération, la fréquence de collecte varie de 1 à 3 fois par semaine en fonction du type d'habitat concerné : commune urbaine ou rurale, habitat dense, pavillonnaire ou diffus.

Sur les communes des collectivités clientes, la collecte est hebdomadaire à l'exception des communes de Gevrey Chambertin et de Couchey où elle a lieu deux fois par semaine.

Les collectivités clientes hors agglomération en marché sont Gevrey-Chambertin, Corcelles-les-Monts, Flavignerot et Forêt-Lavière-et-Suzon (pour cette dernière seulement de janvier à mars 2011),



La typologie des collectes

Les ordures ménagères sont collectées soit en porte à porte, soit en points d'apports volontaires. Le Grand Dijon a notamment mis en place trois points d'apport volontaire enterrés en centre-ville de Dijon (deux Place Emile Zola et un place de la Banque). Le prestataire collecte également les PAV enterrés et semi-enterrés appartenant aux bailleurs sociaux : OPAC, ORVITIS, ICF, SCIC Habitat.

Les tonnages collectés :

La répartition des tonnages collectés en 2011 est la suivante :

- 59 816,16 tonnes, en porte à porte, soit près de **87,76 % des tonnages totaux**,
- 2 059,90 tonnes, en point d'apport volontaire, soit près de **3,02 % des tonnages totaux**,
- 4 971,40 tonnes, en porte à porte en zones d'activités, soit près de **7,29 % des tonnages totaux**,
- 1 309,18 tonnes en porte à porte sur les marchés, soit près de **1,92 % des tonnages totaux**.

Les tonnages collectés sur les collectivités clientes représentent **3 019,63 tonnes**.

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de l'agglomération le tonnage moyen* collecté par habitant en 2011. La totalité des données chiffrées se trouve en annexe à la fin du rapport (pages 101-102)



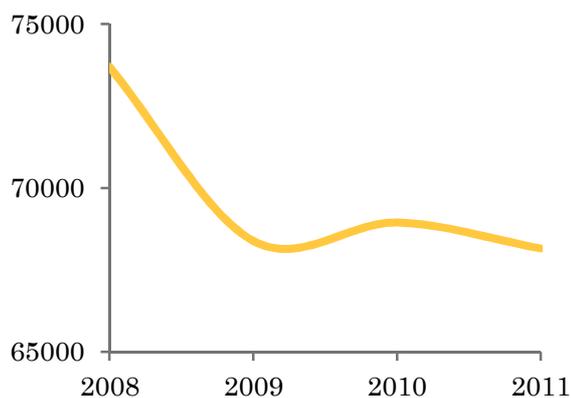
Le Saviez-vous ?



252,12 kg
C'est le poids des ordures
Ménagères collectées par
habitant du Grand Dijon (hors zones)

* Calcul effectué à partir des données brutes
extraites des pesées embarquées de Veolia,

Evolution des tonnages
Ordures Ménagères collectés
sur le Grand Dijon y compris
zones et marchés



B - Les emballages ménagers recyclables

Les types de déchets collectés



Carton : les boîtes, les suremballages, les cartonnettes d'emballages, les briques



Plastique : les bouteilles, les flacons



les journaux, les revues, les magazines, les papiers, les cahiers, les annuaires.



les emballages métalliques



La valorisation des déchets recyclables collectés

L'ensemble des déchets recyclables, après leur collecte, est acheminé vers le centre de tri du Grand Dijon. Les matériaux sont repris par les filières de valorisation et revendus selon les modalités financières prévues par les différents contrats. Les recettes liées à la vente de ces matériaux sont mentionnées dans les indicateurs financiers du rapport (voir section sur le centre de tri)



La typologie et les tonnages de la collecte

La collecte hebdomadaire des déchets d'emballages ménagers recyclables est organisée pour les habitants du Grand Dijon, soit en porte à porte dans les bacs à déchets avec un couvercle jaune, soit par des points d'apport volontaire (enterrés ou non, appartenant au Grand Dijon ou aux bailleurs).

Au total, **14 359,09 tonnes** de déchets recyclables ont été collectées pour l'année 2011. Les déchets recyclables représentent **environ 15 % des déchets collectés** sur l'agglomération dijonnaise.



Les tonnages collectés :

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de l'agglomération le tonnage moyen* collecté par habitant en 2011. La totalité des données chiffrées se trouve en annexe à la fin du rapport (page 101)



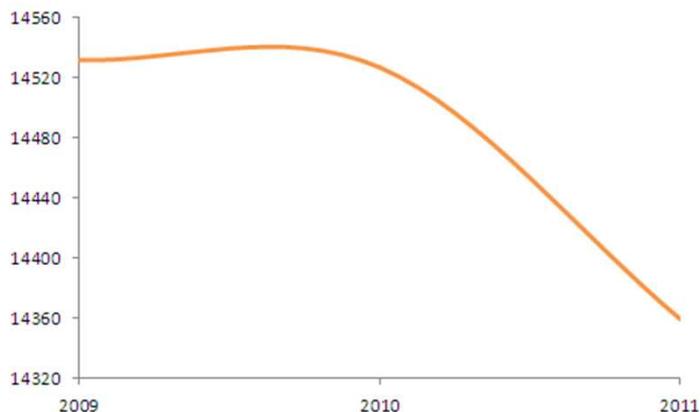
Le Saviez-vous ?



57,30 kg
C'est le poids des déchets ménagers recyclables collectés par habitant du Grand Dijon

* Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de Veolia,

Evolution des tonnages Déchets Recyclables collectés sur le Grand Dijon



C – Les cartons commerciaux

Sont concernés par la collecte :

- ❖ les commerçants du centre ville de Dijon,
- ❖ les industriels et les commerçants des zones d'activités commerciales et industrielles de :
 - Ahuy,
 - Chenôve
 - Chevigny-Saint-Sauveur,
 - Dijon (Cap Nord, Parc de l'Europe, Parc Technologique),
 - Fontaine-les-Dijon,
 - Longvic,
 - Marsannay-la-Côte,
 - Quetigny
 - Saint-Apollinaire.



Les cartons d'emballage sont collectés pliés, chaque jeudi après-midi dans les zones d'activités et deux fois par semaine en centre ville de Dijon.

1018,92 tonnes de cartons ont été collectées soit une légère augmentation par rapport à 2010 (+ 30 tonnes).

Il est à noter que cette évolution prend en compte une hausse de 18,89 % des cartons de zones et une baisse de 29,81 % des cartons du centre-ville.



la valorisation des cartons collectés

Les cartons après collecte par le prestataire, sont directement acheminés sur le site VEOLIA PROPRETE qui procède à leur conditionnement en balles.

D – Le verre ménager

Le type et la fréquence de collecte

L'ensemble de l'agglomération bénéficie de la collecte sélective du verre d'emballage soit en porte à porte dans les bacs à déchets avec un couvercle vert, soit en points d'apport volontaire.

Sur Dijon (hors centre ville) et sur Chenôve, ce sont près de **153 143 habitants** qui sont collectés une fois par semaine en porte à porte, ce qui représente **21 341 bacs**.



Sur les autres communes de l'agglomération ainsi qu'au centre ville de Dijon, le verre est récupéré en points d'apport volontaire (colonnes à verre), **97 476 habitants** sont concernés par ce mode de collecte.

On comptabilise **204 points d'apports volontaires** répartis sur l'ensemble des communes de l'agglomération, totalisant **150 bulles à verre** de surface ou enterrées appartenant au Grand Dijon et 54 points enterrés ou semi-enterrés appartenant à des bailleurs et mis à disposition d'habitants de résidences spécifiques.

Les quantités collectées

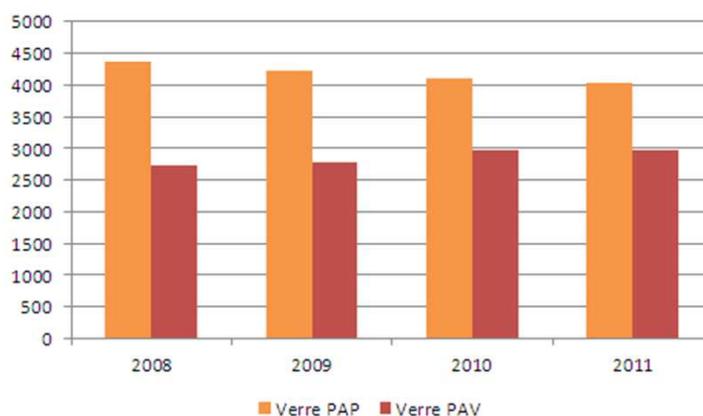
	Tonnages collectés		
	Verre PAP	Verre PAV	Total
2008	4359	2723	7082
2009	4221	2780	7001
2010	4098,2	2965,6	7063,8
2011	4029,3	2977,2	7006,5
Evolution			
2011 / 2010	-1,71	0,39	-0,82

Le verre d'emballage représente **7,5 %** de l'ensemble des déchets collectés sur le Grand Dijon.

Les tonnages sont globalement stables depuis plusieurs années.

Toutefois, le verre collecté en porte à porte est en constante diminution, au profit du verre collecté en apport volontaire.

Evolution des tonnages collectés



la valorisation du verre collecté

Après la collecte, le verre est stocké dans une fosse située sur le site de l'usine d'incinération des ordures ménagères, puis il est chargé par la SARL GACHON (21) qui l'achemine directement auprès des usines Saint-Gobain situés en Saône et Loire et dans l'Allier. Cette dernière procède directement au tri et au recyclage.

Les tonnages collectés :

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de l'agglomération le tonnage moyen* collecté par habitant en 2011. La totalité des données chiffrées se trouve en annexe à la fin du rapport (page 102)



Le Saviez-vous ?



27,96 kg
C'est le poids
du verre collecté
par habitant
du Grand Dijon

* Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de Veolia

E – Les objets encombrants

En 2011, 1883,37 tonnes d'objets encombrants ont été collectées par le prestataire de collecte des déchets (Grand Dijon et collectivités clientes confondu). Cela représente une diminution de 2,99 % par rapport à 2010. Les collectivités clientes représentent 6,2 % du tonnage collecté (117,45 tonnes).

* La collecte des objets encombrants en porte à porte sur le Grand Dijon



L'ensemble des habitants du Grand Dijon se voit proposer un service de collecte en porte à porte sur rendez-vous via un numéro vert ou un site internet.

De nombreux appels ont été reçus au standard de la Société Veolia afin de prendre des rendez-vous pour ce service. Au total, ce sont **7356** collectes qui ont été réalisées par le prestataire.

Le temps d'attente moyen pour la prise en charge des encombrants est de 10,3 jours.

* La collecte des objets encombrants dans les zones ANRU

Afin de répondre à des problématiques de sécurité sur les six quartiers des zones ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), la collectivité a choisi de doubler les passages mensuels de collecte des objets encombrants sur ces territoires.

Sur les 1 884 tonnes collectées en 2011, 624 tonnes l'ont été lors des collectes dans les zones ANRU.

Les quartiers concernés sont :

- les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon,
- le Mail à Chenôve,
- le centre-ville à Quetigny,
- le Bief du Moulin à Longvic,
- le Belvédère à Talant.

* Evolution du service

En 2011, **155 kg** d'objets encombrants ont été collecté par km parcouru. Pour mémoire, en 2010, 161 kg ont été collectés au km et en 2009, 157 kg au km.

En parallèle de ce service, la Société Veolia collecte toujours les dépôts sauvages dont 64 ont été pris en charge sur l'agglomération en 2011.

Le Saviez-vous ?

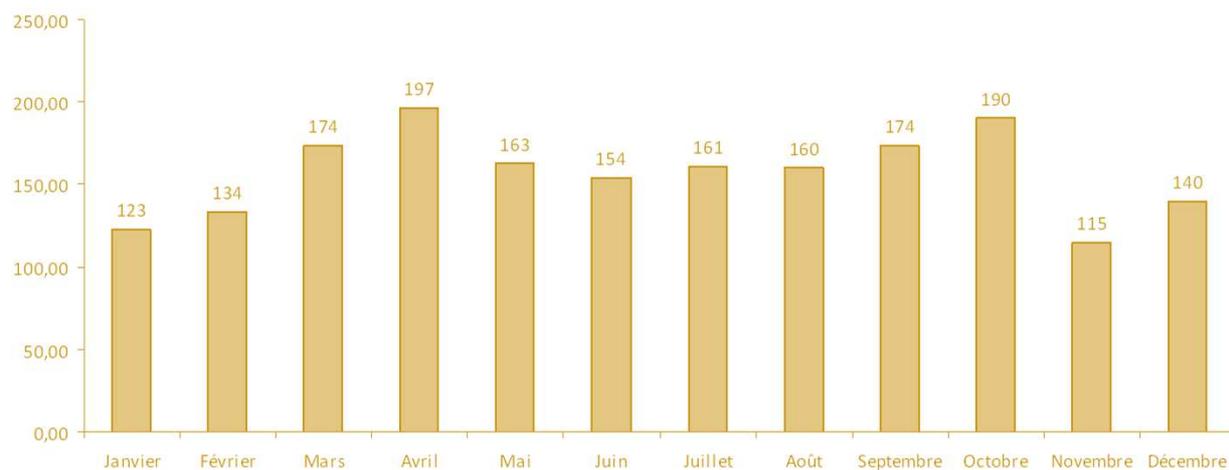


7,05 kg

**C'est le poids
des objets encombrants collectés
par habitant du Grand Dijon**



Tonnages Objets Encombrants collectés en 2011



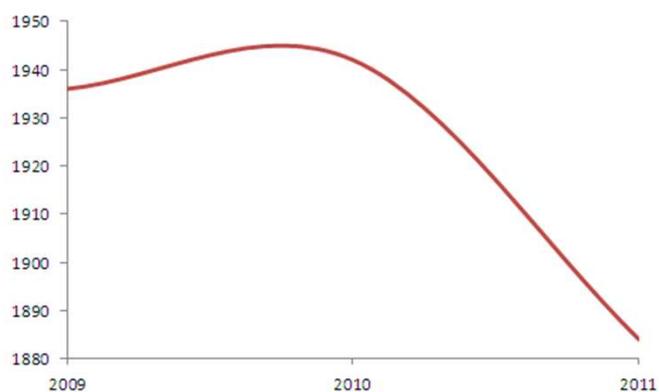
La valorisation des objets encombrants

Après collecte par le prestataire, les objets encombrants sont déposés sur une plateforme située à proximité du centre de tri du Grand Dijon.

La ferraille est extraite et reprise pour recyclage, les autres résidus sont incinérés.

Evolution des tonnages OE collectés

(Grand Dijon et Collectivités Clientes confondus)



F – La collecte des déchets verts

La typologie et le tonnage des collectes

Plusieurs services sont proposés aux habitants :

- ❖ **l'accès gratuit aux cinq déchetteries communautaires**
- ❖ la mise à disposition d'un **composteur individuel** qui peut accepter les déchets végétaux, les fleurs fanées et autres feuilles mortes.
En 2011, **368 composteurs de 450L et / ou de 600L** ont été mis à disposition des habitants du Grand Dijon en échange d'une caution de 15 ou 20 €. Ils sont disponibles sur simple demande près du service Collecte et tri des déchets.

Ces équipements permettent de transformer les déchets verts en compost, matériau dont les jardiniers sont très friands.

21% des foyers en habitat individuel sont équipés de composteurs sur l'agglomération dijonnaise, ce qui représente **8 810 composteurs** distribués depuis le début de cette opération lancée en 2000.

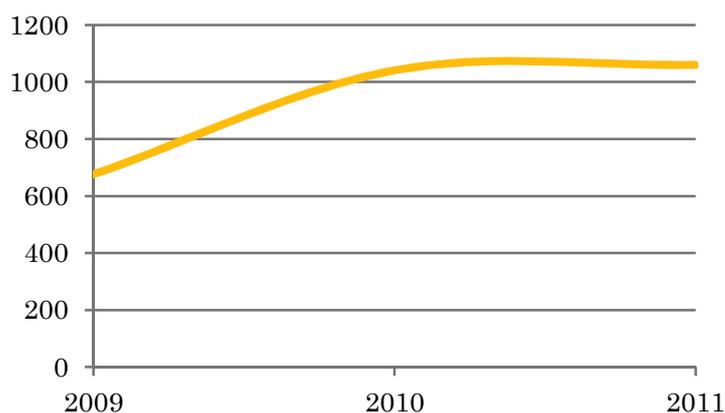
L'entreprise PWS fournit au Grand Dijon les composteurs et c'est l'ESAT Acodège, entreprise d'insertion basée à Marsannay-la-Côte, qui réalise le stockage et la distribution de ces équipements aux habitants de l'agglomération.



- ❖ **la collecte des déchets verts en porte à porte** a été mise en place en 2009, elle est réalisée d'avril à novembre et est basée sur le volontariat.

Une redevance de 45 € est demandée aux habitants adhérents pour la période complète, et elle comprend la mise à disposition du bac dédié de 240 L, la collecte et le traitement des déchets verts.

Evolution des tonnages de déchets verts collectés de 2009 à 2011



En 2011, 1060,10 tonnes de déchets verts tels que les tontes de pelouse, les feuilles, les fleurs, les tailles de haies, les branches ayant un diamètre inférieur à 10 cm ont été collectés en porte à porte.

La collecte hebdomadaire est réalisée sur toutes les communes du Grand Dijon.

Afin de répondre au mieux aux attentes des abonnés, la collecte a été gracieusement prolongée jusqu'à fin novembre.

En 2011, 2458 conventions pour la collecte des déchets verts en porte à porte ont été signées, soit 392 nouvelles conventions par rapport à 2010.



La valorisation des déchets verts

Les 1060,10 tonnes de déchets verts collectés en porte à porte sont évacués vers la compostière de Rougemont à Brétigny. Il s'agit d'une unité de compostage qui transforme les déchets verts en produit utile pour l'amendement agricole notamment

Jours de collecte des déchets verts

LUNDI MATIN

- BRESSEY SUR TILLE
- BRETENIERE
- CRIMOLOIS
- FENAY
- FONTAINE LES DIJON
- MAGNY SUR TILLE
- OUGES
- PLOMBIERES LES DIJON
- SAINT APOLLINAIRE

LUNDI APRES-MIDI

- CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
- QUETIGNY

MARDI MATIN

- DIJON
- CHENOVE

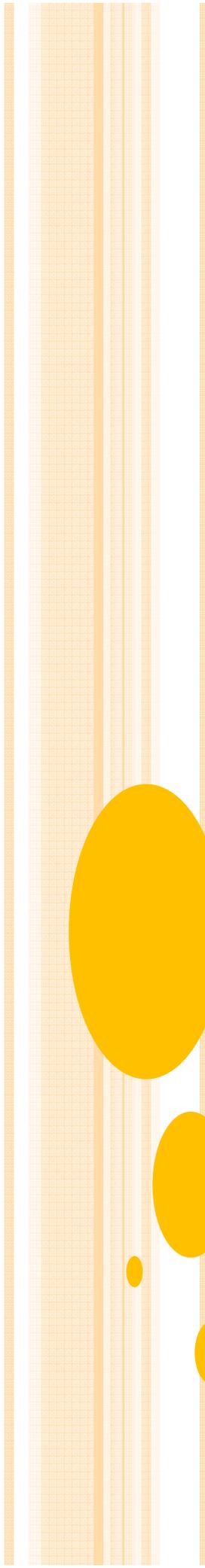
MERCREDI MATIN

- LONGVIC
- MARSANNAY LA COTE
- TALANT

MERCREDI APRES MIDI

- AHUY
- DAIX
- HAUTEVILLE
- NEUILLY LES DIJON
- PERRIGNY LES DIJON
- SENNECEY LES DIJON





3 - LES AUTRES ACTIONS D'AMÉLIORATION DU SERVICE

A - Les actions de communication

B - Les ambassadeurs du tri

**C - Mission de coordination entre le
service de collecte des déchets et la
mission GUSP**

**D - La démarche de prévention des
déchets**

A - les actions de communication

Le service de collecte des déchets a maintenu certaines actions de communication en lien avec les prestations qu'il a pu réaliser.

Ainsi, des campagnes de communication ont été réalisées au dos des conducteurs dans les bus de l'agglomération, ce qui correspond à plus d'une centaine d'affiches sur les thèmes suivants :

- ❖ les objets encombrants en février 2011 ;
- ❖ les déchets verts en mars 2011 ;
- ❖ Les pesticides en avril 2011 ;
- ❖ Composter donne la vie en mai 2011;
- ❖ la campagne sur la réduction des déchets en novembre 2011.

Comme demandé dans le marché, le prestataire de collecte des déchets a fait réaliser un site Internet : www.trionsnosdechets-dijon.fr, qui reprend toutes les informations liées aux déchets.



B - Les ambassadeurs du tri

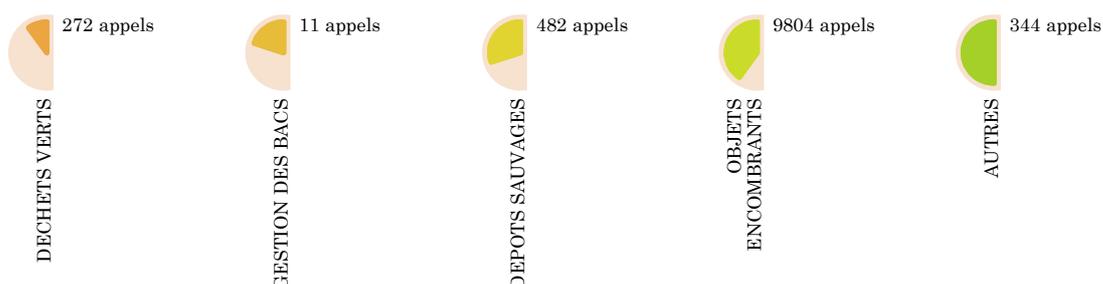
Les sept ambassadeurs du tri et un coordonnateur, recrutés par le prestataire de collecte, assurent une action d'accompagnement réactive sur toute l'agglomération. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des habitants.

En effet, directement liés aux personnels d'exploitation, ils sont plus à même de proposer un service adapté aux habitants en cas de problèmes.

Disponibles de 8h à 18h du lundi au vendredi au numéro vert **0800 12 12 11**, ils répondent à toutes les questions des habitants en matière de collecte : les jours et les heures de collecte, le fonctionnement du système de collecte des encombrants, la démarche à suivre pour changer de bacs, les déchetteries, les déchets valorisables....

En 2011, ils ont répondu à près de 13 000 appels.

Les prises en charge des appels a permis d'identifier plusieurs types de demandes :



Ils ont mené sur 2011, plusieurs types d'animations sur le terrain et ce, pour des acteurs divers et variés tels que des bailleurs, des communes, des établissements scolaires, des entreprises... dans le but de promouvoir le geste de tri et d'atteindre un taux de refus toujours plus bas sur l'agglomération.

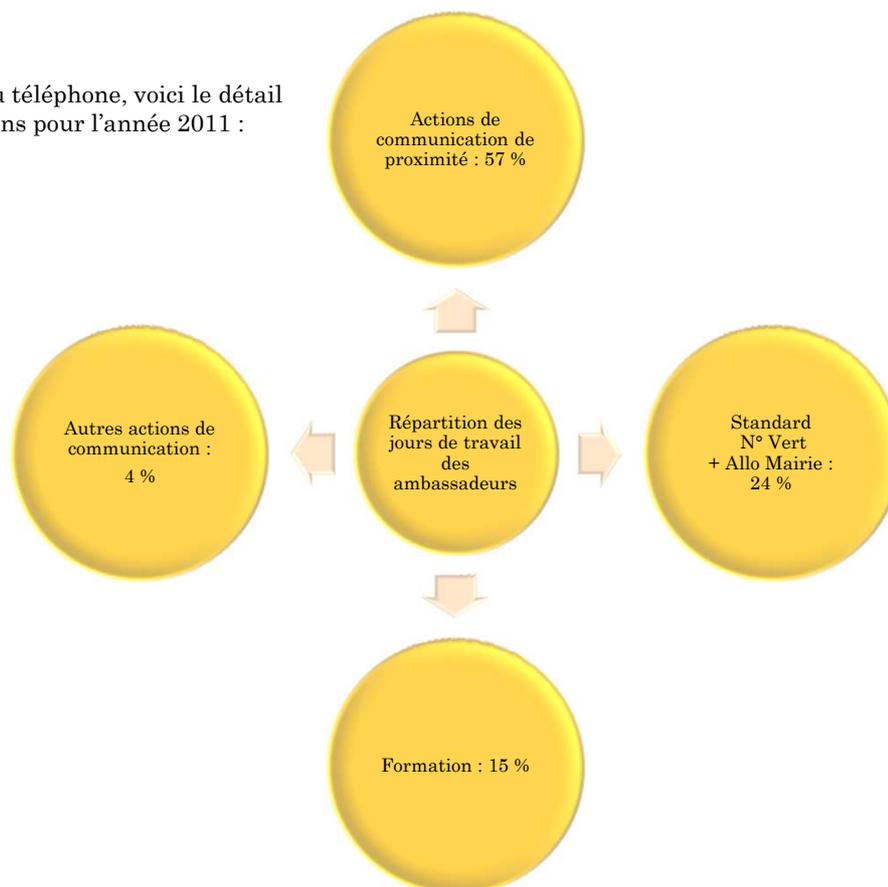
Ils ont pu participer à des opérations de grande ampleur comme la mise en place du tri sur le marché central à Dijon pour une valorisation du carton et des fermentescibles.



Ils ont été présents aux manifestations suivantes :

- Lors de la semaine du développement durable, dans des centres commerciaux
- Lors de visites de classes de l'appartement pédagogique l'Eco-logis
- Lors de sensibilisation au Parc de la Colombière, place Emile Zola, dans le quartier des Grésilles, à Bretenière, à Longvic, au square Pascal à Dijon, à Chevigny, au Centre Divio, chez Ethicofil...
- Lors du festival « Jours de fête de la Fontaine d'Ouche »
- Lors de la manifestation du « P'tit tour 2011 » au Lac Kir
- Lors du meeting Dijon triathlon au Lac Kir
- Lors du « Vélo Tour 2011 » (accompagnement tri)
- Lors de la manifestation « Dijon Ouest en Fête »
- Lors de la journée d'accueil des nouveaux habitants
- Lors de la semaine européenne de la réduction des déchets

Joignables au téléphone, voici le détail de leurs actions pour l'année 2011 :



Les actions de communication de proximité correspondent à des animations réalisées par l'équipe des ambassadeurs, des suivis de collecte de déchets recyclables, des distributions de documents en porte à porte.

Les autres actions de communication couvrent quant à elles des suivis de collecte pour les bacs gris, des interventions sur le terrain pour rappel des consignes du règlement de collecte, distribution de sacs en hyper centre-ville de Dijon.

C - Mission de coordination entre le service de collecte et la mission GUSP

Mise en place en 2009, la mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité comprend plusieurs axes de travail dont certains relatifs aux déchets et pour lesquels le service de collecte est associé.

La première année, l'agglomération et les bailleurs ont pu construire une base de travail commune.

Les années suivantes, l'action s'est voulue plus opérationnelle avec sur le terrain, les diagnostics en marchant ont continué, en collaboration avec les villes et les bailleurs. Ces déplacements sur le terrain ont permis d'identifier des résidences ou immeubles mal dotées en bacs, de mettre à jour l'affichage... et ainsi de continuer et d'inscrire dans le temps les actions à engager pour une meilleure gestion des déchets dans les quartiers concernés.

D - La démarche de prévention des déchets

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement relayée par le Grenelle de l'Environnement, aborde la prévention comme le fait de prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits.

Tant au niveau français qu'européen, la prévention des déchets consiste à :

éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets, c'est la prévention quantitative ;

limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements, c'est la prévention qualitative.

La collectivité s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets avec pour objectif la réduction de la production des déchets ménagers et assimilés de -7% d'ici 2015.

Ainsi, un plan d'actions a été défini de manière participative avec les acteurs du territoire en avril 2011.

Il contient 17 axes dont les principaux sont :

- L'éco-exemplarité de la collectivité,
- Prolonger la durée de vie des produits en favorisant le réemploi, la réparation, la location et l'usage collectif,
- Promouvoir le jardinage pauvre en déchets,
- Sensibiliser les habitants à l'éco-consommation,
- Et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ce programme vise à faire évoluer les habitudes de production et de consommation de tous et ainsi de réduire la quantité et la nocivité des déchets.

Les ambassadeurs du tri ont réalisé des animations afin de sensibiliser les habitants sur les thèmes de l'éco-consommation et du compostage notamment **lors de la Semaine du Développement Durable, du 1^{er} au 7 avril 2011, et la Semaine des Gestes Verts au Centre Commercial Géant Casino à Chenôve, du 6 au 11 juin 2011.**

Ces actions ont permis de toucher un grand nombre de personnes grâce à une communication de masse afin de les guider dans cette démarche d'éco-consommation tout en la corrélant avec le tri des déchets. De plus, la réalisation de ces animations dans des lieux d'achat de produits de grande consommation a permis de susciter un grand intérêt de la part des personnes rencontrées.



Lors de la semaine européenne de la réduction des déchets, du 21 au 26 Novembre 2011, des acteurs locaux ont investi la verrière du Grand Dijon afin de présenter des stands et animations pour petits et grands principalement sur le thème de l'anti-gaspillage alimentaire. Cet évènement a accueilli environ 410 visiteurs dont 250 enfants.

De plus, onze classes du CE1 au CM2 ont participé à un concours organisé sur l'agglomération dijonnaise. Les élèves ont mené une réflexion sur 'Comment réduire le gaspillage alimentaire ?' et ont retranscrit leurs idées sur un support commun à l'ensemble des classes participantes.

La classe de CE1 de l'école élémentaire Léon Blum à Longvic a remporté ce concours suivi de la classe de CM1/CM2 de l'école élémentaire de Magny-sur-Tille et de la classe de CM1 de l'école élémentaire du Breuil à Chevigny-St-Sauveur.

Ce travail a permis de sensibiliser les élèves au gâchis qui existe aussi bien à la cantine que chez eux et de faire émaner des actions dans certaines écoles.

1^{er} prix du concours :



du 21 au 26 novembre 2011
SEMAINE EUROPÉENNE DE LA
RÉDUCTION DES DÉCHETS

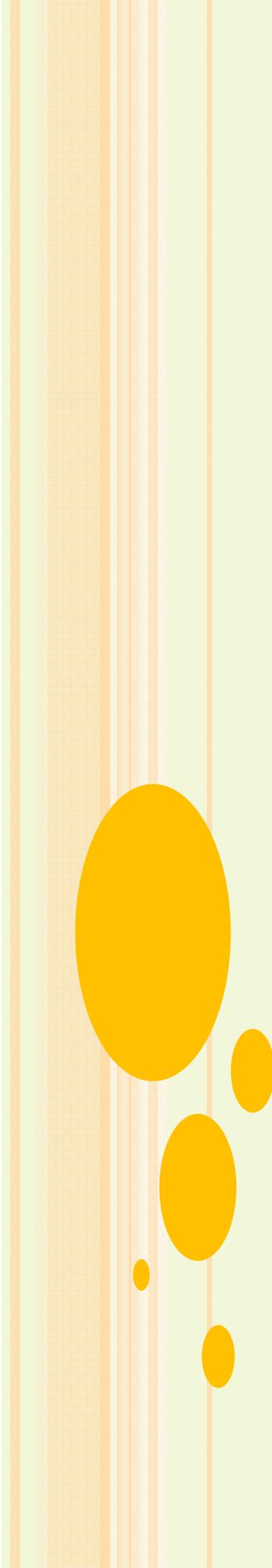
→ De nombreuses animations pour petits et grands et des ateliers ludiques pour lutter contre le gaspillage. Tout le programme sur www.grand-dijon.fr

LUNDI AU VENDREDI: 9h30 - 12h ET 14h30 - 17h **SAMEDI:** OUVERTURE SANS INTERRUPTION DE 9h30 À 17h
STANDS ET ANIMATIONS DANS LA VERRIÈRE DU GRAND DIJON: 40 AVENUE DU DRAPEAU 21000 DIJON
BUS: LIGNE 7 ARRÊT DRAPEAU **VÉLO:** STATION DRAPEAU - GRAND DIJON



Je réduis mes déchets
c'est pour la vie!

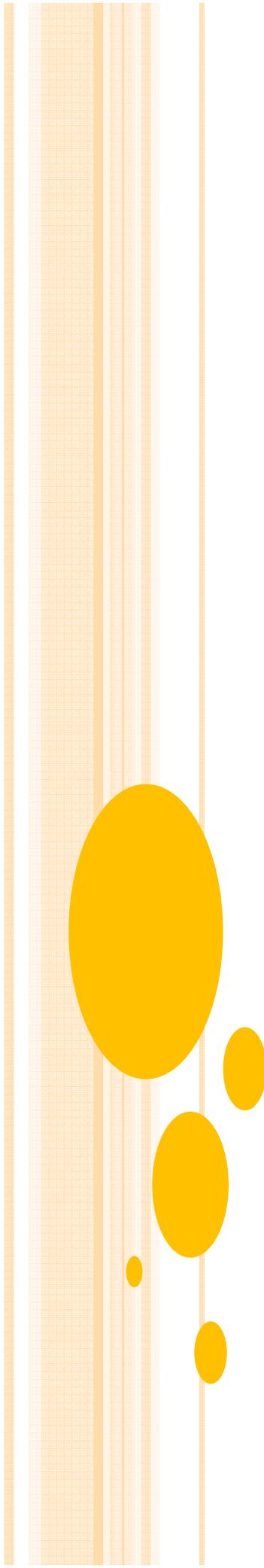




II – LES DÉCHETTERIES

1 – Les déchetteries des particuliers

2 – Le déchetterie des professionnels



1 – LES DÉCHETTERIES DES PARTICULIERS

A – Les équipements

B – Les résultats d'exploitation

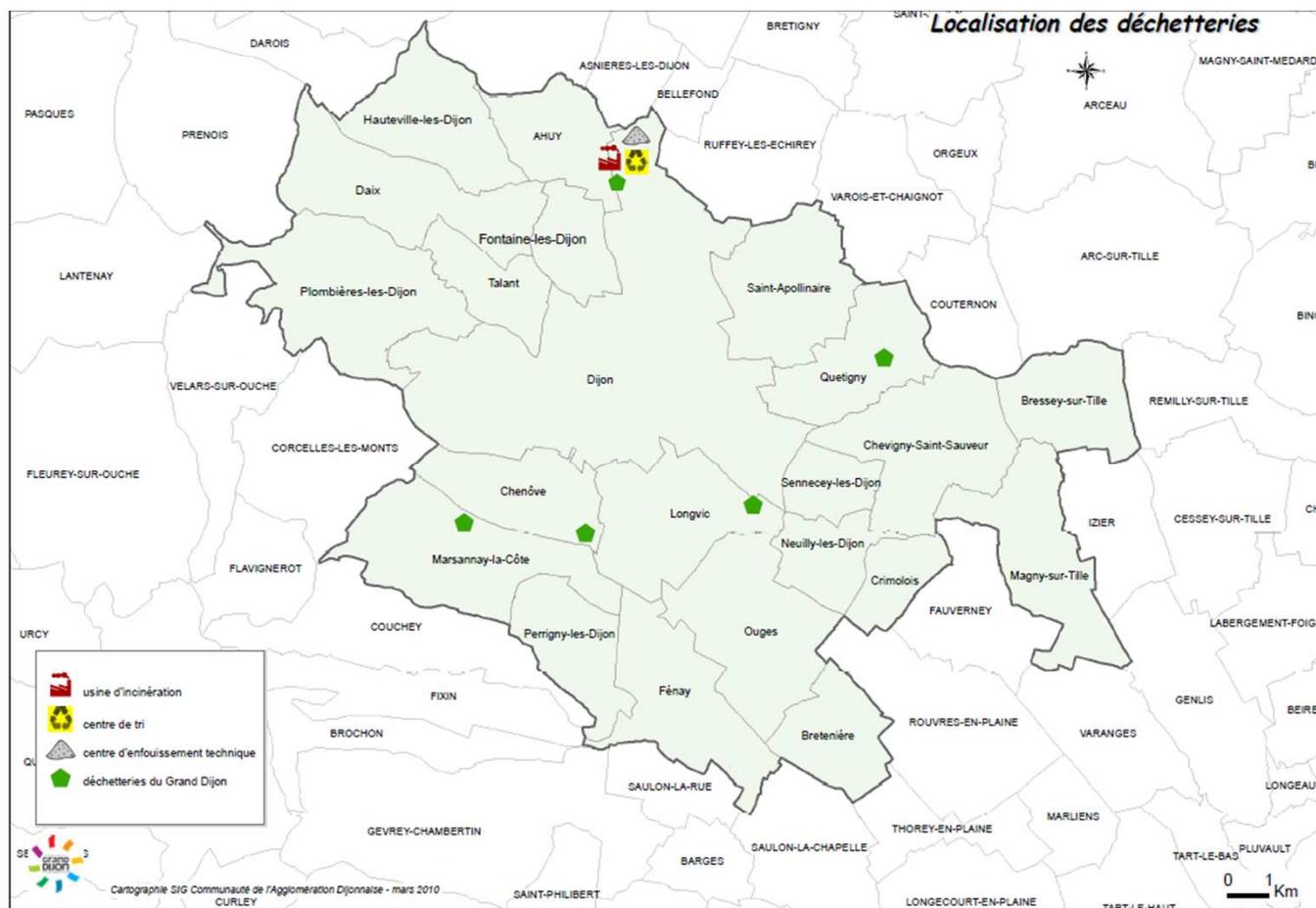
**C – Les déchets acceptés et les
filières de traitement**

A- Les équipements

La déchetterie est un espace aménagé, clos et gardienné destiné à accueillir les déchets nécessitant une prise en charge spécifique pour des raisons :

- de volume (encombrants, gravats...),
- de protection de l'environnement (déchets dangereux des ménages (DDM,) placo-plâtre, amiante...)
- ou de valorisation matière (cartons, métaux, déchets verts...)

A cet effet des bennes identifiées par des panneaux permettent aux usagers de trier facilement les déchets. C'est un service complémentaire à la collecte, maillon des unités de traitement et de valorisation des déchets permettant une élimination conforme à la réglementation.



ÉTÉ du 02/05 au 31/10
 lundi au vendredi de 9h à 13h et
 de 14h à 19h
 samedi de 9h à 19 h
 dimanche de 9h à 13 h
HIVER du 01/11 au 30/04
 lundi au vendredi de 9h à 12h et
 de 14h à 18h
 samedi de de 9h à 13h et
 de 14h à 18h
 dimanche de 9h à 13 h

DECHETTERIE DE CHENOVE
 64, rue de Longvic
 21300 CHENOVE
 03.80.58.87.32

DECHETTERIE DE DIJON
 Rue Alexander Fleming
 21000 DIJON
 03.80.23.94.94

DECHETTERIE DE LONGVIC
 Rue Jules Guesde
 21600 LONGVIC
 03.80.68.03.91

DECHETTERIE DE QUETIGNY
 Bd de la Croix Saint Martin
 21800 QUETIGNY
 03.80.71.03.13

ÉTÉ du 02/05 au 31/10
 lundi au vendredi de 9h à 13h et
 de 14h à 18h
 samedi de 9h à 18 h
 dimanche de 9h à 13h
HIVER du 01/11 au 30/04
 lundi au vendredi de 9h à 12h et
 de 14h à 17h
 samedi de de 9h à 13h et
 de 14h à 17h
 dimanche de 9h à 13 h

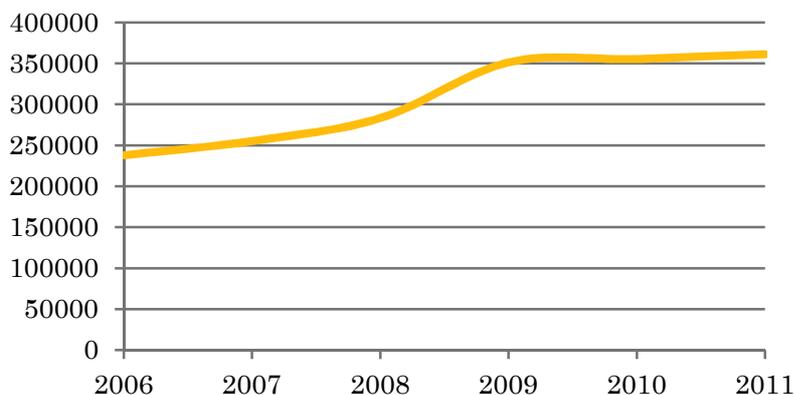
**DECHETTERIE DE MARSANNAY
 LA COTE**
 Chemin RURAL N°15 dit chemin des
 Vaches 21160 MARSANNAY LA COTE
 06.77.12.63.12

Toutes les déchetteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

B – Les résultats d'exploitation

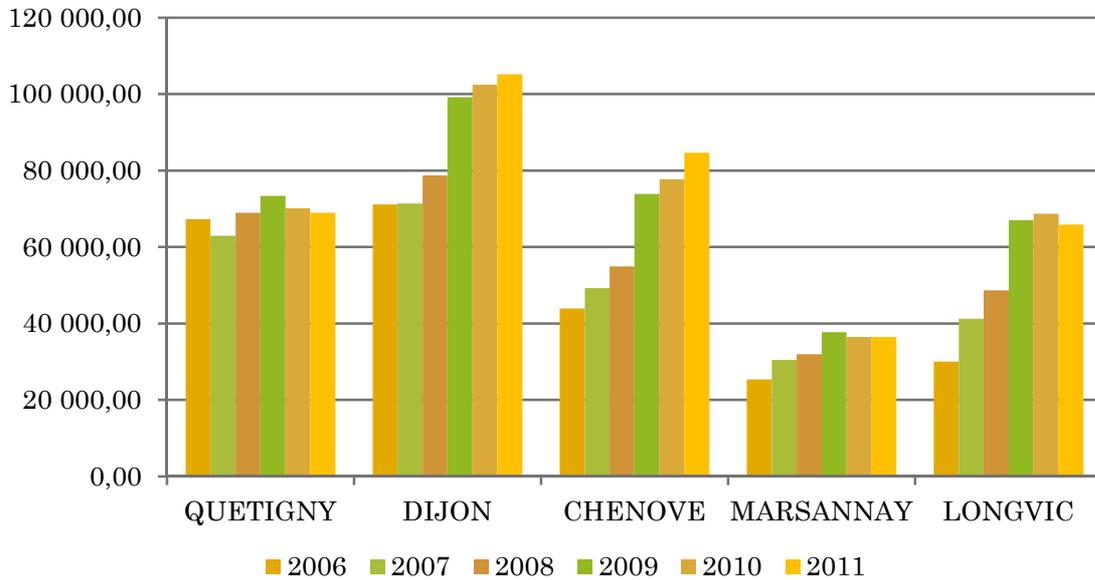
1- La fréquentation

Evolution du nombre d'entrées en déchetteries
 (toutes déchetteries du Grand Dijon confondues)



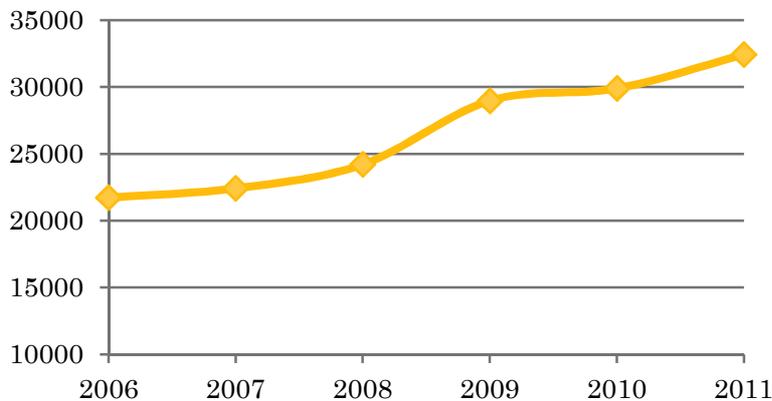
On note en 2011 une légère hausse globale de 1,62 % du nombre d'entrées avec 361 218 entrées en 2011 contre 355 446 en 2010. Toutefois, il est à noter que le nombre d'entrées est en baisse sur les déchetteries de Quetigny (-1,6 %) et de Longvic (-4,1 %).

Evolution du nombre d'entrées par déchetterie du Grand Dijon



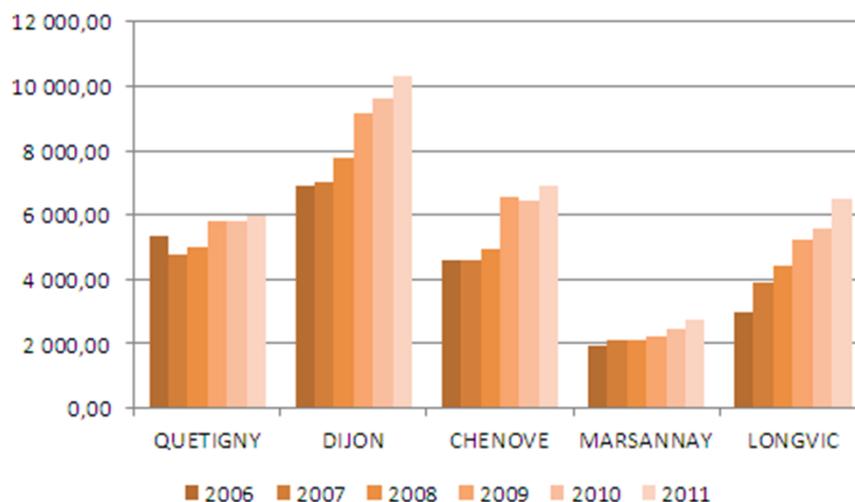
2 - les tonnages réceptionnés

Evolution des tonnages réceptionnés en déchetteries



32 435 tonnes ont été réceptionnées en 2011 sur l'ensemble des cinq déchetteries (hors verre comptabilisés avec les tonnages du service collectif). L'évolution des tonnages est en constante augmentation avec près de 8,5 % par rapport à 2010.

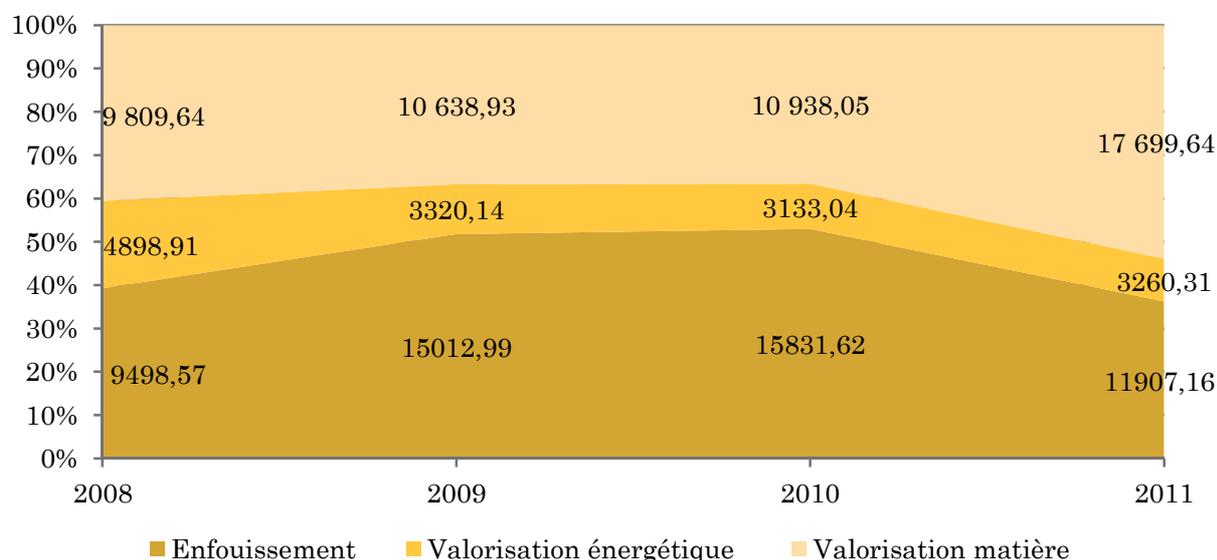
Evolution des tonnages réceptionnés par déchetterie (hors verre)



Alors que l'évolution de la fréquentation est inégale entre les déchetteries, les tonnages réceptionnés sont en augmentation sur toutes les déchetteries. La déchetterie de Longvic augmente de plus de 16 % dépassant pour la première fois la déchetterie de Quetigny en tonnages reçus.

3- la typologie des déchets

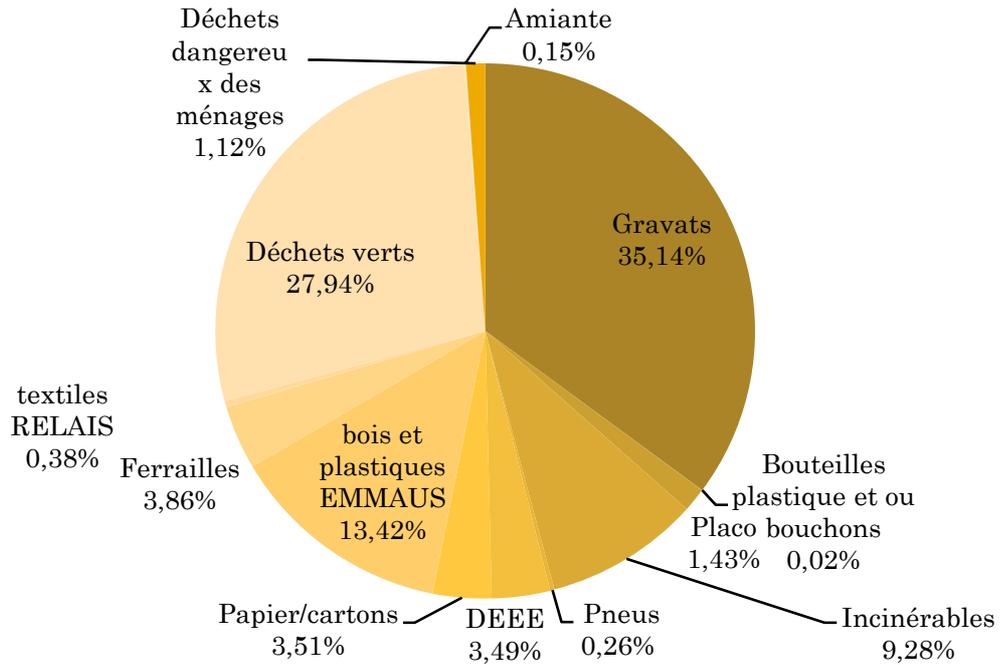
Evolution de la valorisation des tonnages réceptionnés en déchetterie



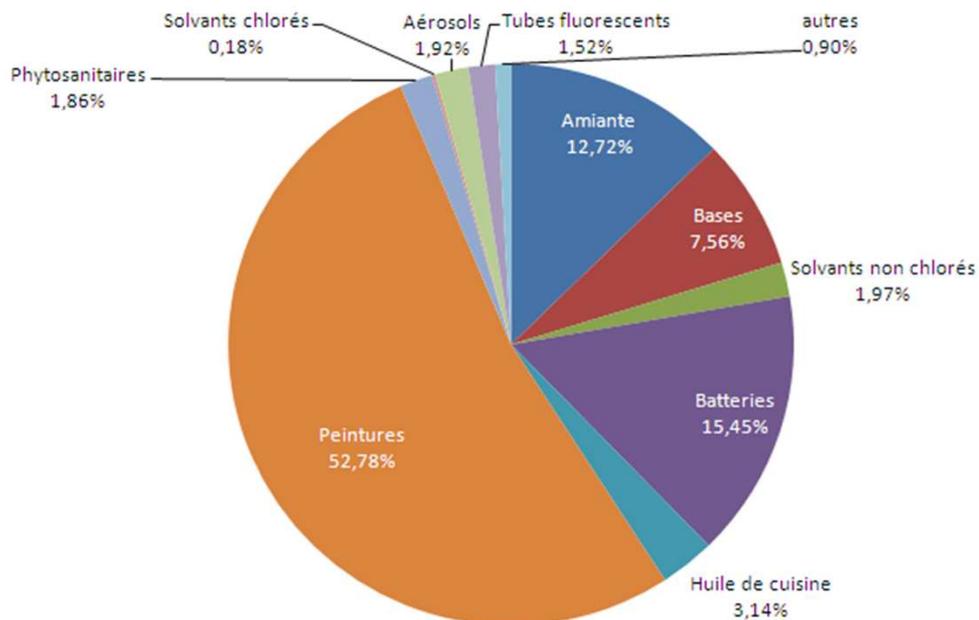
- Les déchets bénéficiant d'une **valorisation énergétique** : Incinérables, déchets dangereux des ménages.
- Les déchets bénéficiant d'une **valorisation matière** : papiers, cartons, ferrailles, déchets verts, bois, plastiques, DEEE, verre...
- Les déchets destinés à l'**enfouissement** : gravats, amiante, placoplâtre ...

Les tonnages faisant l'objet d'une valorisation matière augmentent de près de 12 % par rapport à 2010. Ce phénomène n'est pas étranger à la prise en compte de 810 tonnes d'objets divers et variés récupérés dans les cabanes Emmaüs pour revente sur les sites de l'association.

Tonnages issus des déchetteries en 2011



Typologie des déchets dangereux des ménages



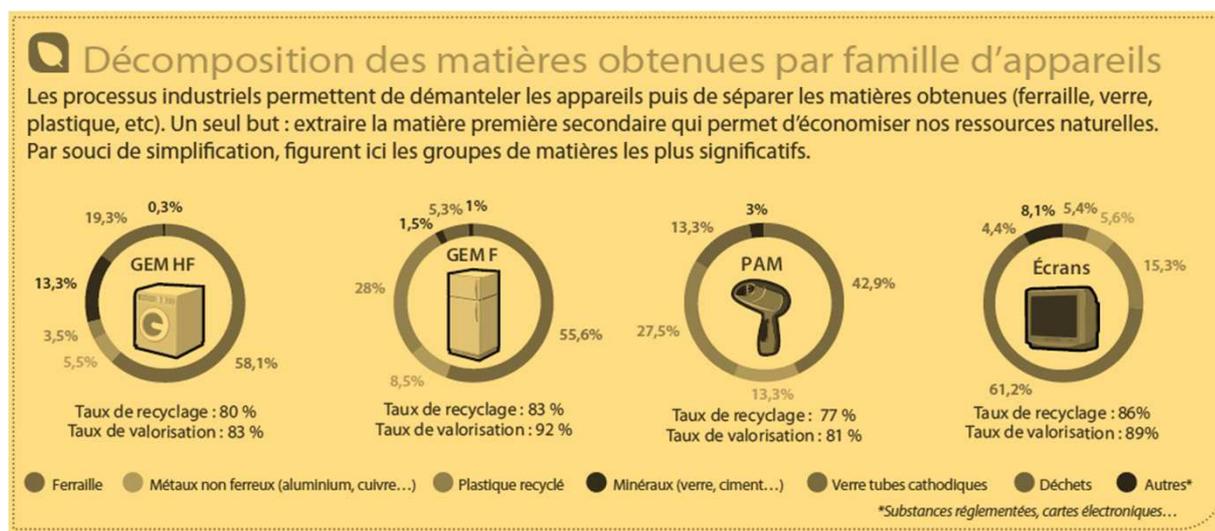
Les D3E sont les déchets d'équipements électriques et électroniques. Les tonnages collectés en 2011 représentent une performance annuelle à l'habitant de **4,5 kg** contre 4,3 kg en 2010. Cette progression est sensible sur toutes les déchetteries et se rapproche de la performance nationale des collectivités locales de 4,7 kg / habitant.

Evolution des tonnages DEEE Collectés en déchetteries (en tonnes)



Légende :
GEM HF : Gros électroménager hors froid
GEM F : Gros électroménager froid
PAM : Petits appareils en mélange
Ecrans

	2009 (tonnes)	2010 (tonnes)	2011 (tonnes)	Nombre d'appareils 2011	Progression des flux 2011/2010
GEM HF	295,0	326,3	332,2	9 547	1,81%
GEM F	115,9	132,3	139,4	2 947	5,37%
ECRANS	208,2	274,9	289,5	15 997	5,31%
PAM	255,3	333,5	371,6	161 573	11,42%
Total	874,3	1 066,9	1 132,8	190 064	6,18%



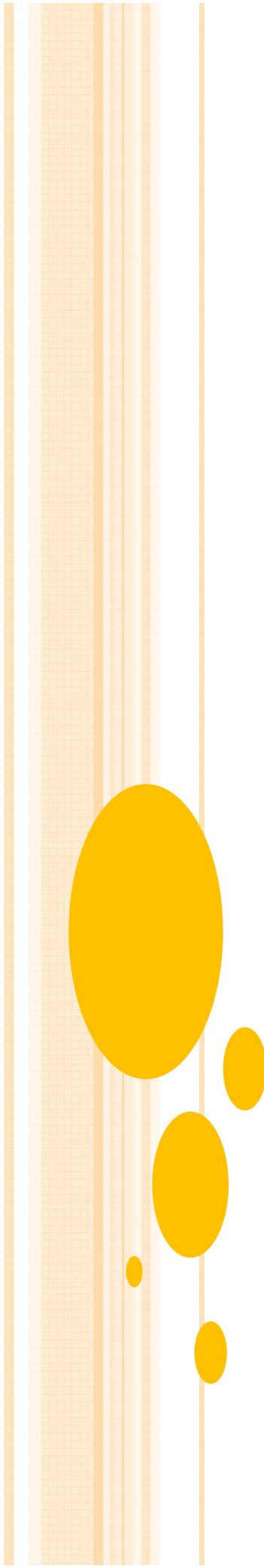
Ainsi le recyclage des DEEE aura permis en 2011 d'éviter l'émission de **666 tonnes de CO2** et de participer à l'économie de **1289 barils de pétrole brut** !
Et d'extraire puis de neutraliser **168 tonnes** de substances potentiellement dangereuses présentes dans les DEEE

Détail des tonnages collectés en déchetterie pour 2011

DECHETTERIES – 2011	QUETIGNY	DIJON	CHENOVE	MARSANNAY	LONGVIC	TOTAL DECHETTERIES
Entrées de véhicules	68978,00	105197,00	84696,00	36460,00	65887,00	361218,00
Gravats	1771,19	3878,59	2688,70	913,61	2144,87	11396,96
Placoplâtre	72,44	144,14	120,80	27,28	97,74	462,40
Amiante					47,80	47,80
TOTAL Non valorisé (tonnes)	1843,63	4022,73	2809,50	940,89	2290,41	11907,16
Incinérables	516,32	940,14	490,84	560,11	502,30	3009,71
Déchets dangereux des ménages (acides, bases, peintures phyto, solvants)	43,83	76,33	65,68	21,94	42,82	250,60
TOTAL Valorisation énergétique (tonnes)	560,15	1016,47	556,52	582,05	545,12	3260,31
- Papier	86,96	200,48	124,22		74,68	486,34
- Cartons	116,70	205,96	122,20		101,26	546,12
- Papier carton mélangés				106,12		106,12
- Bouteilles plastique et ou bouchons	1,70	1,50	1,20		0,70	5,10
- Ferrailles	210,26	387,86	280,26	113,90	261,28	1253,56
- Batteries (DDM)	13,36	18,58	13,89	1,47	10,78	58,08
- Filtres à huiles (DDM)	0,24	0,34	0,24	0,25	0,27	1,34
- Huiles de cuisines (DDM)	2,74	2,98	2,85	1,14	2,10	11,81
- Tubes fluorescents (DDM)	1,00	1,81	1,12	0,66	1,12	5,71
- Huiles moteur	7,11	9,72	7,20	3,78	9,54	37,35
- Pneus	12,56	22,22	16,78	7,10	26,38	85,04
- Déchets verts	2107,74	2588,22	1550,48	814,52	2002,69	9063,65
Sous-total	2560,37	3439,67	2120,44	1048,94	2490,80	11660,22
- Valorisation des bois EMMAUS		1064,11	845,57			1909,68
- Valorisation des plastiques EMMAUS		116,95	118,79			235,74
- Valorisation des bois et plastiques EMMAUS	617,77				778,71	1396,48
- Valorisation Recyclerie EMMAUS (répartition estimée)	154,68	235,90	189,92	81,76	147,75	810,00
Sous-total EMMAUS	772,45	1416,96	1154,28	81,76	926,46	4351,90
Valorisation des textiles RELAIS	28,56	33,83	24,53	11,44	24,22	122,58
- DEEE - GEM Hors Froid	58,10	113,97	75,44	28,77	55,97	332,25
- DEEE - GEM Froid	22,21	44,07	30,69	14,92	27,53	139,42
- DEEE - Ecran	54,14	99,43	63,32	23,77	48,89	289,55
- DEEE - Pam	60,92	142,85	81,08	26,71	60,06	371,62
Sous-total DEEE	195,37	400,32	250,53	94,17	192,45	1132,84
- Verre (compté à part avec collecte)	129,97	83,57	41,33	94,41	82,82	432,10
TOTAL Valorisation matière (tonnes)	3686,72	5374,35	3591,12	1330,72	3716,74	17699,64
TONNAGES TOTAUX ISSUS DECHETTERIE hors verre	5960,53	10329,98	6915,81	2759,25	6469,45	32435,01
TAUX DE VALORISATION MATIERE (tonnages valorisés / tonnages totaux) hors verre	59,67%	51,22%	51,33%	44,81%	56,17%	53,24%
TAUX DE VALORISATION ENERGETIQUE (tonnages incinérés / tonnages totaux)	9,40%	9,84%	8,05%	21,09%	8,43%	10,05%

C- Les déchets acceptés et les filières de traitement

DECHETTERIES FILIERES 2011	Prestataires, associations en charge de la collecte	Centres de traitement	Modes d'élimination
Gravats	GODARD	CET CLASSE III du Grand Dijon - 21000 DIJON	Enfouissement
Placo plâtre	GODARD	ISOVER PLACO PLATRE - 73 000 CHAMBERY CET CLASSE I - 21270 DRAMBON	Enfouissement + Valorisation matière
Incinérables	GODARD	UIOM du Grand Dijon 21000 - DJON	Incinération avec valorisation énergétique
Papiers	GODARD	SITA NEGOCE	Valorisation matière
Cartons	GODARD	Papeterie du Doubs - 25220 NOVILLARS	Valorisation matière
Bouchons plastiques et lièges	Association Bouchons pour le Handicapés de Côte d'Or	Divers recycleurs	Valorisation matière
Ferrailles	GODARD	Etablissement GODARD 21000 DIJON	Valorisation matière
Pneus	GODARD	CFRC - 21470 BRAZEY EN PLAINE	Valorisation matière + énergétique
Déchet verts	GODARD	COMPOST 21 - 21310 FOUGHANGES et LELEDY - 71380 ALLEROT via Bourgogne Recyclage	Valorisation matière
Huile de vidange	SEVIA	SEVIA - 21470 BRAZEY en PLAINE	Valorisation énergétique
Textiles	RELAIS	RELAIS - 71380 SAINT MARCEL	Réemploi+valorisation matière
Bois et plastiques & divers objets	EMMAUS	EMMAUS - 21490 NORGES	Réemploi & Valorisation matière + énergétique
DEEE	ECO-SYSTEMES via ENVIE	GEM HF : GODARD - 21300 CHENOVE GEM F : Terecoval - 71310 LA CHAMBRE Ecrans Envie - 21000 DIJON PAM : REMONDIS - 10800 SAINT THIBAULT	Réemploi+valorisation matière + énergétique+enfouissement
Déchet dangereux des ménages :			
Acides	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incinération avec valorisation énergétique
Amiante	EDIB	BIPE - 39100 BREVANS	Enfouissement
Bases	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incinération avec valorisation énergétique
Batteries au plomb	EDIB	STE TRAITEMENTS CHIMIQUES METAUX - 45480 BAZOCHES	Valorisation matière
Emballages vides pollués de produits toxiques	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incinération avec valorisation énergétique
Filtres à huile	EDIB	RD RECYCLING - 3530 HOUTHALEN (Belgique)	Valorisation matière
Huile de cuisine	EDIB	SARP INDUSTRIES - 78520 LIMAY	Valorisation matière
Peintures	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incinération avec valorisation énergétique
Phyosanitaires/pesticides (hors comburants)	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incinération avec valorisation énergétique
Solvants chlorés	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incinération avec valorisation énergétique
Solvants chlorés, aérosols	EDIB	SOTRENOR - 62710 COURRIERES	Incinération avec valorisation énergétique
Solvants non chlorés	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incinération avec valorisation énergétique



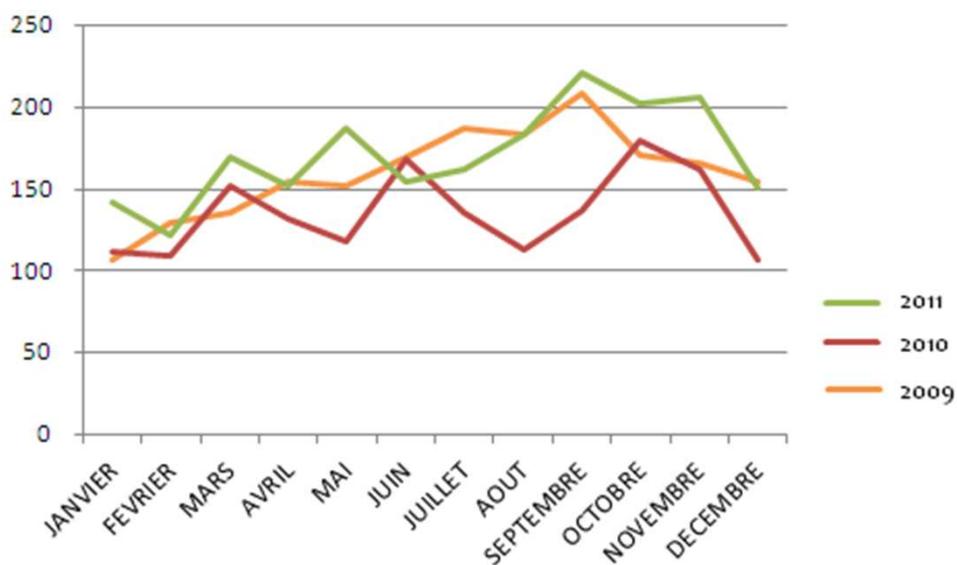
2 – LA DÉCHETTERIE DES PROFESSIONNELS

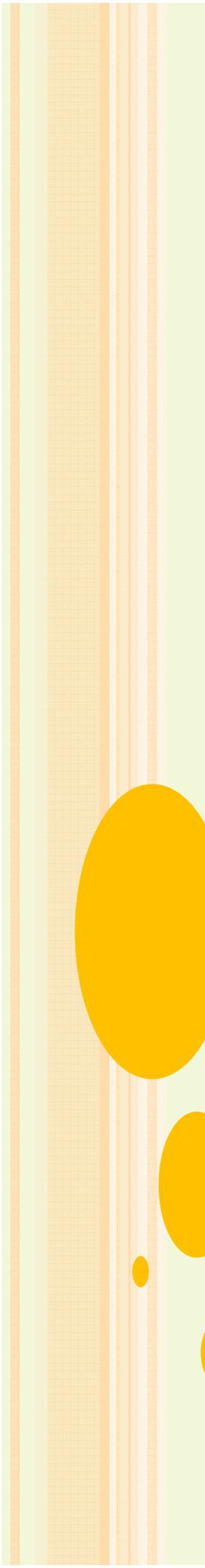
La déchetterie des professionnels, située route de Langres à Dijon (à proximité du Centre de tri), est destinée en priorité aux entreprises et aux artisans.

Elle est gérée par Bourgogne Recyclage qui a signé, le 28 juin 2007 avec le Grand Dijon, un bail emphytéotique pour une durée de 30 ans à la suite d'une procédure originale d'appel à projets lancée par la collectivité.

En 2011, **2057 tonnes de déchets** ont été apportées par les professionnels, soit une augmentation de 26,5 % par rapport à 2010.

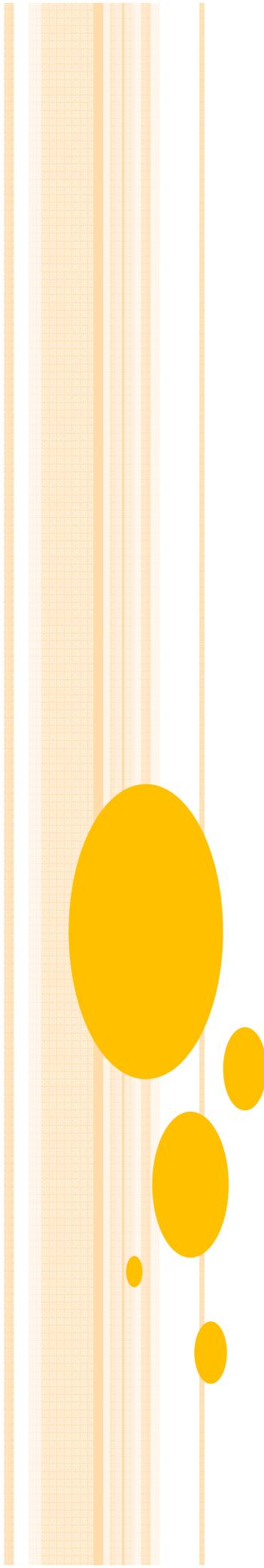
Evolution des tonnages réceptionnés





III – LE TRAITEMENT

- 1 – L'usine d'incinération des ordures ménagères**
- 2 – Le groupe Turbo-alternateur : GTA**
- 3 – La chaîne de traitement DASRI**
- 4 – Le Centre de tri**
- 5 – Le Centre d'enfouissement technique des déchets inertes**



1 – L’USINE D’INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

A – La population concernée

B – Présentation de l’usine

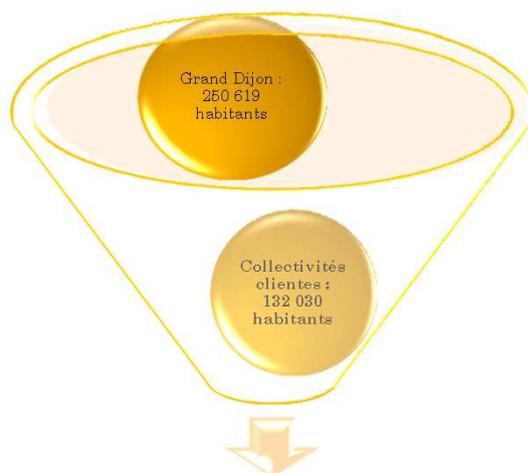
C – Les tonnages réceptionnés

**D – Bilan annuel de l’usine
d’incinération des déchets**

E – Surveillance des rejets

**F – Surveillance de l’impact sur
l’environnement**

A- Population concernée



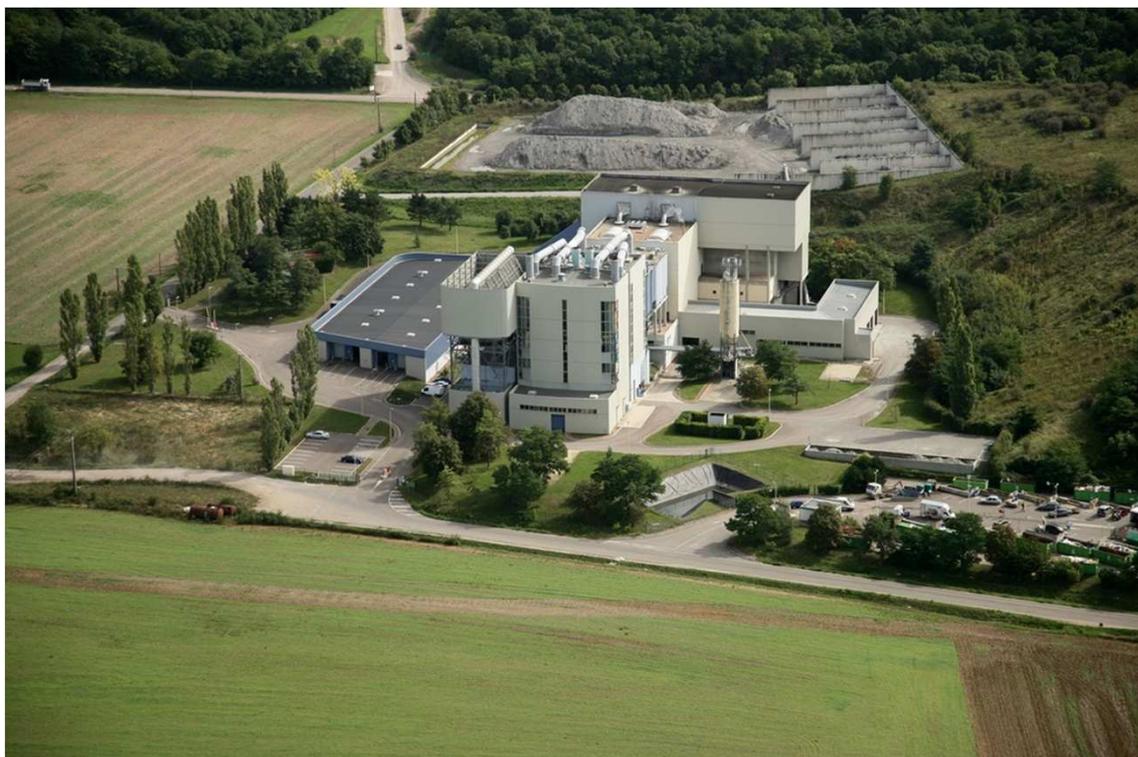
L'usine accueille les déchets ménagers des 22 communes du Grand Dijon et de 240 communes de la Côte d'Or.

382 649 habitants représentant
**71,5 % de la population de
Côte-d'Or**

B – Présentation de l'usine

L'UIOM du Grand Dijon est une unité performante de traitement des déchets : en effet, elle répond à l'ensemble des prescriptions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, et ceci grâce à une série de mises aux normes intervenue entre 1998 et 2007.

Opérationnelle depuis 1975, elle fonctionne en régie directe 24 heures sur 24. Elle est la seule unité de ce type en Côte d'Or. Sa capacité est de **140 000 tonnes par an**.



Engagée dans une démarche Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) depuis 2006, l'usine d'incinération est certifiée ISO 14 001 depuis juin 2008.

Le 1^{er} cycle de certification étant arrivé à échéance, l'usine a fait l'objet d'un audit de renouvellement validé par ECOPASS en juin 2011 attestant de l'engagement du Grand Dijon dans sa volonté de diminuer ses impacts sur l'environnement et de garantir une qualité d'exploitation exemplaire à ses habitants et à ses clients. C'est un gage de respect des politiques communes sur le développement durable.



Le Grand Dijon met en œuvre une politique environnementale qui comprend les axes d'amélioration de la norme ISO 14001, c'est-à-dire :

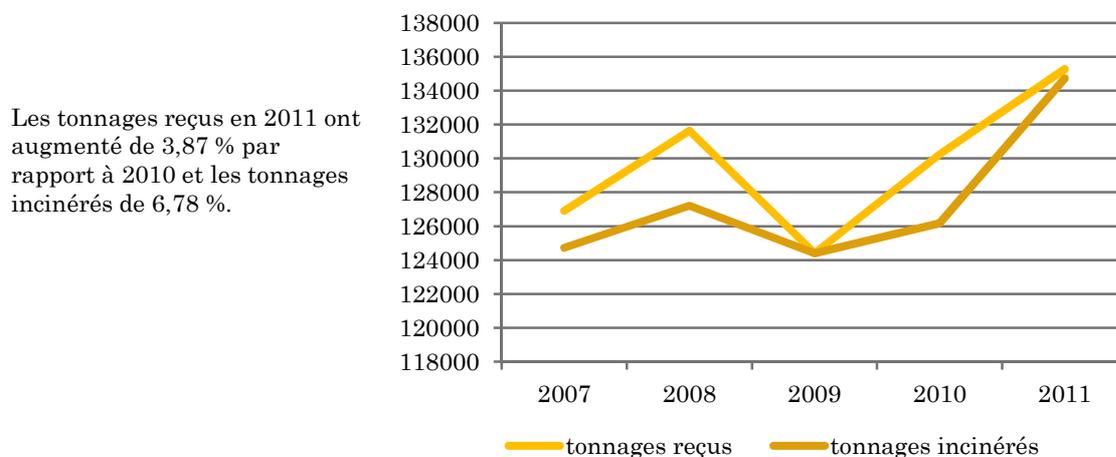
- un engagement vers un principe d'amélioration continue ;
- un engagement pour la prévention des pollutions générées par le site ;
- un engagement de conformité du site aux exigences légales;
- un engagement de formation de ses personnels.

Véritable unité industrielle, elle se doit d'être irréprochable dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Document Unique, Plan d'Opération Interne, Manuel Sécurité, Plans de prévention etc... sont mis à jour régulièrement par un ingénieur QSE.

C - Tonnages réceptionnés

	2009	2010	Evolution 10/09	2011	Evolution 11/10
Grand Dijon et collectivités clientes collectées par VEOLIA	72015	72303	0,40	71176	-1,18
Collectivités clientes	27629	29608	6,68	31719	12,89
Entreprises	13435	16475	18,45	20605	34,80
Incinérables issus des déchetteries et des encombrants	5071	5700	11,04	6046	16,13
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	3403	3209	6,05	2982	-14,12
Déchets issus de médicaments	328	405	19,01	508	35,43
Refus de tri issus du Centre de tri du Grand Dijon)	2524	2540	0,63	2243	-12,53
	124405	130240	4,48	135279	8,04

Evolution des tonnages reçus et incinérés



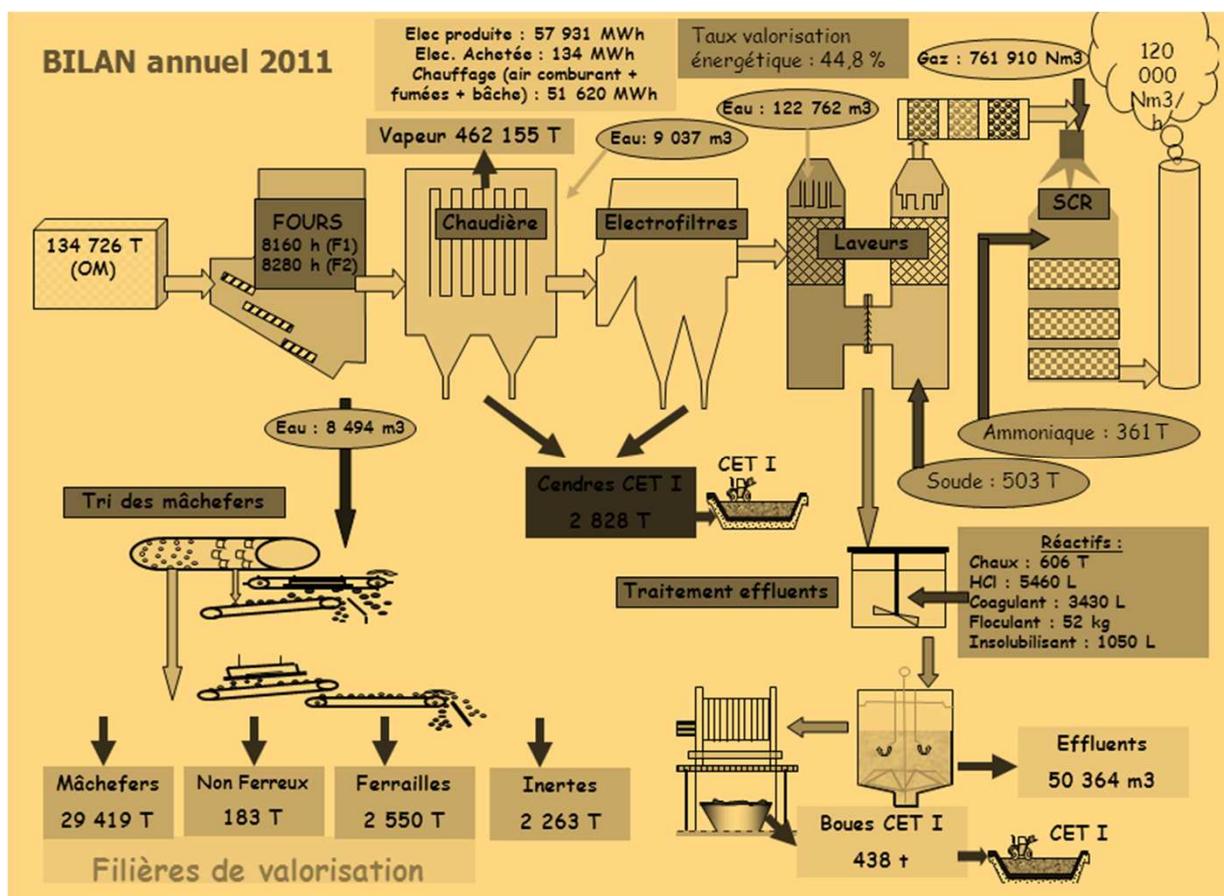
D - Bilan annuel de l'usine d'incinération des déchets

Le taux de fonctionnement des fours de l'usine a été sur l'année de 94 %, soit environ 8 220 heures sur chaque four. La productivité moyenne par jour a été de 8,20 tonnes par heure de fonctionnement.

Comme chaque année, l'UIOM a été en arrêt technique :

- ❖ 2 semaines en avril qui ont permis de réaliser notamment des travaux de fumisterie ainsi que des interventions sur les ventilateurs air primaire et air secondaire.
- ❖ 2 semaines de fin juin et début juillet afin d'effectuer, outre les travaux de fumisterie habituels, des travaux sur les électrofiltres, la maintenance du GTA et du poste HT.
- ❖ 2 semaines en octobre pendant lesquels ont été faits les travaux sur les grilles des fours, les transformateurs des électrofiltres, ainsi qu'une inspection des laveurs.

Le schéma ci-dessous décrit le fonctionnement de l'usine d'incinération et donne un bilan des ressources nécessaires au fonctionnement annuel.



Chaque sous-produit solide sortant de l'usine d'incinération est orienté vers les filières adaptées en valorisation ou en traitement.

Après criblage, les mâchefers sont orientés vers un **séparateur magnétique** et une machine à courants de Foucault permettant ainsi l'extraction des métaux ferreux et non ferreux qui sont réintroduits en aciérie et en industrie de l'aluminium.

Les mâchefers sont ensuite stockés sur une aire de maturation. Après amélioration de leurs caractéristiques physico-chimiques, ils seront utilisés comme remblais en techniques routières (sous-couche du centre de maintenance du tramway par exemple).



Séparateur magnétique

Tableau récapitulatif des produits issus de l'incinération

	Tonnages				Evolution 2011/2010
	2008	2009	2010	2011	
Matières valorisées					
Ferrailles	2554	2463	2379	2550	7,19%
Non ferreux	137	160	122	183	50,00%
Mâchefers (bruts)	29304	23873	23328	29419	26,11%
Matières stockées par enfouissement					
Inertes issus du tri des mâchefers	2796	2462	2167	2263	4,43%
Cendres	2698	2492	2462	2828	14,87%
Boues	298	324	386	438	13,47%
TOTAL DES PRODUITS ISSUS D'INCINERATION	37787	31774	30844	37681	22,17%

L'UIOM produit des déchets dits « ultimes ». Il s'agit :

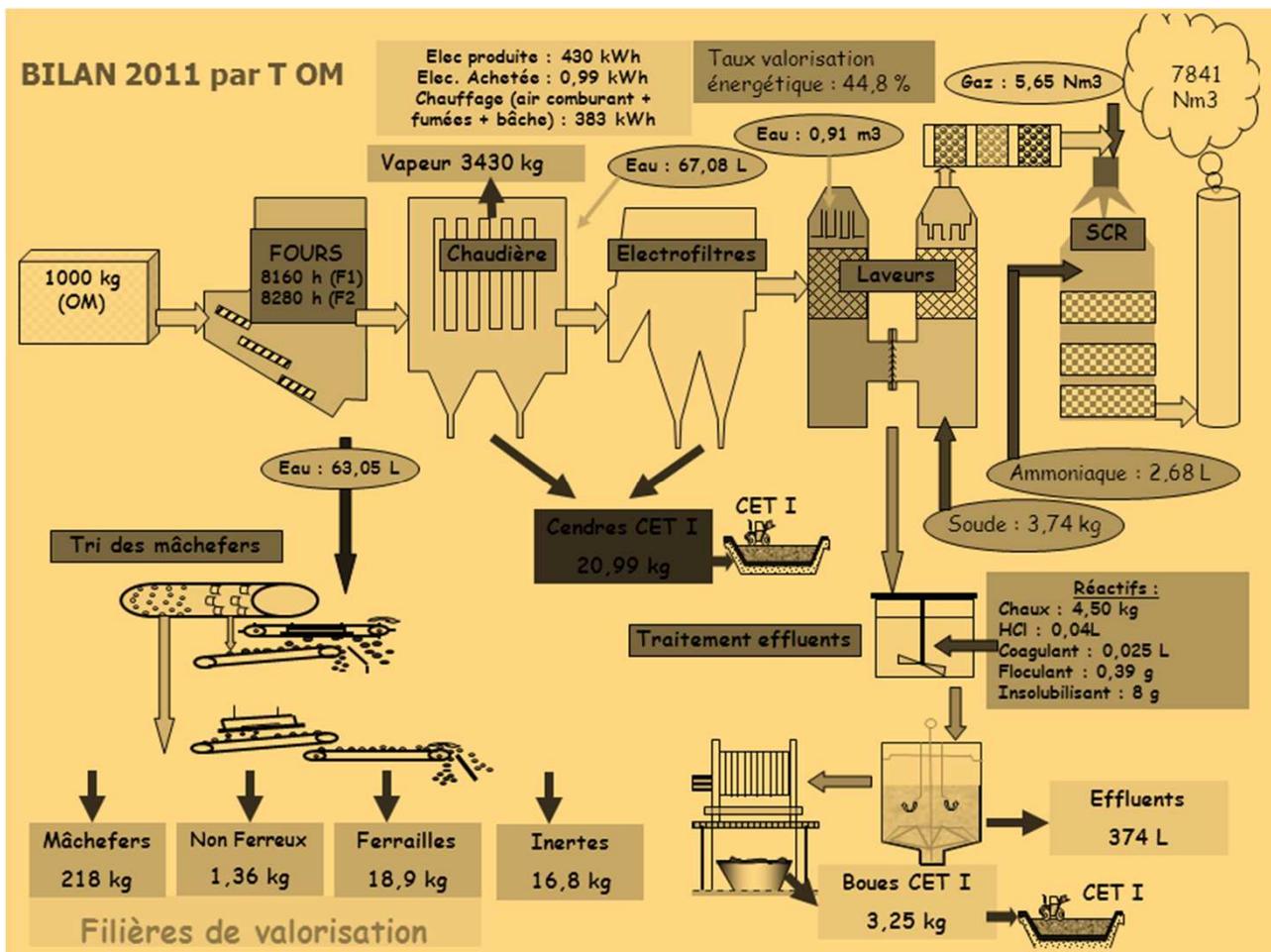
- des cendres volantes captés par des filtres,
- des gâteaux de filtration (ou boues) issus de la station de traitement physico-chimique des effluents liquides.

Ces déchets sont dirigés en centre d'enfouissement technique de classe I.

Le Saviez-vous ?

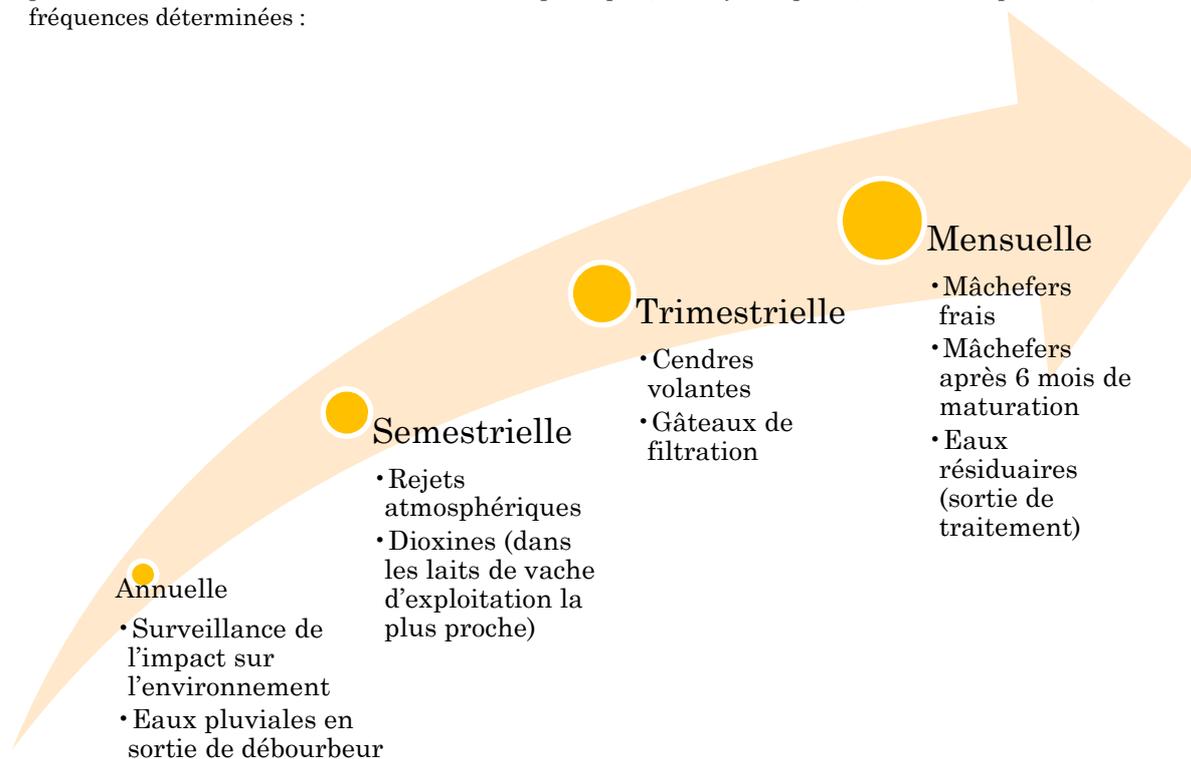


Le tableau ci-après détaille le bilan énergétique de l'usine pour une tonne d'ordures ménagères incinérées



E - Surveillance des rejets

Installation classée pour la protection de l'environnement, l'UIOM fait l'objet d'une surveillance périodique ou continue de ses rejets liquides ou gazeux. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter prescrit des contrôles sur les émissions atmosphériques, les rejets aqueux, les déchets produits, selon des fréquences déterminées :



Les valeurs mesurées en sortie du traitement des rejets atmosphériques et liquides sont très largement inférieures aux seuils réglementaires en vigueur.

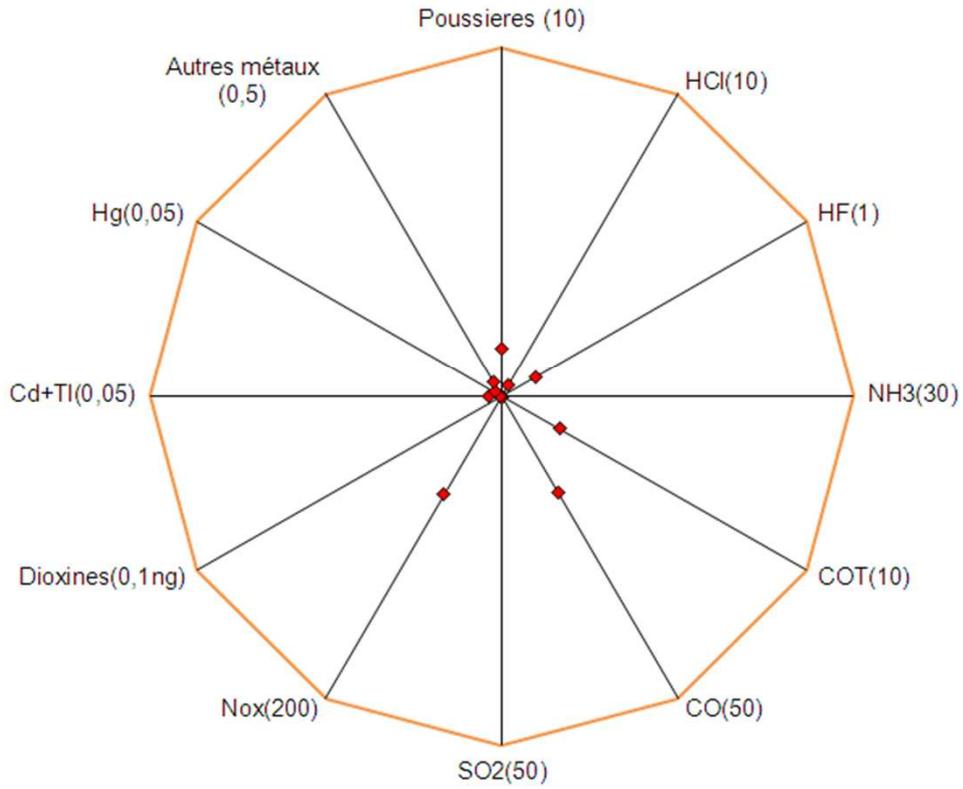
Les limites extérieures des toiles présentées ci-après représentent les valeurs réglementaires, les points verts représentent les résultats des analyses. Les valeurs sont exprimées en mg/Nm³ sauf les dioxines qui sont en ng/Nm³. Ces valeurs sont comparées aux valeurs de l'arrêté ministériel du 20/09/2002.

Les analyses portent sur les rejets gazeux suivants :

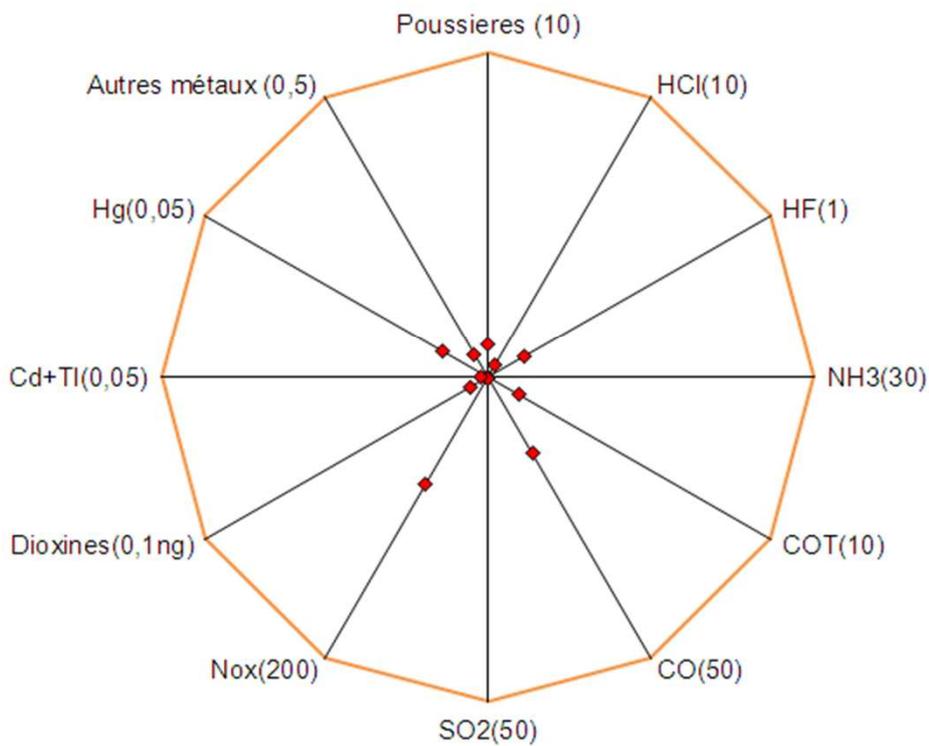
HCl : acide chlorhydrique
SO₂ : dioxyde de soufre
HF : acide fluorhydrique
NO_x : oxydes d'azote
NH₃ : ammoniaque
Cd : cadmium
COT : carbone organique total
Tl : thallium
CO : monoxyde de carbone
Hg : mercure

En plus des mesures en continu, les deux lignes des fours ont fait l'objet de deux campagnes d'analyses en juin et en décembre.

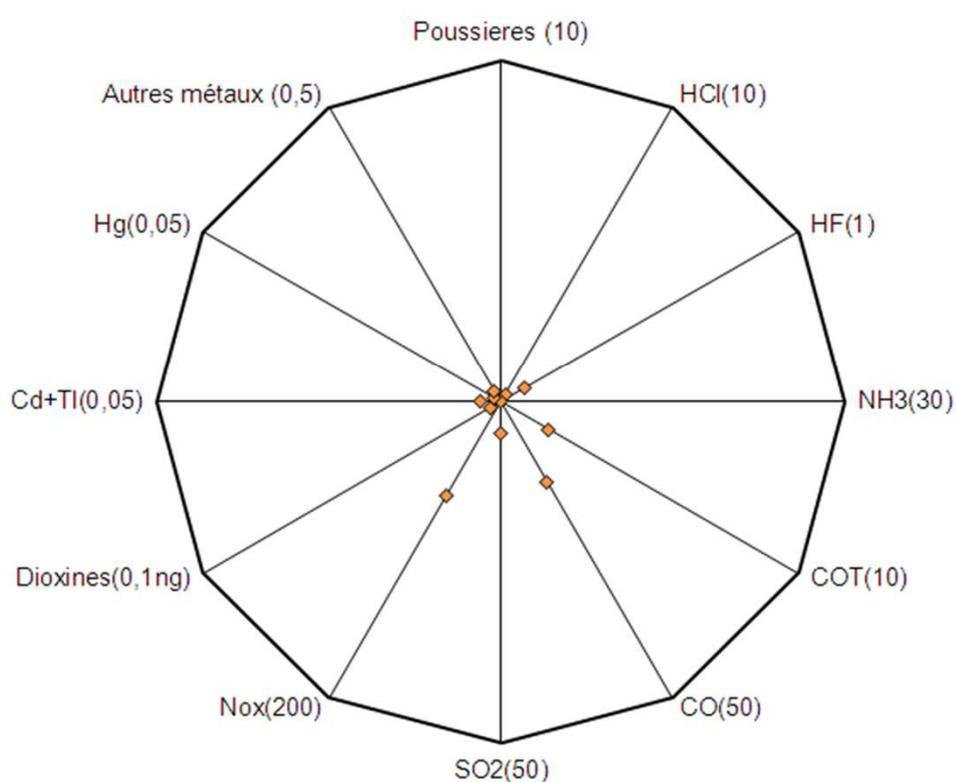
Analyses fumées Ligne 1 - Juin 2011



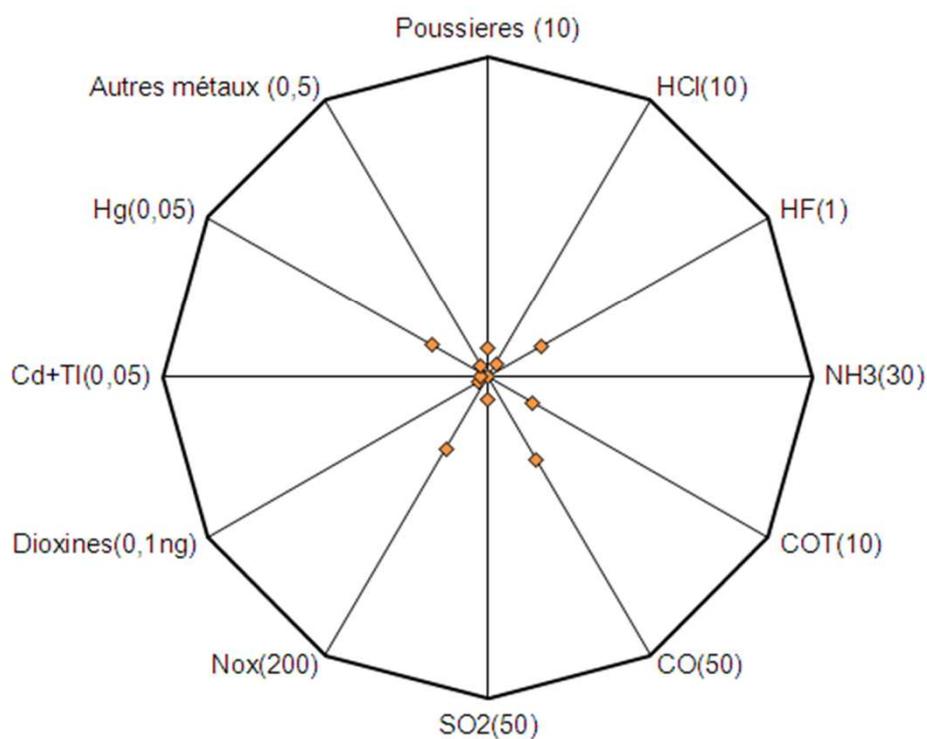
Analyses fumées Ligne 1 - Décembre 2011



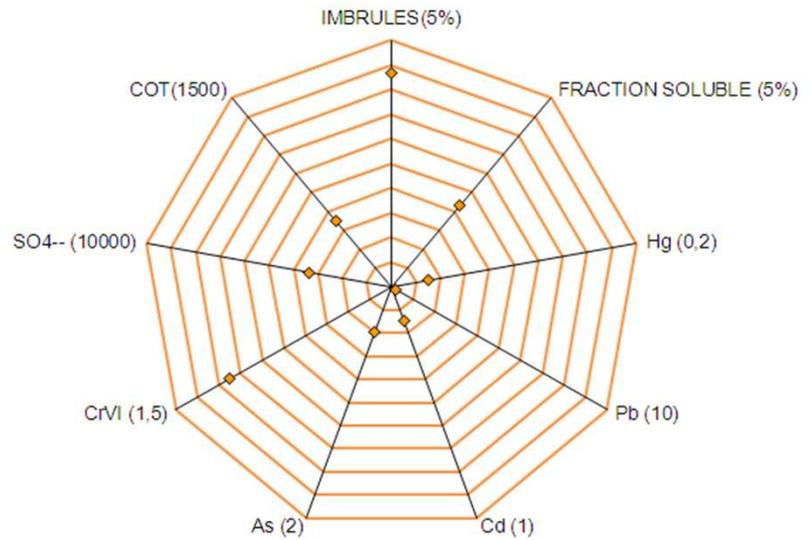
Analyses fumées Ligne 2 - Juin 2011



Analyses fumées Ligne 2 - Décembre 2011

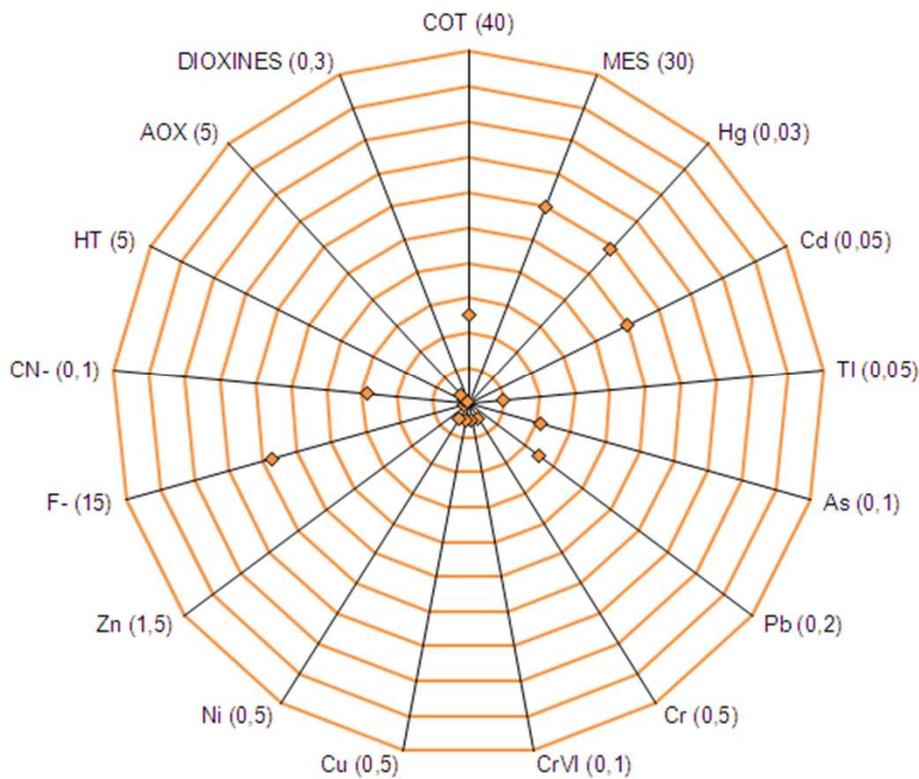


Analyses mâchefers 2011



Représentation graphique des analyses des mâchefers maturés (moyenne 2011), avant valorisation en technique routière (seuils définis par la circulaire du 9 mai 1994)

Analyses effluents 2011



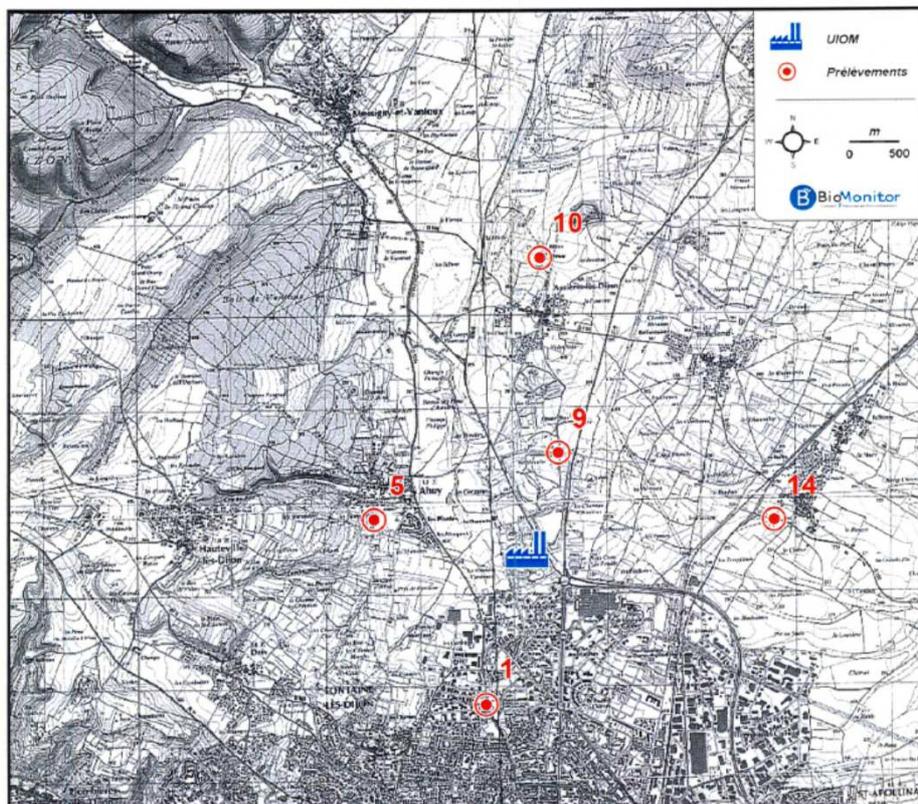
Légende :

- AOX = organohalogènes absorbables
- As = arsenic
- Cd = cadmium
- CN = cyanures
- Co = cobalt
- COT = carbone organique total
- Cr = chrome
- Cr VI = chrome VI
- Cu = cuivre
- F- = fluorures
- Hg = mercure
- HT = hydrocarbure total
- MES = matières en suspension
- Ni = nickel
- NOx = oxyde d'azote
- Pb = plomb
- Sb = antimoine
- SO2 = dioxyde de soufre
- TI = thallium
- V = vanadium
- Zn = zinc

Les mesures effectuées montrent que les teneurs en polluants sont très faibles pour la quasi-totalité des polluants

F - Surveillance de l'impact sur l'environnement

Depuis 2006 et en accord avec la DRIRE, il a été mis en place un programme de surveillance des impacts de l'usine sur l'environnement avec indicateurs biologiques. Pour ce faire, il a été choisi de mettre en œuvre une méthode de suivi consistant à analyser des mousses (bryophytes terrestres), sur 5 sites à proximité de l'usine afin de connaître l'impact de celle-ci sur son environnement, et plus précisément les retombées des dioxines/furanes et des métaux lourds.



1 – Mesures des retombées atmosphériques de dioxines et de furannes en 2011

DIOXINES DANS BRYOPHYTES 2011

Dioxines/Furannes			
Moyenne sur les 5 stations en 2011	Valeur maximale sur les 5 stations en 2011	Valeur moyenne en France en zone non polluée	Seuil de retombée
0,61	0,75	0,6	2 pg/g de matière sèche

NB : Cette valeur de 0,75 correspond à la station 14 de Ruffey ; hors zone de dépôt du panache.

Sur les 5 points de contrôle, la valeur maximale relevée concernant les dioxines/furanes est de 0,53 pg/g de matière sèche. Par comparaison, la valeur moyenne en France en zone non polluée est de 0,6 sachant que la valeur au-delà de laquelle on estime qu'il y a des retombées significatives de pollution est fixée à 2 pg/g de matière sèche.

2 – Mesures des retombées des métaux lourds dans les bryophytes

METAUX LOURDS DANS BRYOPHYTES

Valeurs en µg/g de matière sèche

Métal	Moyenne sur les 5 stations en 2011	Valeur maximale sur les 5 stations en 2011	Valeur moyenne en France en zone non polluée	Seuil de retombée
AS	0,506	0,76*	0,3	3,75
Cd	0,104	0,14	0,2	0,53
Cr	1,368	2,15*	1,7	13,6
Cu	5,58	6,6	6,4	16,3
Hg	0,036	0,04	0,07	0,16
Ni	0,92	1,4*	2,3	7,1
Pb	3,24	6,1*	5,7	18,6
V	1,82	3*	2,9	17

* valeur à la station 14 de Ruffey ; hors zone de dépôt du panache.

Les métaux lourds relevés dans les bryophytes sont mesurés et exprimés en µg/g de matière sèche.

*valeur à la station 14 de Ruffey ; hors zone de dépôt du panache.

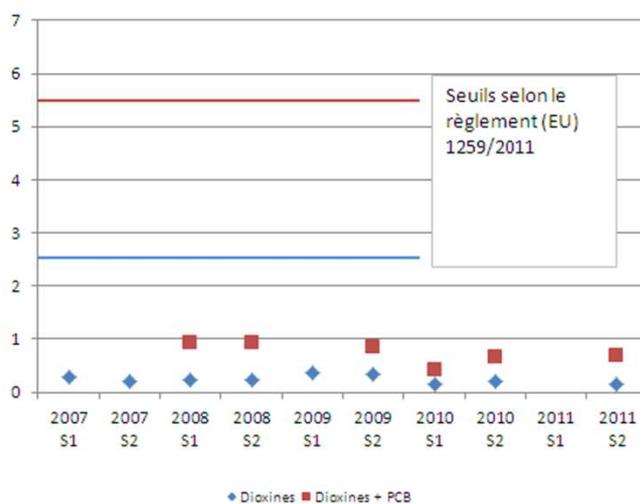
L'analyse des 8 éléments pris en considération ne révèle pas de phénomène significatif de retombées atmosphériques par le biais de la méthode employée, et cela pour l'ensemble des stations de mesure.

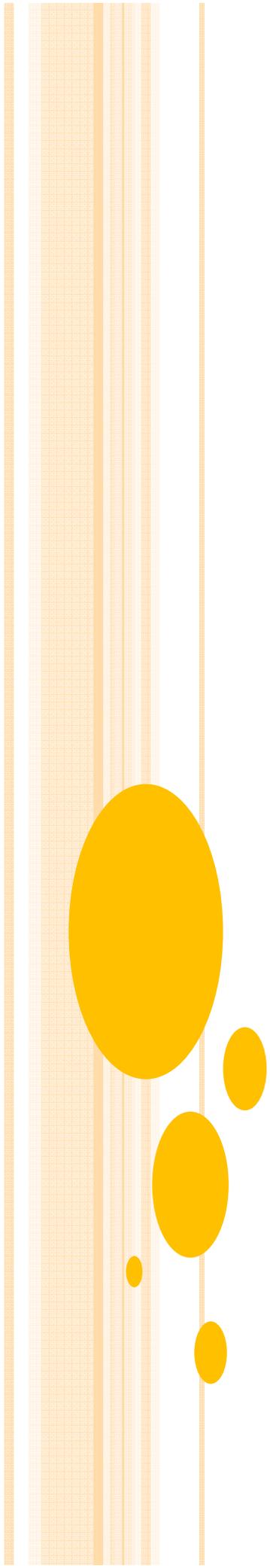
3 – Mesures des dioxines dans le lait des vaches

Conformément à l'arrêté préfectoral, des mesures ont été réalisées dans le lait des vaches de l'Élevage CHAUME de Savigny-le-Sec (exploitation la plus proche du site) :

- Dioxines : 0,15 pg / g de matière grasse en novembre 2011
- Dioxines + PCB : 0,70 pg / g de matière grasse en novembre 2011

Evolution Dioxines et PCB dans le lait de vache





2 – LE GROUPE TURBO- ALTERNATEUR

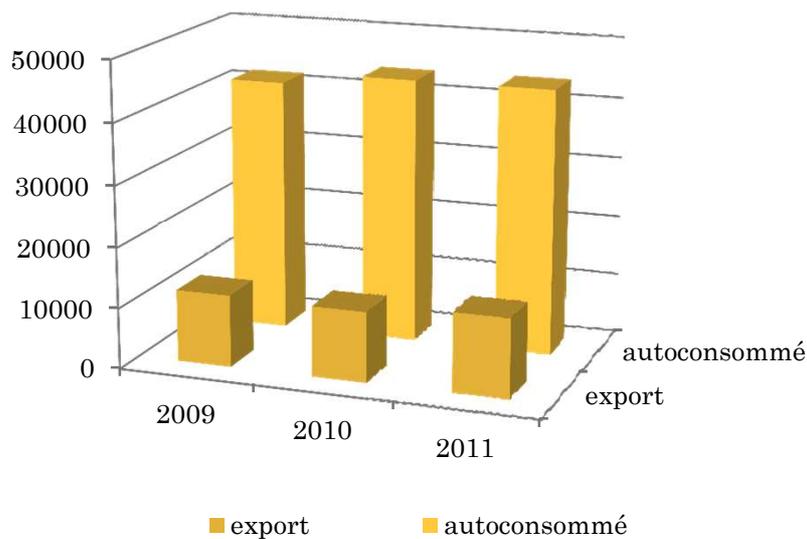


Afin d'optimiser la valorisation énergétique de l'usine, le Grand Dijon a fait le choix d'adjoindre à sa vocation d'éliminer des déchets celle de valoriser l'énergie produite par leur combustion.

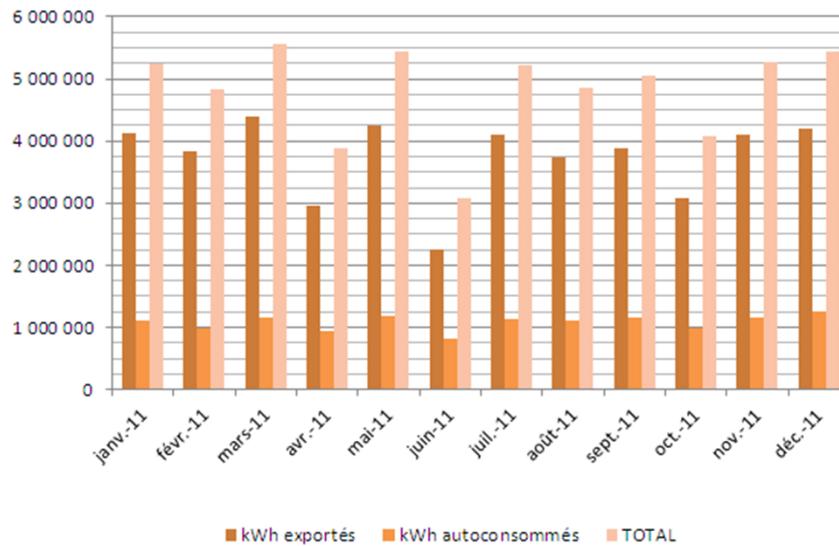
Cette valorisation est intéressante pour trois raisons principales :

- ✓ c'est une source d'énergie « renouvelable ». Après le tri et le recyclage des emballages, des journaux-magazines, la récupération des déchets encombrants et toxiques, le compostage des déchets verts, il reste une fraction importante de déchets qui ne peut pas être transformée en nouveaux produits. Ces déchets peuvent donc produire de l'énergie par incinération avec valorisation énergétique,
- ✓ c'est une énergie dont le coût est faible,
- ✓ c'est une source d'énergie qui contribue à la réduction de l'effet de serre et qui permet ainsi de réduire l'utilisation des combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel...).

Evolution de la production d'électricité (export et autoconsommé) en MWh



Production Electrique du Groupe Turbo-Alternateur en 2011



Depuis 2006, le groupe turbo-alternateur transforme la vapeur produite par la combustion des déchets en électricité revendue à EDF.

En 2011, 57 931 MWh ont été produits dont 13 038 MWh ont été auto-consommés par l'UIOM (soit 22,5%) ; 44 893 MWh ont été revendus.



51 620 MWh ont été valorisés sous forme d'énergie thermique consommé dans le process de l'usine. De plus, le taux de valorisation énergétique global avoisine 45 %, ce qui est exemplaire pour une installation de ce type.

A noter qu'un projet de raccordement de l'unité au futur réseau de chauffage urbain du Grand Dijon permettra de valoriser environ 40 000 MWh thermiques supplémentaires.

La gestion du groupe Turbo-alternateur fait l'objet d'un budget annexe.

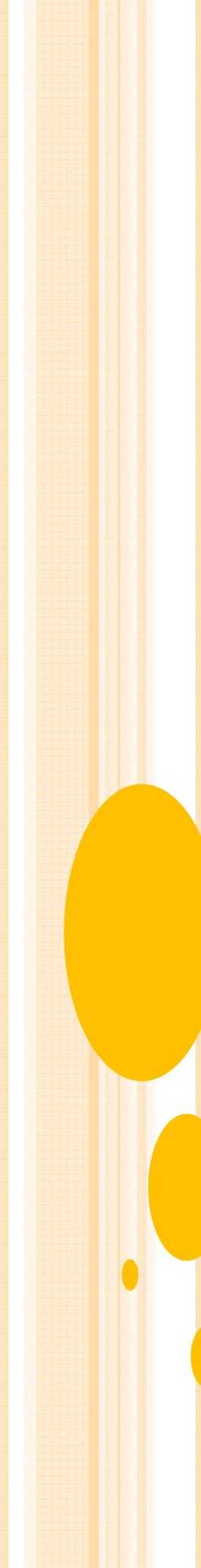
Le Saviez-vous ?



L'énergie produite par l'incinération de 5 tonnes d'ordures ménagères correspond à la consommation moyenne d'électricité d'une famille de 4 personnes *

65

* Sur la base d'une consommation moyenne de 2200 KWh pour une famille de 4 personnes, hors consommation électrique de chauffage, eau chaude et cuisine



3 – LA CHAINE DE TRAITEMENT DES DASRI

Le Grand Dijon a implanté sur son usine d'incinération une unité de traitement des DASRI d'une capacité de **6000 t/an**.

Cette unité de traitement permet de se conformer au Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (PREDAIS), qui prévoit « la création d'une unité de traitement des DASRI sur l'axe Dijon-Chalon et d'une capacité minimum de 3000 tonnes par an pour éliminer le gisement bourguignon et celui des départements limitrophes », et limiter les transports des DASRI, donc les coûts associés ainsi que les impacts sur l'environnement.

De plus, l'intérêt de cette unité est de limiter les rejets atmosphériques et la production de déchets ultimes grâce à une usine d'incinération performante et répondant à des normes des plus contraignantes.



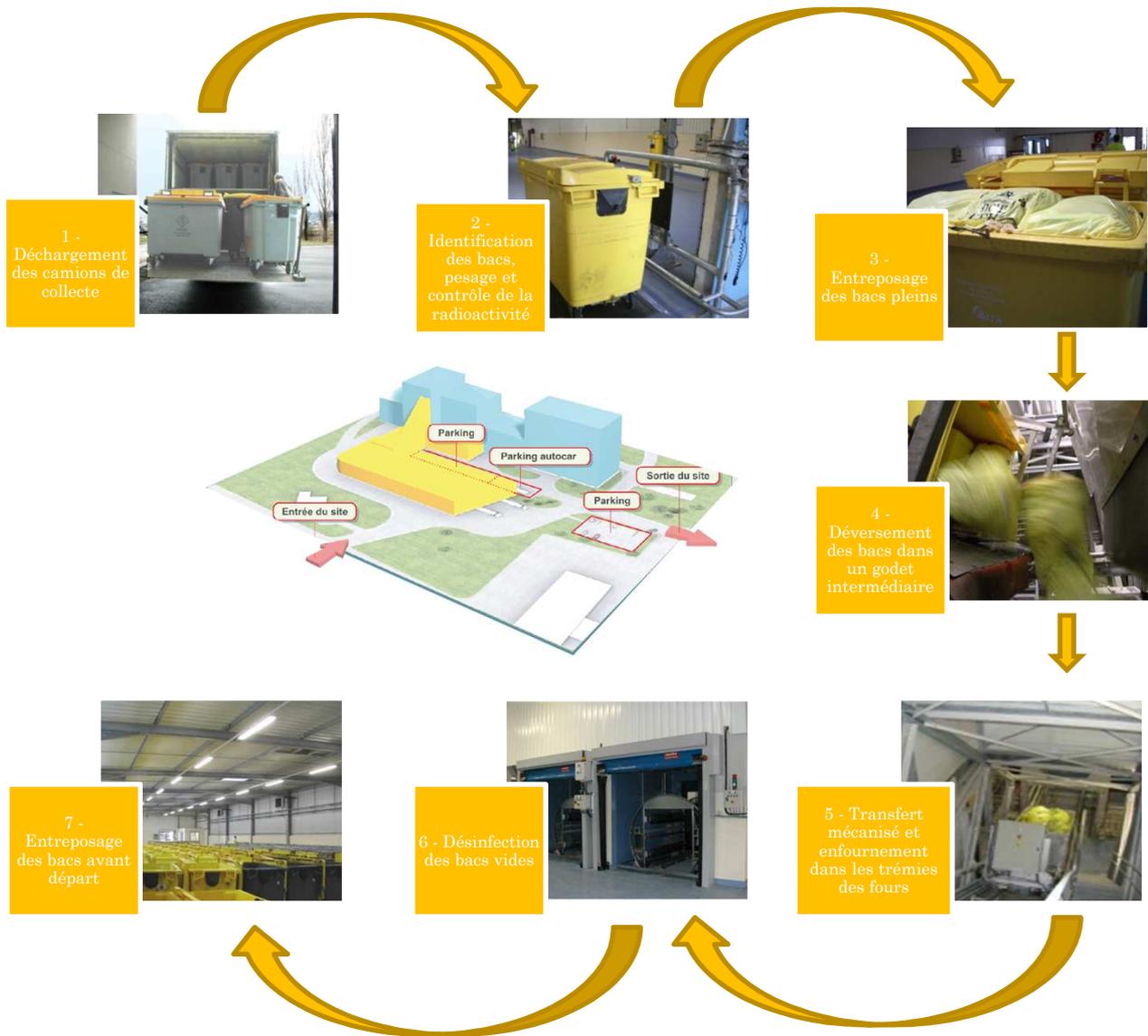
Evolution des tonnages reçus au DASRI

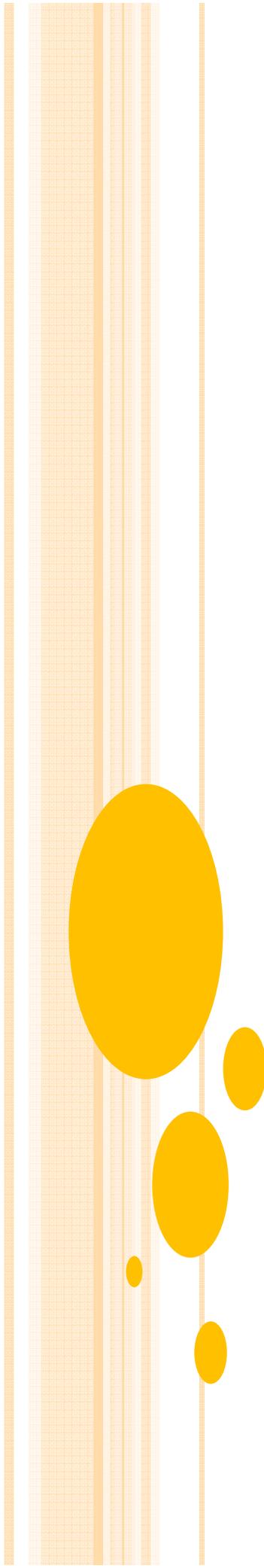


Globalement les tonnages de DASRI incinérés ont baissé de 7 % par rapport à 2010 avec **2 982,47 tonnes**.

De la même façon que le GTA, l'unité de traitement des DASRI fait l'objet d'un budget annexe avec le Centre d'Enfouissement Technique.

Process de l'unité DASRI





4 – LE CENTRE DE TRI

A – Présentation générale

B – Suivi des tonnages entrants

C – Evolution du gisement entrant

**D – Analyse du fonctionnement du
centre de tri**

E – Valorisation et bilan environnemental

A - Présentation générale

Dans ce centre, l'un des plus moderne de France, d'une superficie de 5 000 m²



Les déchets sont séparés par matière :

- ✓ cartons
- ✓ cartonnettes
- ✓ emballages pour liquides alimentaires,
- ✓ bouteilles en plastique,
- ✓ aluminium,
- ✓ acier
- ✓ les papiers, journaux, revues et magazines

puis mis en balles

Et expédiés vers des filières de recyclage des emballages

Le Centre de tri des déchets ménagers issus des collectes sélectives (bac à couvercle jaune) du Grand Dijon a été inauguré le 14 novembre 2007. Il est situé au nord de Dijon, 10 route de Langres.

Il est destiné, comme son nom l'indique, à trier, mais aussi à orienter vers les filières de recyclage, les emballages tels que les cartons, les cartonnettes, les emballages pour liquides alimentaires (tétra-pack), les bouteilles en plastique (PET, PEHD), l'aluminium, et l'acier ainsi que les papiers tels que les gros de magasins, les journaux, les revues et les magazines (JRM).

Cet équipement répond aux besoins du bassin de population de l'agglomération dijonnaise ainsi qu'à ceux de collectivités voisines pouvant s'y rattacher. Son exploitation est confiée à Val'Aura. Un volet insertion a été intégré au dispositif par le biais d'ID'EES 21 et d'ID'EE INTERIM.

Au total, l'activité du centre de tri a représenté **71 218 heures travaillées** dont plus de 67 % au titre de l'insertion.

De par sa haute technologie, le centre de tri fait l'objet de nombreuses visites : en 2011, **2182 personnes** sont venues le visiter dont 80 % de visites scolaires.

Le débit moyen de la chaîne de tri est de **7,65 tonnes par heure**, le taux d'utilisation du centre de tri (temps de fonctionnement réel/temps maximum d'utilisation) est en moyenne sur les 10 premiers mois (hors travaux) de 95%. En 2011, le centre de tri a reçu :

⇒ près de **15 629 tonnes** de déchets collectées sur le périmètre du Grand Dijon, et réparties de la façon suivante : 14 364 tonnes issues des collectes sélectives ; 1 136 tonnes issues des déchetteries; 129 tonnes issues des contrats divers

⇒ près de **7 724 tonnes** provenant de collectivités clientes extérieures.

Optimisation de la chaîne du tri

Le suivi du fonctionnement du centre de tri a permis de mettre en avant une performance de captation des JRM et des EMR non optimale, ce qui entraînait une perte de matière au profit d'un autre flux également valorisé, les gros de magasin.

Afin d'optimiser la valorisation des déchets recyclables collectés sur le territoire du Grand Dijon, il a été décidé en janvier 2011 de lancer une consultation pour l'optimisation du process de tri d'améliorer le taux de captation des JRM et des EMR.

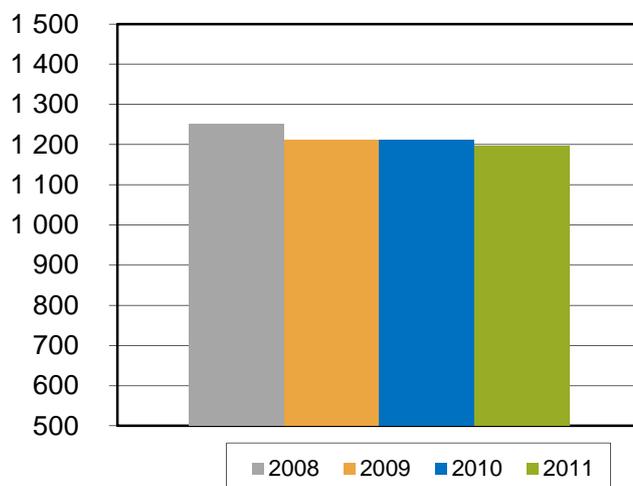
Ces travaux ont nécessité un arrêt de chaîne du 24 octobre 2011 au 3 décembre 2011. Durant cette période, les déchets ont été mis en balle et stockés sur la plateforme de pré-tri des encombrants voisine du centre de tri.

Le centre de tri a été remis en service avec le process modifié le 5 décembre 2011. Le redémarrage a été conduit de manière progressive jusqu'à la fin de l'année. Au 2 janvier, la chaîne fonctionnait à 100% de sa capacité.

Le stock de déchet, estimé à 3 382 tonnes au 31 décembre 2011 dont 2 252 tonnes pour le Grand Dijon, devrait être résorbé d'ici la fin du mois de juin.

B – Suivi des tonnages entrants

1 – Tonnages collectés en porte à porte sur le Grand Dijon

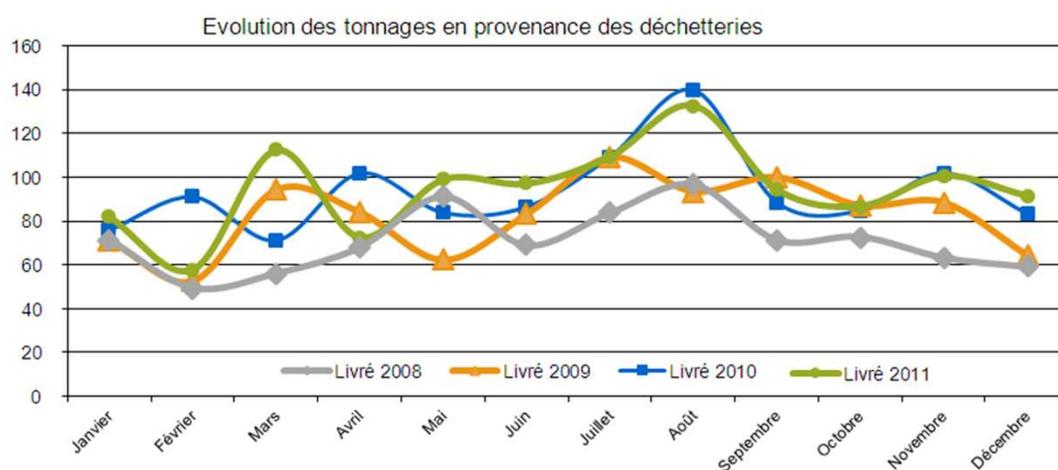


On note une légère diminution des tonnages par rapport à 2010 avec 14 364 tonnes issues des collectes sélectives sur le Grand Dijon contre 14 527 tonnes en 2010.

Ce tonnage entrant correspond à environ 48 kg/an/habitant de déchets recyclables (hors refus).

Cette moyenne est largement supérieure à la moyenne nationale sur la même typologie d'habitat estimée à 27 kg/an/habitant par Eco-Emballage/ADELPHE en 2009.

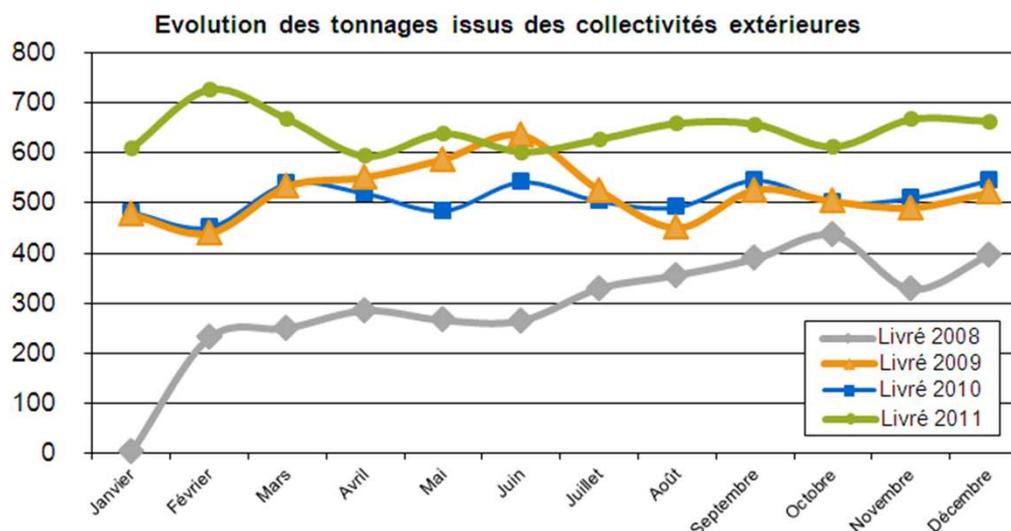
2 – Tonnages issus des déchetteries du Grand Dijon



Après deux années d'augmentation, les tonnages collectés en déchetteries semblent se stabiliser à environ 95 tonnes par mois en moyenne (hormis une pointe à 140 tonnes en août).

3 – Tonnages issus collectivités extérieures

L'augmentation de plus de 100 tonnes par mois en moyenne en 2011 correspond à l'accueil de trois nouvelles collectivités (SMOM IS-SUR-TILLE, Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche (au 01/01/2011) et de la Communauté de Communes de Vitteaux depuis mars) en plus des collectivités présentes en 2010 (Communauté de Communes d'Auxonne Val de Saône, le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise, la Communauté de Communes du Sud Dijonnais, le Syndicat Mixte de la Haute Côte-d'Or). De plus, en janvier et février, le centre de tri a traité 211 tonnes en provenance de Lons-le-Saunier.



4 – Tonnages passage chaîne de tri et conditionnement direct

En 2011, ce sont donc **21 449 tonnes** qui ont été triées sur le centre de tri communautaire. Pour mémoire 20 240 tonnes avaient été triées en 2010 soit une augmentation de 6 %.

Le passage chaîne concerne l'ensemble des entrants à l'exception des tonnages :

- des déchetteries du Grand Dijon,
- des JRM de Gevrey-Chambertin,
- des déchetteries de la Communauté de Commune d'Auxonne
- des JRM de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Ouche et de Vitteaux

soit environ **1 904 tonnes** qui sont conditionnées directement sans tri.

C – Evolution du gisement entrant

1 – Analyse du gisement selon les caractérisations

Chaque année, le Titulaire du marché « tri des déchets recyclables » a en charge la réalisation des caractérisations des déchets entrants sur le centre de tri. Ces caractérisations permettent d'avoir une idée qualitative des déchets entrants dans le centre de tri afin de mesurer ainsi la qualité du geste de tri des administrés.



Sur le territoire du Grand Dijon, il existe 47 secteurs de collecte qui servent de référence pour les caractérisations. Les résultats des caractérisations font l'objet d'une pondération prenant en compte le nombre d'habitants et la typologie d'habitat (collectif, pavillonnaire, mixte ou hyper centre).

Les caractérisations, réalisées sous la norme AFNOR n° XP X30-437, permettent de connaître la composition des flux de collecte sélective, les tonnages triés par matériaux, d'avoir des indications sur la nature des refus afin d'améliorer la qualité du tri à la source.

Caractérisations : composition moyenne des déchets du Grand Dijon avec pondération

Moyenne annuelle	2008	2009	2010	2011
PET Foncé	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%
PET Clair	3,7%	3,1%	3,2%	3,8%
PEHD	2,1%	2,1%	2,4%	2,1%
Acier	2,4%	2,7%	2,7%	2,8%
Aluminium	0,3%	0,2%	0,3%	0,4%
Tetra	1,2%	1,3%	1,4%	1,4%
EMr	23,2%	20,2%	20,3%	22,0%
Gros de mag.	8,9%	15,5%	6,6%	2,0%
JRM	41,0%	39,1%	48,6%	51,5%
Refus en sacs	16,4%	14,9%	4,3%	3,7%
Refus (hors sacs remplis)			9,5%	9,5%
Total refus	16,4%	14,9%	13,9%	13,2%



Refus de tri que l'on ne devrait pas trouver dans les bacs de déchets recyclables

Le gisement entrant présente une grande stabilité au cours des années. Le point à noter est l'impact de la communication et des consignes de collecte sur les refus de tri. Ces derniers ont baissé de 3,2% en 3 ans et représentent environ 13% des entrants en 2011.

A titre de comparaison le taux de refus moyen en France en 2009, tous milieux confondus, était de 23%.

Le geste de tri des habitants du Grand Dijon est donc d'une qualité largement supérieure à la moyenne française.

Les fortes variations des taux de JRM et de Gros de magasin ne sont pas interprétables du fait de la variabilité de classement entre ces deux catégories selon les personnes réalisant les caractérisations.

Outres les caractérisations de répartition réalisées sur les tonnages du Grand Dijon, le centre de tri a réalisé 232 caractérisations pour les collectivités extérieures et 170 caractérisations de contrôle qualités.

D – Analyse du fonctionnement du centre de tri

Le centre de tri est équipé d'un système de suivi de la production assistée par ordinateur qui fournit en continu les données de fonctionnement en termes de débit entrant sur la chaîne, de tonnages triés par catégories et des temps d'utilisation du centre de tri.

a) L'évolution des taux de JRM et de Gros de magasin est directement imputable au centre de tri et à son process, les modifications réalisées sur le trommel en 2010 avait conduit à une augmentation du taux de JRM. Toutefois ce gain n'a cessé de se réduire en 2011 et on a pu constater une perte de JRM dans le flux des gros de magasin. Afin d'optimiser la valorisation matière, des travaux ont été réalisés fin 2011 et les 1ers retours font déjà apparaître un gain de 3% sur le tri des JRM.



b) L'évolution du taux de cartonnets et de cartons montre une grande stabilité des EMR sur les 5 dernières années. Les modifications du process semblent permettre une extraction de 2 à 3 % d'emballages en plus.

c) L'évolution du taux de plastiques : sur les 4 dernières années, le taux de plastiques moyen observé montre un réel impact des saisons. Les travaux d'optimisation semblent permettre un gain de 0,5% sur l'extraction des plastiques.

d) Avec un taux d'utilisation minimum à plus de 94% sur 2011 et en moyenne à 95 % sur les 10 premiers mois, le centre de tri fonctionne quasiment en continu, à l'exception de la période de travaux pour l'optimisation qui a nécessité un arrêt de chaîne du 24/10 au 03/12/2011. Cette donnée est le signe de la très bonne santé des équipements et la preuve d'un entretien de qualité.

E – La valorisation et le bilan environnemental

Dans le cadre du contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers conclu avec la société agréée ADELPHÉ pour la période 2007-2012, le Grand Dijon a délibéré pour céder les matériaux collectés sélectivement et triés selon trois modalités de reprise :



La garantie de reprise :

Adelphé a désigné au Grand Dijon le repreneur de chaque matériau. Les prix de reprise sont totalement encadrés.

Le Grand Dijon a choisi cette solution pour le **verre** repris par Saint-Gobain Emballages (Saône-et-Loire et Allier), les **cartons et les cartonnets** (EMR) repris par Papeteries du Doubs et les **briques alimentaires** (ELA) repris par REVIPAC.

La reprise garantie :

Le Grand Dijon a choisi après consultation le repreneur de chaque matériau tout en bénéficiant des garanties contractuelles offertes par les organisations professionnelles de la valorisation qui labellisent les opérateurs (pas de prix négatif).

Le Grand Dijon a choisi cette formule pour l'**acier et l'aluminium** repris par les Etablissements GODARD et les **plastiques** (PET clair, PET foncé, PEHD) repris par Centre-Est Valorisation.

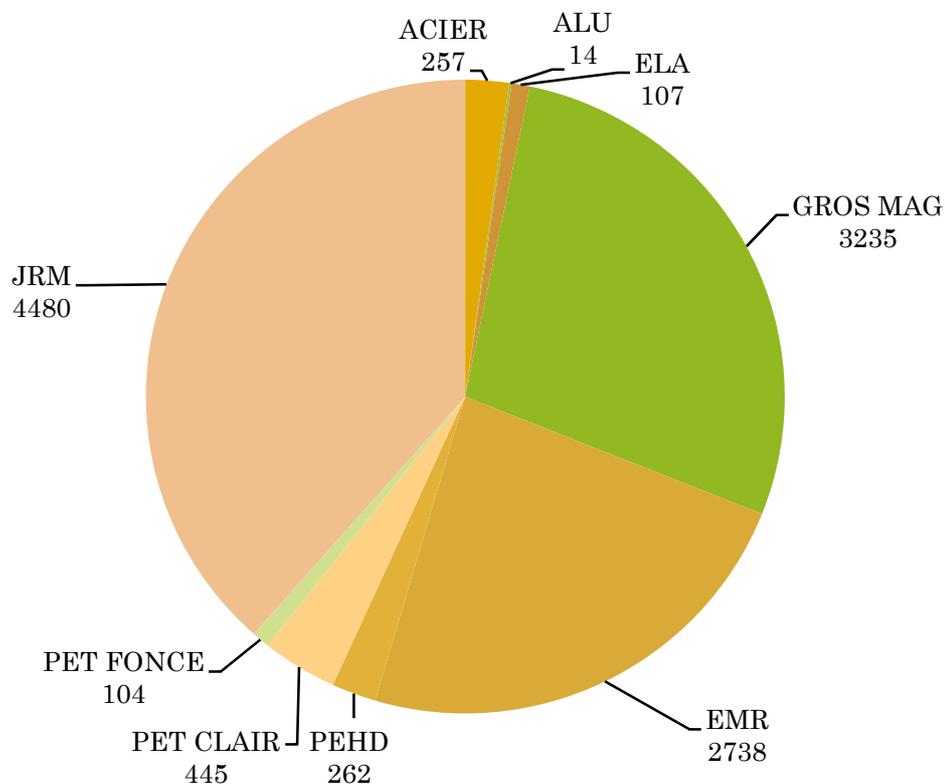
La reprise directe :

Le Grand Dijon a choisi le repreneur en négociant librement les clauses du contrat de reprise. Dans ce cas de figure, les prix de reprise ne sont pas encadrés (prix négatif possible).

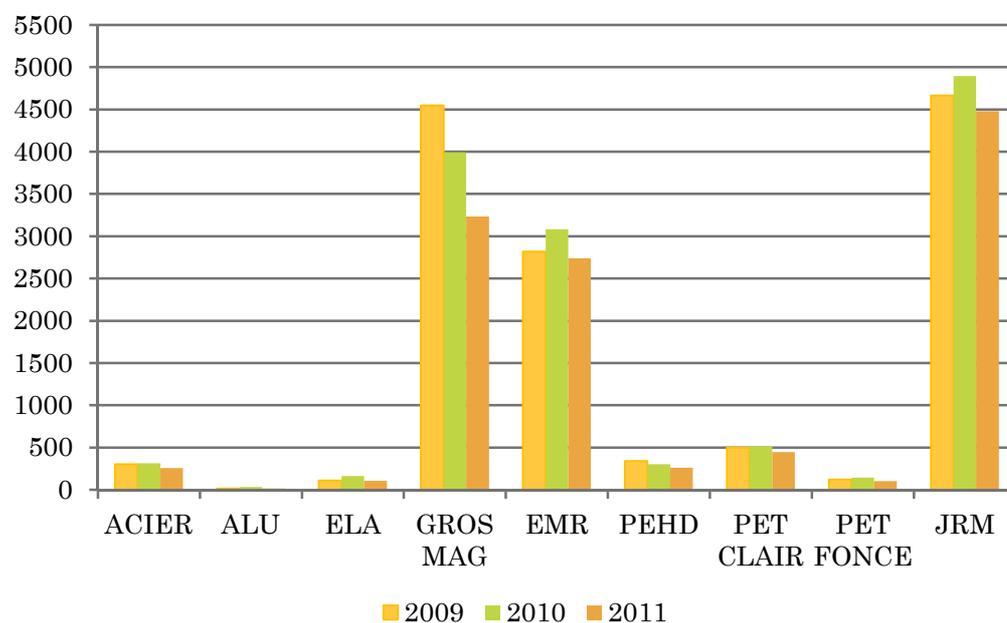
Le Grand Dijon a retenu cette solution pour les matériaux qui ne sont pas issus des emballages : **les journaux, les revues, les magazines** (JRM) repris par Centre-Est Valorisation et Norske Skog Golbey et **les gros de magasins** (papiers blancs, enveloppes...) repris par Centre-Est Valorisation.

En 2011, les tonnages du Grand Dijon, issus du centre de tri et réceptionnés par les filières de recyclage sont répartis de la façon suivante (y compris tonnages issus des déchetteries) :

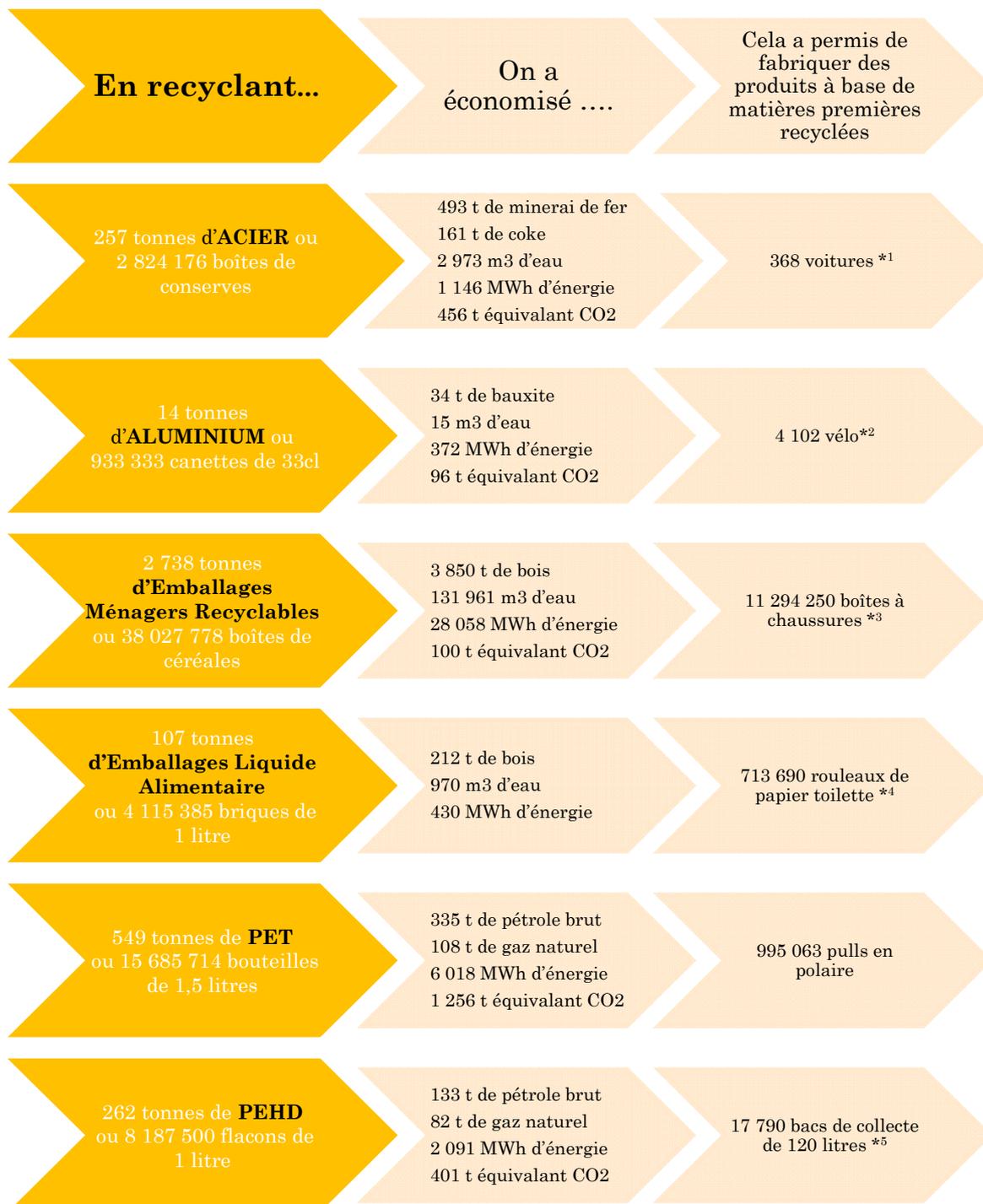
Tonnages issus du centre de tri évacués vers les filières en 2011



Evolution des tonnages recyclés



Bilan environnemental des matières soutenues par Adelphe



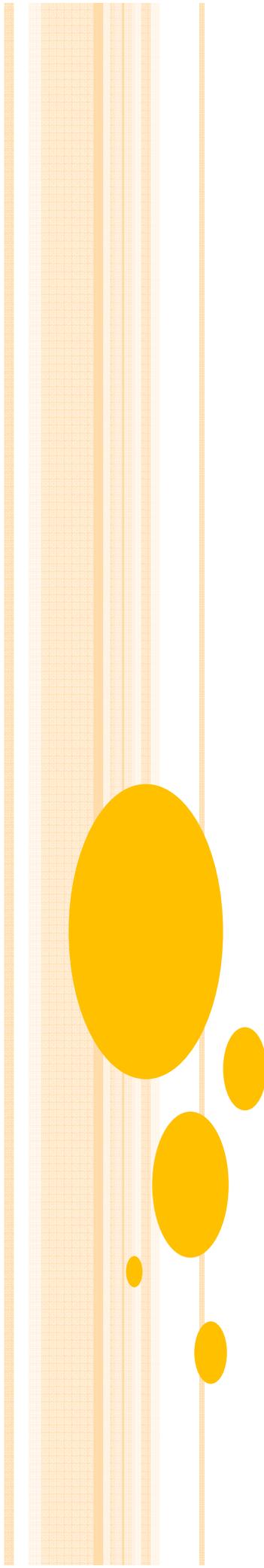
*¹ une voiture d'une tonne contient 600 kg d'acier recyclé

*² un cadre d'un vélo de course contient en moyenne 2 kg d'aluminium recyclé

*³ une boîte à chaussure contient en moyenne 200g de carton recyclé

*⁴ un rouleau de papier toilette contient 100g de matières recyclées à partir des ELA

*⁵ un bac de collecte contient 10 kg de matières recyclées à partir de PEHD



5 - LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Classé centre d'enfouissement technique de classe II jusqu'en 2004, le site a fait l'objet d'une étude de cessation d'activité et de réhabilitation.

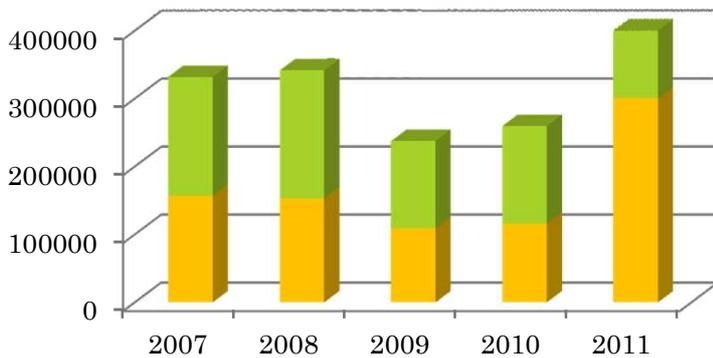
Les principes de réhabilitation et de surveillance de l'installation englobent :



- ✓ la réalisation d'un exhaussement par stockage de matériaux inertes. Un dossier « installation et travaux divers » a débouché, le 3 mars 2005 sur un arrêté municipal autorisant la poursuite de l'exploitation du CET comme centre de stockage de déchets inertes. Il est ainsi prévu sur les 30 hectares du site, de réaliser une surélévation végétalisée permettant de stocker environ 2 millions de m³ de matériaux inertes ;
- ✓ l'intégration sur la zone sud du site d'un centre de tri pour les déchets issus de collectes sélectives, de la plate-forme de tri pour les déchets encombrants d'origine domestique, de la déchetterie réservée au secteur du BTP et d'un parking relais d'entrée de ville à proximité de la zone d'activités Valmy ;

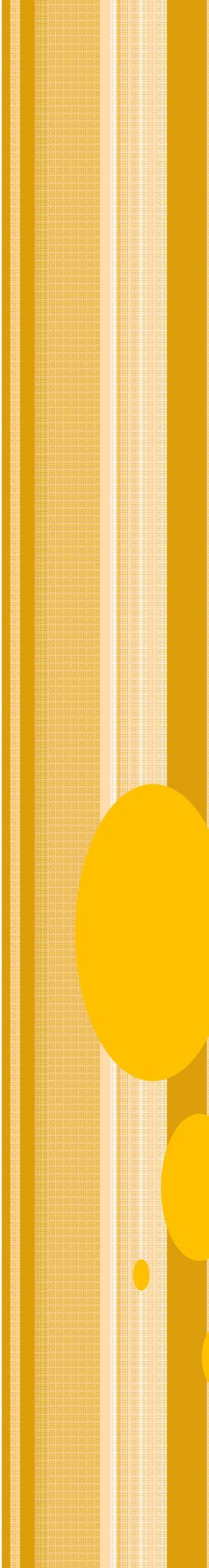
- ✓ la mise en place d'un système de surveillance de la nappe au moyen de piézomètres,
- ✓ la mise en place d'une couverture étanche grâce à l'apport d'une épaisseur de 0,5 mètres de limons argileux de perméabilité 10⁻⁷ m/sec, cela afin de limiter l'infiltration des eaux pluviales et de favoriser leur ruissellement ;
- ✓ la végétalisation de la couverture pentée à 5 % par un mélange de type prairial sur 0,3 m d'épaisseur de terre arable ;
- ✓ La topographie finale permettra à terme d'implanter un champ de panneaux photovoltaïques,

En 2011 le Centre d'Enfouissement Technique de classe III du Grand Dijon a reçu **403 549** tonnes de déchets inertes dont 300 679 tonnes de marnes, terres argileuse et végétale (287 425 tonnes). L'explosion des tonnages (+ 55 %) est sans nul doute due aux travaux liés au tramway.



■ Terres (marnes, argileuse et végétale) ■ Autres inertes



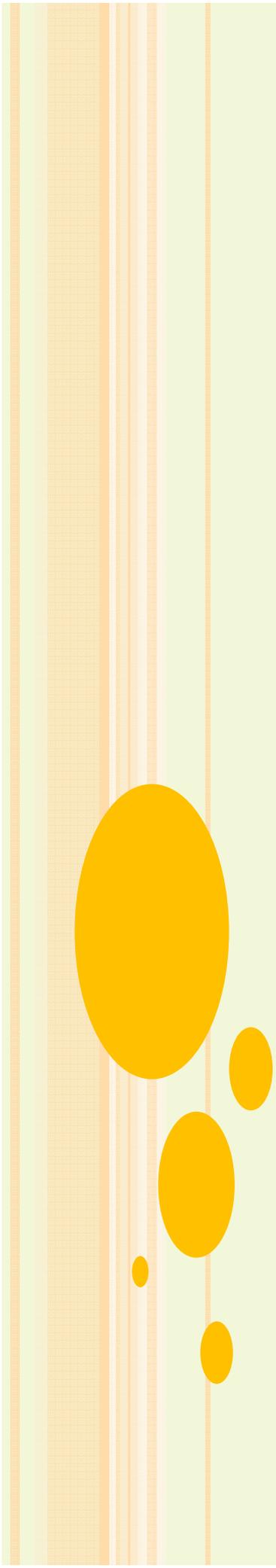


INDICATEURS FINANCIERS

I – Les modalités d’exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

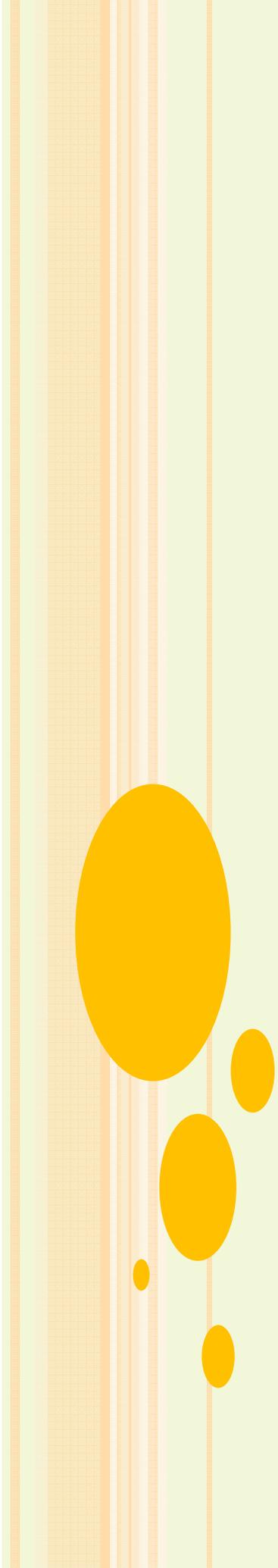
II – Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets

III – Les autres indicateurs financiers



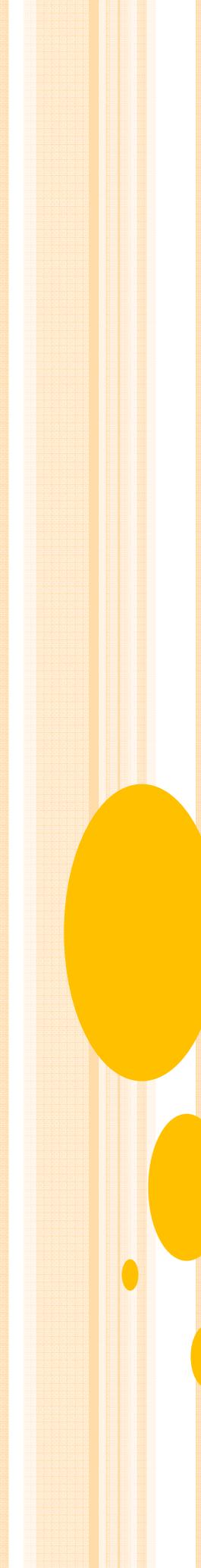
I – LES MODALITÉS D’EXPLOITATION DES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

SERVICE	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Période	Objet du contrat
LOT 1 FOURNITURES DE COLLECTE	Marché public n° 10130FM	Société CITEC Environnement St Apollinaire	du 01.01.2011 au 31.12.2015	Fourniture de matériels de collecte
LOT 2 GESTION DES DECHETS MENAGERS	Marché public n° 10131FM	Société VEOLIA – DIVEO Dijon	du 01.01.2011 au 31.12.2015	Pré-collecte et collecte des ordures ménagères et assimilés
LOT 3 EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI	Marché public n° 10182 FM	VAL'AURA	Du 01.01.2011 au 31.12.2015	Tri et conditionnement des produits reçus dans le Centre de tri
DECHETTERIES	Marché public n° 07-63	Société GODARD (Dijon)	Du 01.01.2008 au 31.12.2010 reconduction annuelle de 2 fois 1 an	Gardiennage, location, transport et traitement des déchets
DECHETTERIES	Marché public n° 07-64	Société EDIB (Dijon)	du 01.01.2008 au 31.12.2010 reconduction annuelle de 2 fois 1 an	Location, transport et traitement des déchets dangereux des ménages
UIOM / GTA / DASRI	Régie directe			Traitement par incinération des résidus urbains
CET	Régie directe			Traitement des déchets inertes, des déchets industriels banals non incinérables et peu évolutifs et des déchets ultimes non valorisables non incinérables



II – LES BUDGETS AFFECTÉS À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

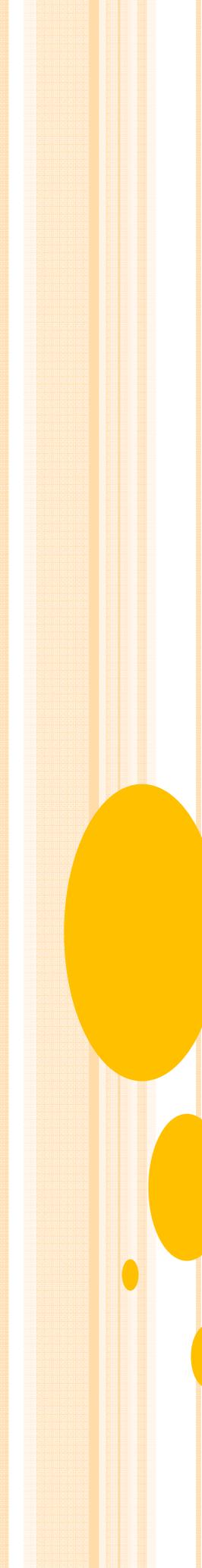
- 1 – La collecte et le tri**
- 2 – Les déchetteries**
- 3 – L’UIOM**
- 4 – La TEOM**
- 5 – Les budgets annexes**



1- LA COLLECTE ET LE TRI

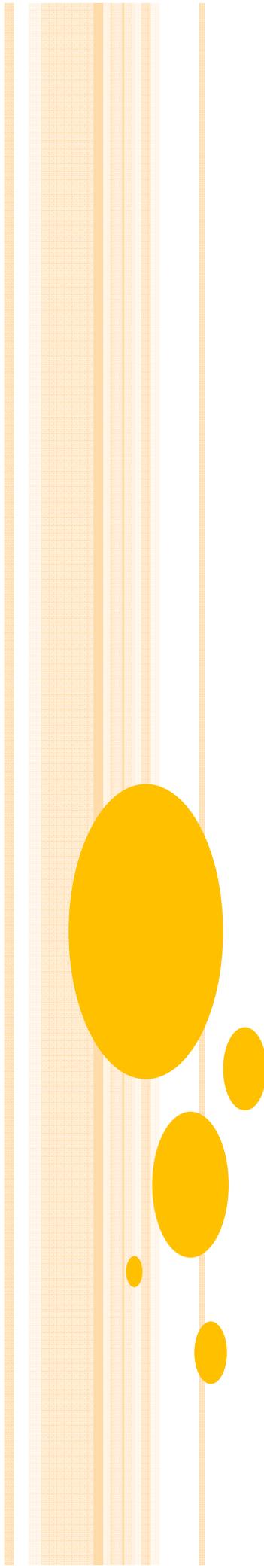


F O N C T I O N N E M E N T	FONTIONNEMENT COLLECTE ET TRI		AC 2011
	DEPENSES		12 075 608,31 €
	O11	Charges à caractère général	11 861 473,61 €
		60 - Achats et variations de stocks	106 888,14 €
		61 - Services extérieurs	11 658 150,33 €
		62 - Autres services extérieurs	83 147,14 €
		Prime d'assurances	1 685,00 €
		63512 - Taxes foncières	11 603,00 €
	O12	Charges de personnel et frais assimilés	213 959,51 €
	66	Charges financières (intérêt des emprunts)	175,19 €
RECETTES		6 863 544,73 €	
13	Atténuations de charges	151 719,09 €	
70	Produits des services et ventes	4 120 479,87 €	
	Reversement entre budgets	72 482,00 €	
	Conventions et marchés	250 000,00 €	
	Redevances (Gros producteurs ,Déchets verts et centre de tri)	2 291 608,65 €	
	Vente matières	1 506 389,22 €	
74	Dotations, subventions et participations	2 492 584,74 €	
	Eco Folio 2006, 2007 et 2008		
	Adelphe (soutien tonne triée, communication et leviers d'optimisation)		
77	Produits exceptionnels	98 761,12 €	
I N V E S T I S S E M E N T	INVESTISSEMENT COLLECTE ET TRI		AC 2011
	DEPENSES		2 183 521,01 €
	16	Capital emprunts	4 404,59 €
	21	Immobilisations corporelles	2 179 116,42 €
	RECETTES		98 150,97 €
	10	Apports dotations et réserves (FCTVA)	63 813,00 €
	13	Subventions d'investissements (composteurs, bacs déchets verts)	24 467,97 €
	16	Emprunts et dettes assimilées (cautions composteurs)	9 870,00 €
Total Dépenses collectes		14 259 129,32 €	
Total Recettes collectes		6 961 695,70 €	



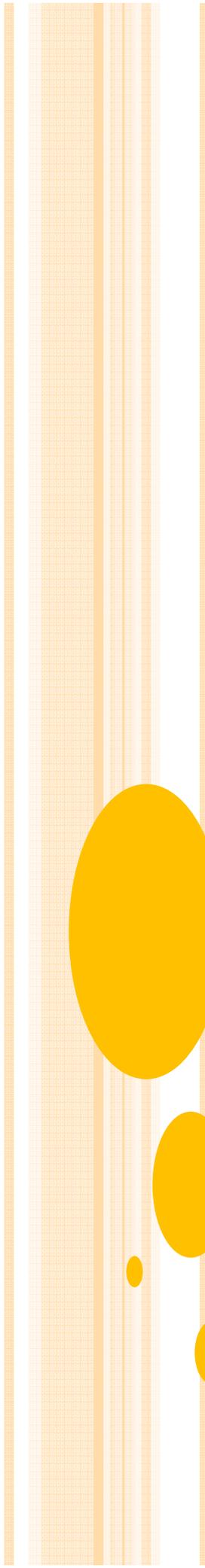
2 – LES DÉCHETTERIES

		FONCTIONNEMENT DECHETTERIES	AC 2011
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	DEPENSES	1 486 568,21 €
		011 Charges à caractère général	1 486 568,21 €
		60 - Fournitures	450,22 €
		61 - Services extérieurs (gestion, réparations, communication)	1 462 441,57 €
		62 - Autres services extérieurs	23 676,42 €
		66 Charges financières	0,00 €
	67 Charges exceptionnelles	0,00 €	
	R E C E T T E S	RECETTES	236 320,72 €
		70 Produits des services et ventes : (ferraille, batteries et DEEE)	231 436,14 €
		74 Dotations, subventions	2 232,58 €
75 Autres produits de gestion courante (déchetterie des professionnels)		2 652,00 €	
I N V E S T I S S E M E N T	INVESTISSEMENT DECHETTERIES		AC 2011
	D E P E N S E S	DEPENSES	16 492,84 €
		20 Immobilisations corporelles	0,00 €
		21 Immobilisations corporelles	16 492,84 €
		23 Immobilisations en cours :	0,00 €
	R E C E T T E S	RECETTES	1 859,00 €
		10 Apports dotations et réserves (FCTVA)	1 859,00 €
		Total dépenses déchetterie	1 503 061,05 €
		Total Recettes déchetterie	238 179,72 €



3 – L'UIOM

		FONCTIONNEMENT UIOM	AC 2011
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	DEPENSES	5 133 756,13 €
		O11 Charges à caractère général	3 639 946,97 €
		60 - Fournitures (eau gaz produits chimiques)	1 690 758,64 €
		61 - Services extérieurs (entretien immobilier, maintenance)	652 983,82 €
		62 - Autres services extérieurs (dont REFIOM)	944 995,07 €
		63 - Impôts et taxes	351 209,44 €
		O12 63-64 Charges de personnel et frais assimilés	1 448 605,52 €
	65 Autres charges de gestion courante	5 532,48 €	
	66 Charges financières (intérêt des emprunts)	39 671,16 €	
	R E C E T T E S	RECETTES	4 411 981,20 €
O13 Atténuations de charges		8 923,87 €	
70 Produits des services et ventes :		4 385 372,62 €	
- contributions des particuliers		1 621 296,79 €	
- ventes de matières		352 465,67 €	
- contributions des collectivités conventions		442 856,75 €	
- contributions des collectivités marchés		1 779 892,41 €	
- financement budget général, rembt de charges		188 861,00 €	
74 Subventions de fonctionnement	0,00 €		
77 Produits exceptionnels	17 684,71 €		
I N V E S T I S S E M E N T	INVESTISSEMENT UIOM		AC 2011
	D E P E N S E S	DEPENSES	1 434 116,39 €
		16 Capital emprunts	312 035,07 €
		20 Immobilisations corporelles	18 709,39 €
		21 Immobilisations corporelles	394 963,64 €
	23 Immobilisations en cours :(travaux constructions)	708 408,29 €	
	R E C E T T E S	RECETTES	185 579,00 €
		10 Apports dotations et réserves (FCTVA)	185 579,00 €
	Total Dépenses UIOM		6 567 872,52 €
	Total Recettes UIOM		4 597 560,20 €



4 – LA TEOM

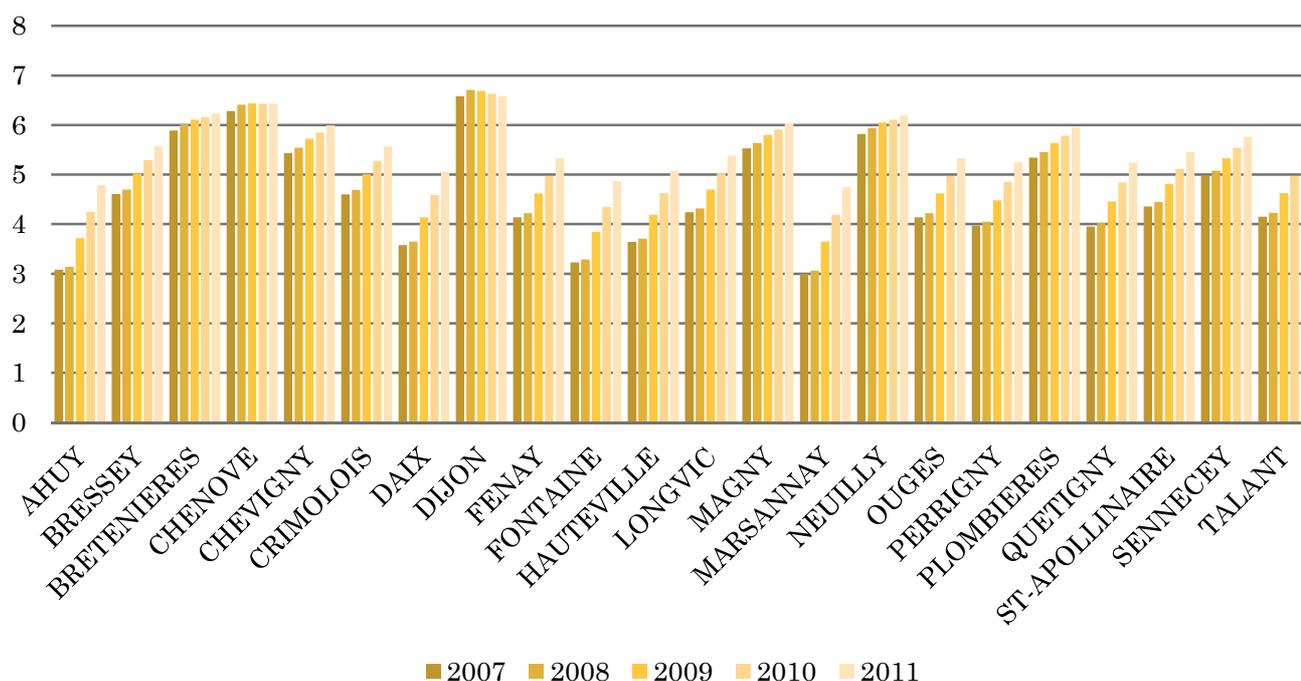
4 - La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

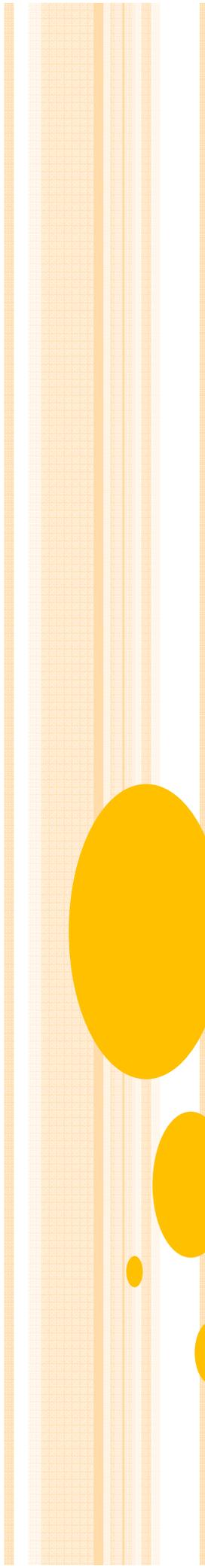
Le service de collecte et de traitement est principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Conformément à la délibération du 25 septembre 2008, le Conseil de Communauté a décidé d'une harmonisation progressive des taux de TEOM vers un taux unique sur le territoire de l'agglomération, en appliquant jusqu'en 2014 un mécanisme de lissage des taux sur 6 ans.

En 2011, le taux moyen est de 6,16 % au lieu de 6,07 % en 2010. Le montant de la TEOM perçue en 2011 est de 19 297 236 €.

Evolution des taux de TEOM depuis 2007 (taux TEOM en %)





5 – LES BUDGETS ANNEXES

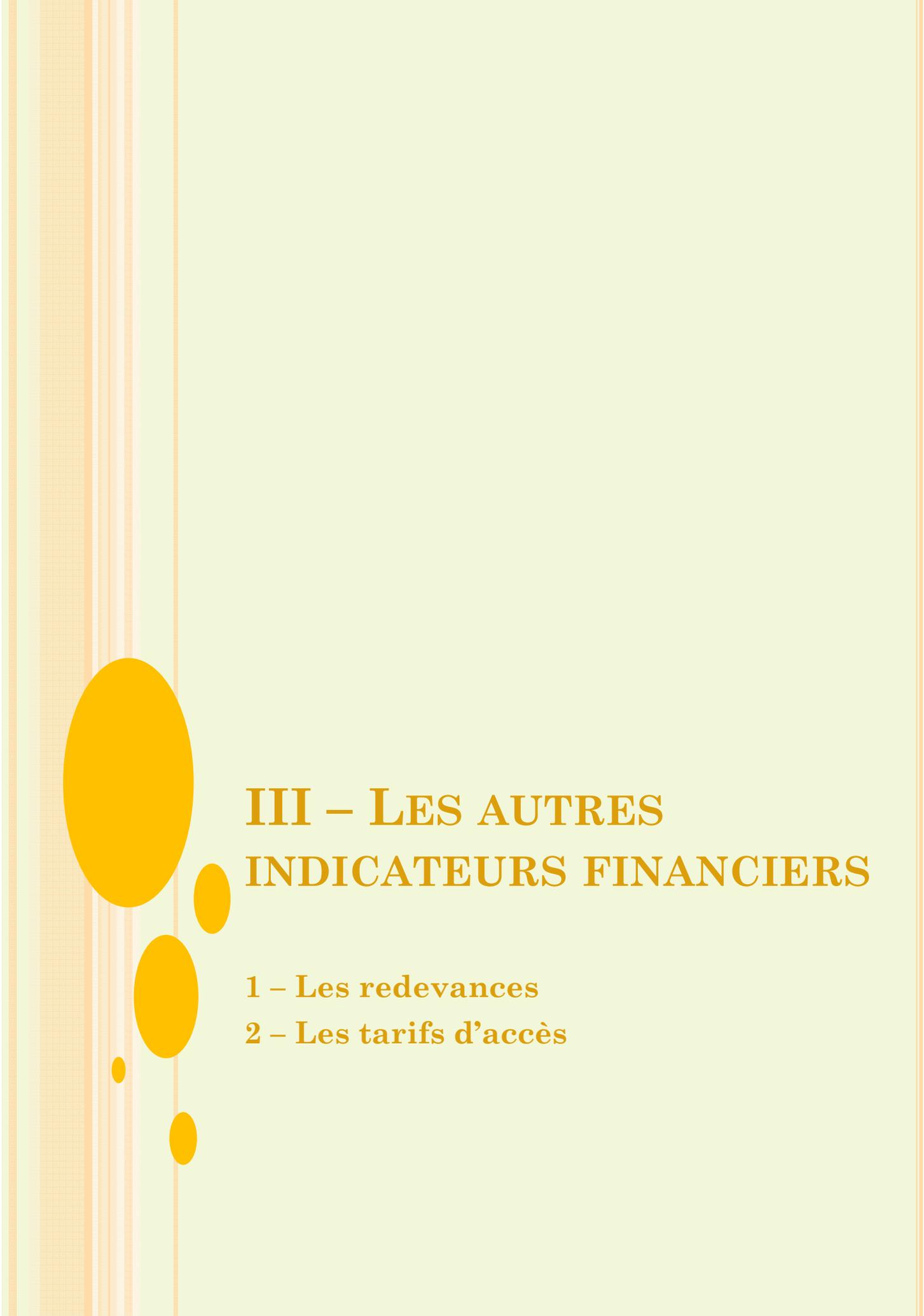
**A – Le CET et les DASRI
B – le GTA**

A – Le Budget Annexe 2 : Le CET et les DASRI (exprimé en € HT)

		FONCTIONNEMENT CET et DASRI	AC 2011			
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	DEPENSES	1 511 500,96 €			
		011	Charges à caractère général	318 571,24 €		
			<i>Dont fonctionnement décharge</i>	190 062,26 €		
			<i>Dont fonctionnement DASRI</i>	128 508,98 €		
		012	Charge de personnel et frais assimilés	599 911,59 €		
			<i>Dont personnel Décharge</i>	190 728,54 €		
			<i>Dont personnel DASRI</i>	161 775,78 €		
			<i>Dont personnel intérimaire</i>	18 366,27 €		
			<i>Dont remboursement budget principal</i>	229 041,00 €		
		65	Charges diverses (65)	144 720,68 €		
			<i>Dont pertes sur créances irrécouvrables</i>	6 714,68 €		
			<i>Dont remboursement de charges DASRI (658)</i>	138 006,00 €		
		66	Frais financiers (66)	90 769,60 €		
		67	Charges exceptionnelles (67)	4 778,35 €		
042	Dotations aux amortissements	352 749,50 €				
R E C E T T E S	R E C E T T E S	RECETTES	2 041 785,86 €			
		70	Prestations de services CET	687 821,71 €		
		70	Prestations de services DASRI	923 747,64 €		
		75	Produits divers (75)	10 687,65 €		
		77	Produits exceptionnels (77)	15 326,98 €		
		002	Résultat reporté	391 338,57 €		
		042	Reprises sur amortissements	12 450,00 €		
I N V E S T I S S E M E N T	D E P E N S E S	INVESTISSEMENT CET et DASRI	AC 2011			
		DEPENSES	467 034,01 €			
		20, 21, 23	Dépenses d'équipement décharge	19 557,64 €		
		20, 21, 23	Dépenses d'équipement DASRI	203 772,54 €		
		16	Amortissement de la dette	168 862,88 €		
		001	Déficit reporté	0,00 €		
		040	Amortissements	12 450,00 €		
		041	Opérations patrimoniales	62 390,95 €		
		R E C E T T E S	R E C E T T E S	RECETTES	655 360,42 €	
				16	Emprunt nouveau	0,00 €
				001	Résultat reporté	240 219,97 €
				040	Dotations aux amortissements	352 749,50 €
				041	Opérations patrimoniales	62 390,95 €
			Total Dépenses	1 978 534,97 €		
	Total Recettes	2 697 146,28 €				

B – Budget annexe 9 : Le Groupe Turbo-Alternateur (exprimé en € HT)

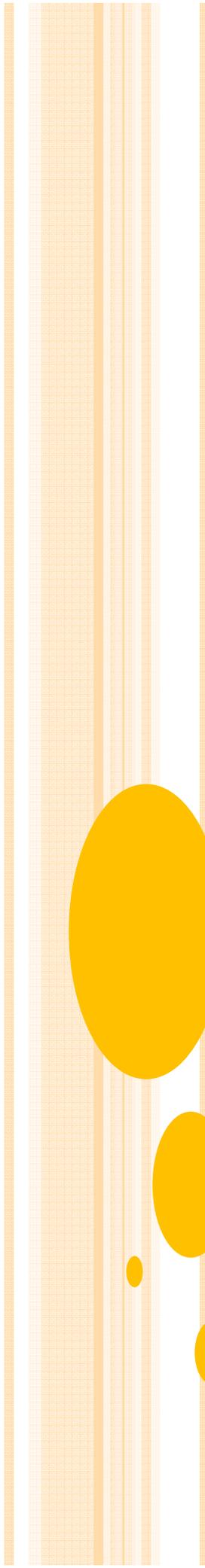
FONCTIONNEMENT GTA		AC 2011	
F O N C T I O N N E M E N T	DEPENSES		2 314 378,92 €
	O11	Frais de fonctionnement GTA (011)	375 668,01 €
	O12	Remboursement charges de personnel (012)	144 886,00 €
	65	Autres remboursements de charges (65)	448 559,00 €
	66	Frais financiers	351 721,10 €
	67	Charges exceptionnelles (67)	0,00 €
	042	Dotation aux amortissements	993 544,81 €
	RECETTES		3 941 764,83 €
	70	Ventes d'électricité	2 332 768,43 €
	70	Autoconsommation électricité	421 448,88 €
77	Produits exceptionnels	16 011,61 €	
002	Résultat reporté	1 171 535,91 €	
INVESTISSEMENT GTA			AC 2011
I N V E S T I S S E M E N T	DEPENSES		954 729,81 €
	20, 21, 23	Dépenses d'équipement	216 764,12 €
	16	Amortissement de la dette	737 965,69 €
	RECETTES		1 690 349,97 €
	16	Emprunt nouveau	0,00 €
	001	Résultat reporté	696 805,16 €
	040	Dotation aux amortissements	993 544,81 €
Total Dépenses		3 269 108,73 €	
Total Recettes		5 632 114,80 €	



III – LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1 – Les redevances

2 – Les tarifs d'accès



1 – LES REDEVANCES

A – La redevance spéciale gros producteurs

B – La redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts

A – La redevance spéciale gros producteurs

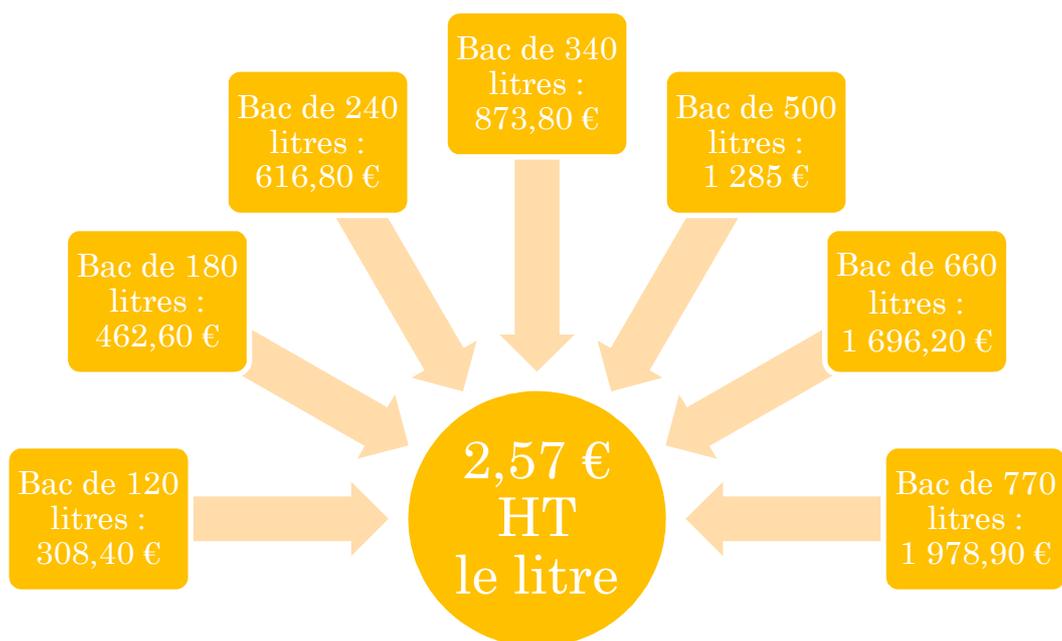
Mise en œuvre depuis le 1er janvier 1996, elle s'applique dans le cadre d'un contrat, à tous les producteurs, publics et privés, dont le volume de déchets hebdomadaire est compris entre 1 500 et 30 000 litres, non inclus les emballages commerciaux que les producteurs sont tenus de valoriser.

La TEOM est maintenue pour les producteurs qui y sont assujettis, mais elle est déduite de la redevance spéciale, si cette dernière lui est supérieure.

La gestion de la redevance spéciale a été confiée par marché public à la société CITEC Environnement, laquelle est chargée de détecter les gros producteurs, d'établir le contrat pour l'enlèvement du volume de déchets déterminé, de récupérer le produit de la redevance et de la restituer au Grand Dijon.

Pour mémoire la redevance annuelle comprend la mise à disposition du bac, les collectes hebdomadaires et le traitement des déchets.

Au 31 décembre 2011, **289 contrats ont été signés pour un produit de 1 524 119,89 €**



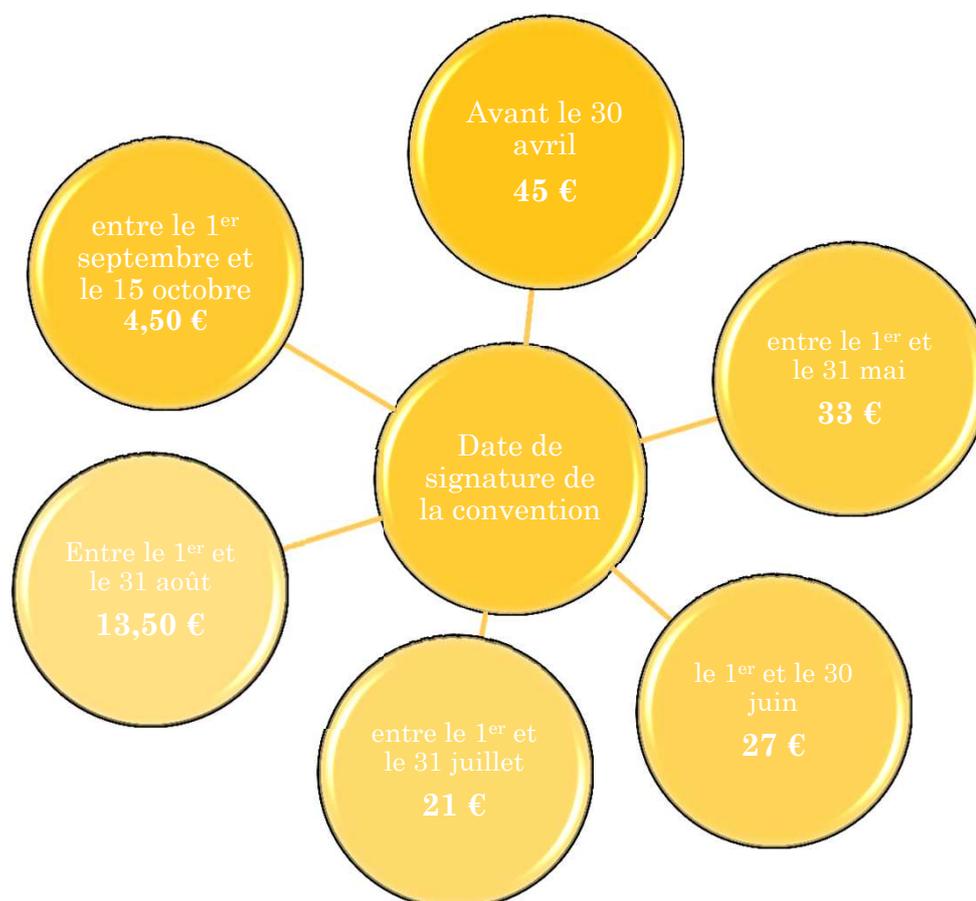
Depuis le 1^{er} janvier 2011, la gestion de la redevance spéciale est assurée par le Grand Dijon, en collaboration avec son prestataire de collecte Veolia Divéo.

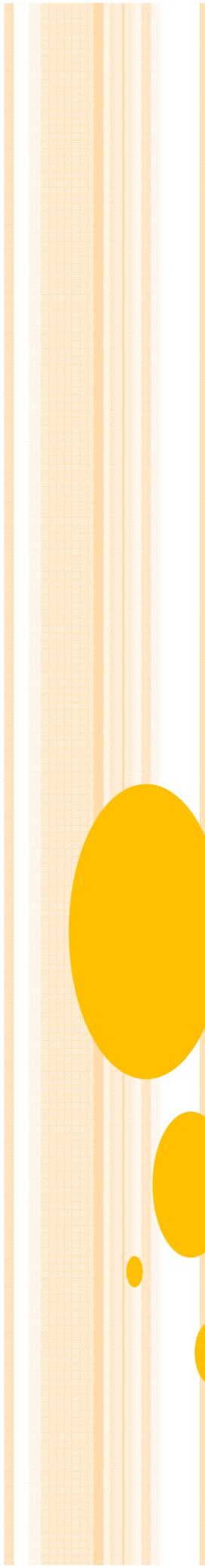
B – La redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts

La collecte individualisée sur abonnement est proposée depuis 2009 à tous les habitants, sur la base du volontariat.

L'abonnement est à la charge des usagers du service. Il n'est bien évidemment pas obligatoire. Le montant d'abonnement annuel, fixé en 2009 par délibération, a été reconduit en 2010 et 2011, soit 45 € TTC pour un bac de 240 litres et pour une collecte des déchets verts sur 32 semaines du 11 avril au 16 novembre 2011.

Le schéma suivant récapitule le montant des abonnements, en fonction de la date de signature de la convention. Le prix indiqué est celui d'un bac de 240 litres ou d'un bac supplémentaire.





2 – LES TARIFS D’ACCÈS

A – L’usine

**B – Le centre d’enfouissement
technique**

C – L’unité DASRI

A - Les tarifs d'accès à l'UIOM

Les particuliers et industriels qui apportent leurs déchets assimilables aux ordures ménagères à l'usine d'incinération acquittent une redevance à la tonne, fixée annuellement par délibération.

Les tarifs ont été actualisés afin de tenir compte des coûts réels de traitement des déchets et d'intégrer les investissements réalisés.

Par ailleurs, conformément à la loi de Finances, une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est appliquée au tarif en vigueur.

Compte tenu, d'une part de la certification ISO 14001 de l'UIOM, et d'autre part des faibles valeurs d'émission de Nox, le taux de TGAP a été ramené de 11,20 à 2,60 € la tonne incinérée.

Pour l'année 2011, le produit des droits d'accès à l'usine versés par les particuliers et par les entreprises a progressé **d'environ 32%**



B – Le Centre d’Enfouissement Technique

Depuis le 1er janvier 2005, le CET , route d'Is sur Tille à Dijon n'est autorisé, dans le cadre de sa réhabilitation et de sa remise en état, à accueillir que des déchets inertes.

Afin de favoriser la réutilisation des matériaux par le biais de la création de la plate-forme de traitement et de recyclage des inertes du secteur du BPT, les tarifs 2011 ont été adaptés :

- ❖ Déchets de la déconstruction, rebus de béton préfabriqués, croûtes d'enrobés et autres produits bitumeux stabilisés, déblais minéraux et naturels, roches, pierres, plaquettes, GNT, tout venant, gravats, autres matériaux recyclables : **3,55 € HT la tonne.**
- ❖ Autres déchets inertes : : **7,10 € HT.**
- ❖ Argile de perméabilité $< 10^{-7}$ m/sec après compactage : **GRATUITE si besoin pour le site.**
- ❖ Terre végétale : **GRATUITE si besoin pour la réhabilitation du site.**

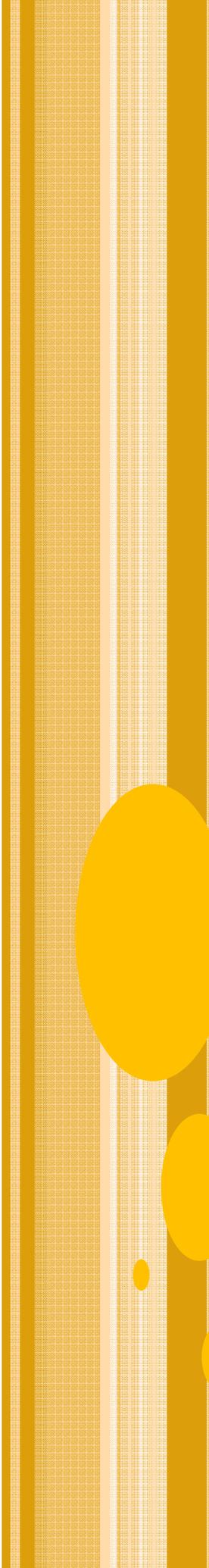
Les apports ont dégagé un produit financier de **687 822 €** contre 893 114 € en 2010 soit une baisse de près de 23 %.

C - Les tarifs d'accès aux DASRI

Traitement de DASRI* de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter	• Apports de moins de 20 tonnes par mois : 335€ HT/tonne • Apports au-delà de 20 tonnes par mois : 297 € HT/tonne
Traitement de DASRI *en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter <small>mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement</small>	• Apports de moins de 5 tonnes par semaine : 355 € HT/tonne • Apports au-delà de 5 tonnes par semaine : 297 € HT/tonne
Forfait « bac contaminé »	• 400 € HT par GVR
Forfait « non conformité réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi	• 100 € HT par GRV
<small>*y compris lavage/désinfection des bacs Ces tarifs s'entendent hors taxes et supportent une TGAP de 10,52 € par tonne</small>	



L'apport de ce type de déchets a dégagé un produit financier de 923 748 € contre 1 000 918 € en 2010, soit une baisse de près de 7,7 %



ANNEXES

1 - Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures ménagères, Déchets recyclables et Verre

2 - Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur les collectivités clientes : Ordures ménagères

1 - Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures ménagères, Déchets recyclables et Verre

Communes	Population au 01/01/2011	Fréquence de collecte des OM	Ordures Ménagères		Déchets Recyclables		Verre	
			Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg
AHUY	1316,00	2 collectes / semaine	321,77	244,50	93,93	71,38	50,75	38,56
BRESSEY SUR TILLE	653,00	1 collecte / semaine	125,15	191,66	44,65	68,38	28,96	44,35
BRETIENIERE	753,00	1 collecte / semaine	167,18	222,02	59,96	79,63	26,92	35,75
CHENOVE	14683,00	3 collectes / semaine	4202,79	286,24	742,67	50,58	401,39	27,34
CHEVIGNY ST SAUVEUR	9959,00	2 collectes / semaine	2243,53	225,28	628,59	63,12	264,14	26,52
CRIMOLOIS	600,00	1 collecte / semaine	114,26	190,44	46,42	77,36	23,21	38,68
DAIX	1431,00	2 collectes / semaine	364,08	254,43	102,84	71,87	54,04	37,76
DIJON	155460,00	3 collectes / semaine	40645,24	261,45	8512,90	54,76	4242,20	27,29
FENAY (CHEVIGNY, DOMOIS)	1441,00	1 collecte / semaine	281,93	195,65	92,48	64,18	48,24	33,48
FONTAINE LES DIJON	9285,00	2 collectes / semaine	2087,35	224,81	577,02	62,15	275,43	29,66
HAUTEVILLE LES DIJON	1095,00	1 collecte / semaine	220,34	201,22	77,85	71,09	38,39	35,06
LONGVIC	9565,00	2 collectes / semaine	222,48	232,36	495,00	51,75	282,72	29,56
MAGNY SUR TILLE	825,00	1 collecte / semaine	137,48	166,65	56,63	68,64	25,98	31,49
MARSANNAY LA COTE	5239,00	2 collectes / semaine	1252,61	239,09	445,76	85,08	210,41	40,16
NEULLY LES DIJON	1949,00	2 collectes / semaine	392,75	201,52	125,72	64,51	58,20	29,86
OUGES	1194,00	1 collecte / semaine	240,17	201,15	78,24	65,53	35,87	30,04
PERRIGNY LES DIJON	1490,00	2 collectes / semaine	418,45	280,84	105,90	71,07	41,91	28,13
PLOMBIERES LES DIJON	2960,00	2 collectes / semaine	752,28	254,15	190,84	64,47	74,58	25,20
QUETIGNY	10035,00	2 collectes / semaine	2216,89	220,92	554,59	55,27	317,24	31,61
ST APOLLINAIRE	6385,00	2 collectes / semaine	1588,76	248,83	492,20	77,09	191,90	30,05
SENNECEY LES DIJON	2292,00	2 collectes / semaine	466,51	203,54	150,26	65,56	66,47	29,00
TALANT	12009,00	2 collectes / semaine	2723,14	226,76	684,97	57,04	247,05	20,57
TOTAL GRAND DIJON	250619,00		63185,14	252,12	14359,43	57,30	7006,50	27,96
Zones			4971,48		1118,22			
TOTAL	250619,00		68156,62	271,95	15477,65	57,30	7006,50	27,96

2 - Tableau récapitulatif des tonnages d'ordures ménagères collectées sur les collectivités clientes :

Ordures Ménagères				
Communes	Population au 01/01/2011	Fréquence de collecte	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg
CC GEVREY CHAMBERTIN				
Bevy	98	1 collecte / semaine	20,829	212,54
Brochon	762	1 collecte / semaine	200,078	262,57
Chamboeuf	341	1 collecte / semaine	78,99	231,64
Chambolle-Musigny	323	1 collecte / semaine	74,624	231,03
Chevannes	140	1 collecte / semaine	30,047	214,62
Clemencey	123	1 collecte / semaine	30,722	249,77
Collonges-les-Bevy	91	1 collecte / semaine	19,168	210,64
Couchey	1 236	2 collectes / semaine	324,287	262,37
Curley	146	1 collecte / semaine	30,057	205,87
Curtil-Vergy	113	1 collecte / semaine	30,742	272,05
Detain -et- Bruant	129	1 collecte / semaine	25,119	194,72
Fixin	764	1 collecte / semaine	249,89	327,08
Gevrey-Chambertin	3 124	2 collectes / semaine	1153,21	369,15
L'Etang- Vergy	203	1 collecte / semaine	43,94	216,45
Messanges	245	1 collecte / semaine	52,528	214,40
Morey-st-Denis	699	1 collecte / semaine	171,168	244,88
Quemigny-Poisot	212	1 collecte / semaine	52,675	248,47
Rueulle-Vergy	104	1 collecte / semaine	20,15	193,75
Segrois	52	1 collecte / semaine	11,572	222,54
Semezanges	114	1 collecte / semaine	24,781	217,38
Ternant	107	1 collecte / semaine	21,497	200,91
Urcy	147	1 collecte / semaine	30,728	209,03
TOTAL CC GEVREY CHAMBERTIN ④	9 273		2 697	290,82
Ordures Ménagères				
Communes	Population au 01/01/2011	Fréquence de collecte	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg
CC FORETS, LAVIERE et SUZON				
Darois	477	1 collecte / semaine	13,06	27,38
Etaules	255	1 collecte / semaine	14,29	56,04
Messigny	1 513	1 collecte / semaine	99,6	65,83
Prenois	407	1 collecte / semaine	17,11	42,04
TOTAL CC FORETS, LAVIERE et SUZON ①	2 652		144,06	54,32
CORCELLES LES MONTS ②	684	1 collecte / semaine	131,251	191,89
FLAVIGNEROT ③	178	1 collecte / semaine	47,523	266,98
TOTAL COMMUNES CLIENTES COLLECTE ET TRAITEMENT (①+②+③+④)	12 787		3 019,64	236,15
TOTAL COLLECTE & TRAITEMENT : COLLECTIVITES CLIENTES ET GRAND DIJON (hors zones)	263 406		66 204,88	251,34